

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DU TRAVAIL TEMPORAIRE
DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

L'historique et l'approche juridique nous ont donné une vue d'ensemble du développement de l'intérim. Il nous faut maintenant resserrer notre champ d'investigation en limitant notre analyse au département du Rhône. Au-delà des particularités locales, nous nous efforcerons de faire apparaître les données les plus essentielles, susceptibles d'orienter notre réflexion sur certains problèmes fondamentaux. Poursuivant un mouvement qui va du général au particulier, pour déboucher sur une interprétation synthétique, nous partirons des agences d'intérim ; nous porterons ensuite notre regard sur les différentes activités utilisatrices de travailleurs temporaires ; il nous restera alors à définir l'identité de l'intérimaire, du point de vue de l'emploi, en le situant dans l'ensemble des qualifications et des métiers. Comme nous l'avons précisé dans l'exposé sur la méthode, l'analyse ainsi menée devrait nous permettre de dégager progressivement un certain nombre d'hypothèses.

LES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE

par Marc AZOULAY

Nous aborderons le travail temporaire, à partir des activités déployées par les agences spécialisées. Cela nous permettra d'analyser les chiffres d'affaires du secteur et de mieux comprendre son évolution, en fonction du nombre d'entreprises et d'établissements. Dans un deuxième temps, nous porterons notre attention sur des données telles que la taille, la localisation et les mouvements qui caractérisent les sociétés d'intérim. Nous pourrons ainsi, pour terminer, apprécier le résultat d'une telle organisation qui s'exprime par le volume des contrats conclus.

1. LES CHIFFRES D'AFFAIRES1.1. Données globales1.1.1. De 1965 à 1975 un taux de progression moyen de 24 % l'an sauf pour 1975

Une étude comparative fait apparaître un accroissement régulier du chiffre d'affaires. Celui-ci s'élevait à 300 millions de francs en 1965 (1), 1,9 milliard en 1970, 3,2 milliards en 1974 et 2,7 milliards en 1975. La chute constatée en 1975 reflète les effets de la crise, mais la situation se redressera en 1976 (5 milliards de francs de chiffre d'affaires (2)) et en 1977 (5,850 milliards (3)).

(1) Les chiffres d'affaires de 1965 à 1975 ont été établis par le Syndicat National des Entreprises de Travail Temporaire (SNETT).

(2) Résultats fournis par la Société de Caution Mutuelle des Entreprises de Travail Temporaire (SOCAMETT).

(3) SNETT : Union Nationale des Entreprises de Travail Temporaire provenant de la fusion en 1976 du SNETT et du NORMAT (Syndicat pour la Normalisation et la Promotion des Entreprises de Travail Temporaire). Estimation réalisée en mai 1977.

Les résultats fournis par le SNETT jusqu'en 1975 provenaient d'une estimation établie à partir de 200 entreprises sur les 1000 recensées par le Ministère du Travail. La création de la SOCAMETT en 1976 a permis l'évaluation d'un chiffre d'affaires plus conforme à la réalité. Malgré la sous-estimation évidente, la tendance dégagée par le SNETT n'en reste pas moins représentative.

1.1.2. Un taux de croissance moyen de l'ordre de 38,7 % l'an entre 1965 et 1972

La progression de 38,7 % constatée correspond au développement moyen du marché. La période la plus active se situe de 1965 à 1970, avec une augmentation de 49,2 % par an. Les années 1973 et 1974 accusent une évolution moins remarquable : + 5 % ; + 7 %. Le fléchissement relatif rencontré en 1973 et 1974 provient de la mise en application de la loi de 1972, réglementant le travail temporaire, et de la conjoncture économique. Dès la fin 1973, la profession fonctionnait au ralenti et les entreprises utilisatrices diminuaient, voire supprimaient leur recours aux travailleurs temporaires. Ce n'est qu'en 1975 que la situation de crise apparut de manière évidente, avec une diminution du chiffre d'affaires, évaluée à 16 % par le SNETT et à 20 % par l'UNETT.

1.1.3. Le chiffre d'affaires en 1976 retrouve son niveau de 1974

Les statistiques fournies par l'UNETT, selon une série chronologique homogène, situent environ, au même plan, les résultats obtenus pour 1974 et 1976. La période de crise a été très rapidement surmontée par les entreprises de travail temporaire qui n'en ont subi les conséquences négatives que pendant l'année 1975.

La progression de 17 % enregistrée entre 1973 et 1977 semble signifier que le marché de l'intérim, après avoir connu un fort développement, 40 % l'an jusqu'en 1972, accède à une phase de maturité. Ainsi les syndicats patronaux, les caisses de caution et les principales agences veulent, après la loi de 1972, donner une image plus sérieuse du prêt de main d'oeuvre temporaire. L'évolution du chiffre d'affaires de la profession, sur le plan national, va servir de base de référence et devrait faciliter la compréhension du phénomène intérimaire sur le Rhône.

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE 1965 à 1975

(en francs constants)

Années	Chiffre d'affaires en milliers de francs	Indice du chiffre d'affaires	Taux de progression annuel en %
1965	300	100	-
1966	500	167	+ 67
1967	700	233	+ 40
1968	1000	333	+ 43
1969	1400	467	+ 40
1970	1900	633	+ 36
1971	2400	800	+ 26
1972	2850	950	+ 19
1973	3000	1000	+ 5
1974	3200	1067	+ 7
1975	2700	900	- 16

SOURCE : Syndicat National des Entreprises de Travail
Temporaire, S.N.E.T.T.

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE 1965 à 1977

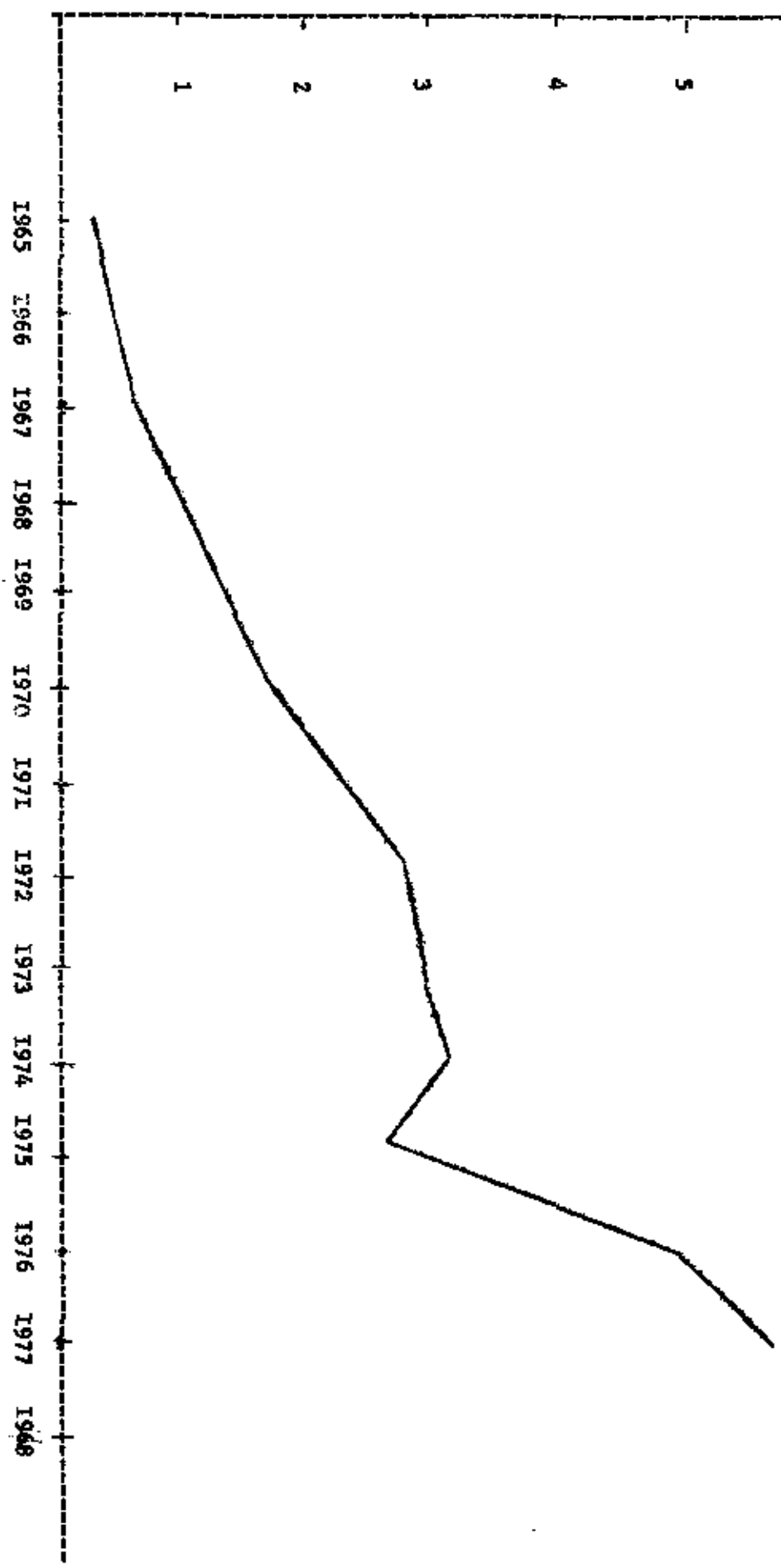
(en francs constants)

Années	Chiffre d'affaires en milliers de francs	Indice du chiffre d'affaires	Taux de progression annuel en %
1965	400	100	-
1968	1900	475	+ 375
1970	2800	700	+ 47
1972	3100	850	+ 21
1973	3800	950	+ 12
1974	3600	900	- 5
1975	3400	850	- 5
1976	4200	1050	+ 23
1977	5000	1250	+ 19

SOURCE : ALBEDA W., BLANPAIN R., VELDKAMP G.M.J., Temporary work
in Modern Society. A comparative study, part II, Temporary
work within a socio-economic framework, chapter III
"The French temporary work enterprise", p. 63

Chiffre d'affaires en milliards de francs

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU TRAVAIL TEMPORAIRE



Echelle 2 cm = 1 milliard de francs

Source : ENETT, UNETT, SOCAVETT

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE 1974 A 1977

(en francs constants)

Années	Chiffre d'affaires en millions de francs	indice du chiffre d'affaires	Taux de progression annuel en %
1974	4808	100	-
1975	3846	80	- 20
1976	5000	104	+ 30
1977	5850 (1)	121,7	+ 17

(1) Estimation

SOURCE : Union Nationale des entreprises de travail temporaire (UNETT), en liaison avec la société de caution mutuelle des entreprises de travail temporaire (SOCAMETT).
Résultats obtenus selon une série chronologique homogène.

1.2 Les caractéristiques de la profession dans le Rhône

1.2.1. 10 % du chiffre d'affaires national, en moyenne

Les résultats que nous donnons proviennent d'estimations. Il n'existe pas de statistiques couvrant ce domaine géographique. En 1976, nous avons relevé approximativement 8500 contrats par mois avec une durée moyenne (prévue) des missions de 5 semaines. Le salaire versé aux intérimaires est évalué à 2000 francs en moyenne. L'agence d'intérim multiplie grossièrement par 2 ce salaire (4) lorsqu'elle présente sa facture (hors taxes) à l'entreprise utilisatrice. Nous obtenons ainsi :

$8500 \times 5 \times 12 = 510\ 000$ semaines soit environ 9800 années de travail. Le chiffre d'affaires s'élève à $(9800 \times 2000 \times 2 \times 12) = 470,4$ millions de francs. Une légère variation du salaire moyen de 200 francs entraînerait un résultat de 517 millions de francs $(9800 \times 2200 \times 2 \times 12)$.

(4) Ce coefficient a été fourni par un directeur de société aux L&P.
En réalité, il semble évoluer depuis vers 2,5.

1.2.2. Un résultat comparable à celui d'une entreprise de 4500 personnes

La comparaison des chiffres de la profession avec ceux des entreprises de la région permet de mieux situer cette activité. La société Calor (5) a réalisé en 1976 un chiffre d'affaires de 471,6 millions de francs (6), avec un effectif de 4368 personnes. Le groupe Rhône Poulenc Industrie (7), dans le secteur de la chimie, est le premier de la région avec, en 1976, un chiffre d'affaires de 2,1 milliards de francs et 113 500 personnes employées. Le travail intérimaire, dans le Rhône, peut paraître de faible importance. En réalité, les développements ultérieurs nous montreront que ce type de comparaison contribue à fausser notre jugement.

2. NOMBRE D'ENTREPRISES ET D'ETABLISSEMENTS

2.1. Caractéristiques générales

2.1.1. Un taux de progression annuelle, pour les entreprises, de 10 % environ

Une étude réalisée par le Centre d'Etudes Sociologiques du CNRS (8) dénombre, au 1er avril 1968, 310 entreprises dans la région parisienne et 325 en province. Le SNETT relevait, pour l'année 1972, 800 entreprises gérant 1350 établissements. Les statistiques officielles provenant du Ministère du Travail font apparaître, entre 1973 et 1976, une croissance de 10 % en moyenne ; soit respectivement + 5,9 % en 1974 ; + 8,2 % en 1975 et + 15,9 % en 1976.

Comme nous l'avions déjà observé pour les chiffres d'affaires, le nombre de sociétés a quelque peu fléchi à partir de l'année 1973. La loi de 1972 et la conjoncture économique défavorable y ont contribué de manière importante. Néanmoins, le taux de progression d'environ 16 % en 1976 est le signe d'un développement plus actif.

5) CALOR S.A. Groupe SEB, appareils électro-ménagers.

6) Bref Rhône-Alpes, 14 décembre 1977, n° 527, p. 11

7) Rhône-Poulenc chimie.

8) GUILBERT M., LOWIT N., CRECHEN J., le Travail Temporaire, CNRS, Centre de Sociologie, 1970.

2.1.2. Une progression annuelle de 10,3 % du nombre des établissements depuis janvier 1973.

Comme pour les entreprises, on voit que la progression du nombre des établissements a été plus importante en 1976. Entre 1973 et 1976, elle s'est élevée à 10,3 %, c'est-à-dire respectivement 7,2 % (9) en 1974, 4,2 % en 1975 et 19,4 % en 1976. Un certain nombre de sociétés, dès les premiers effets de la reprise économique, au début de 1976, ont créé de nouvelles agences, profitant de la place laissée libre par la fermeture de certaines unités.

Il est extrêmement difficile de connaître de façon précise le nombre exact des agences ; celui-ci évolue sensiblement pendant une année. Les statistiques donnent l'état de la situation au 31 décembre. Les mouvements d'ouverture sont aisément repérables (10), mais les déclarations de fermeture connaissent des retards importants et parfois même ne sont pas effectuées.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET
D'ETABLISSEMENTS DE TRAVAIL TEMPORAIRE EN FRANCE

Années	Nombre d'entreprises	Augmentation %	Nombre d'établissements	Augmentation %
31.12.1973	963	-	1963	-
31.12.1974	1020	+ 5,9 %	2105	+ 7,2 %
31.12.1975	1104	+ 8,2 %	2195	+ 4,3 %
31.12.1976	1280	+ 15,9 %	2622	+ 19,4 %

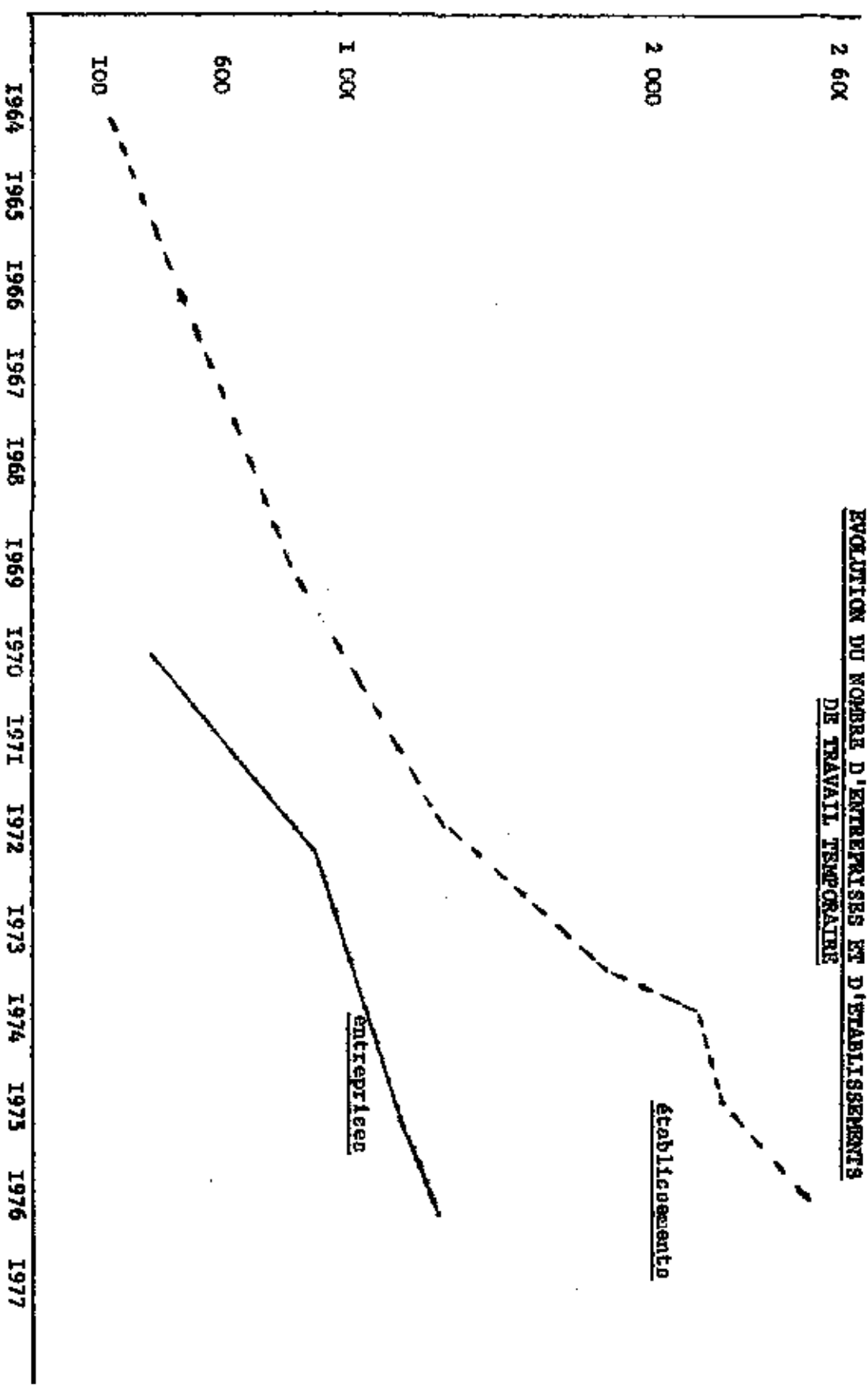
SOURCE : Ministère du Travail.
Service des Etudes de la statistique
Note du 27 avril 1977.

9) Ce taux s'obtient en faisant le rapport :

$$\frac{\text{Nombre d'établissements en 1974}}{\text{Nombre d'établissements en 1973}} = \text{X} \times 100$$

(10) Obligation de déclaration à la Direction Départementale du Travail, dès qu'il y a création ou disparition d'agences.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET D'ETABLISSEMENTS
DE TRAVAIL TEMPORAIRE



1964 1965 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977

Echelle : 1 cm = 200 - Entreprises ou Etablissements

----- : Etablissements
----- : Entreprises

2.2. Structure des entreprises et établissements du Rhône

2.2.1. 7,2 % des établissements de travail temporaire installés en France sont situés dans le Rhône.

Nous avons relevé nominativement les entreprises qui ont fourni des déclarations (nombre de contrats conclus) en 1974 - 1975 - 1976 - 1977. La comparaison avec les résultats nationaux, au niveau des entreprises, n'est pas possible. Certaines sociétés comme Bis, ECCO, Manpower se retrouvent dans de nombreux autres départements. Leur nombre se situe autour de la centaine (112 en 1977 et 104 en 1976) ; le Ministère du Travail en a relevé 1280 au niveau national.

La seule comparaison que nous puissions effectuer concerne les établissements ; le Rhône en totalisait 7,5 % ; 7,8 % en 1975 et 6,5 en 1976. Nous remarquons ainsi que la croissance du nombre des agences connaît une divergence d'évolution au plan départemental et au plan national, notamment entre 1975 et 1976. Le Rhône n'a pas enregistré en 1976 l'augmentation constatée au niveau de la France entière. Néanmoins, compte-tenu des fermetures, la progression de 1977 (4,7 %) reste significative d'une volonté de développement, notamment de la part des entreprises les plus importantes.

Les statistiques fournies par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon nous donnent 179 agences en 1976 et 185 au 15.10.1977. Par rapport aux chiffres de la Direction Départementale du Travail, il existe une différence de 10 unités en 1976 et de 8 unités en 1977. L'écart qui tient en partie aux choix différents des périodes de référence, n'est pas très significatif. Le Rhône réalise donc 10 % du chiffre d'affaires de la profession avec seulement 6,5 % du nombre des agences et représente 2,9 % de la population active (ii) en 1976.

(ii) Recensement de la population au 1/5 en 1975 réalisé par l'INSEE.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES ET
D'ETABLISSEMENTS DE TRAVAIL TEMPORAIRE DANS LE RHONE

Années	Nombre d'entreprises	Augmentation %	Nombre d'établissements	Augmentation %
31.12.1973	-	-	87	-
31.12.1974	106	-	159	-
31.12.1975	117	+ 10,4 %	171	+ 7,5 %
31.12.1976	104	- 11,2 %	169	- 1,2 %
31.12.1977	112	+ 7,7 %	177	+ 4,7 %

SOURCE : Direction Départementale du Travail et de la Main d'Oeuvre.

TAUX DE PROGRESSION DU NOMBRE DES ETABLISSEMENTS
NATIONAUX ET DU RHONE

Années	FRANCE		RHONE	
	en valeur absolue	en pourcentage	en valeur absolue	en pourcentage
1974	+ 142	+ 7,2 %	+ 72	-
1975	+ 90	+ 4,3 %	+ 12	+ 7,5 %
1976	+ 427	+ 19,4 %	- 2	- 1,2 %
1977	-	-	+ 8	+ 4,7 %

SOURCE : France : Ministère du Travail

Rhône : Direction Départementale du Travail et de la main d'Oeuvre.

3.1. LA TAILLE DES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE

3.1. Au niveau national

3.1.1. 70,5 % des entreprises sont à établissement unique mais elles ne gèrent que 34,2 % des agences seulement

Le travail temporaire se caractérise principalement par un grand nombre d'entreprises à établissement unique. Les efforts déployés par la profession pour assainir et contrôler le marché semblent butter devant ce problème.

Ces entreprises ne gèrent que 34,2 % des agences, ce qui indique une faible couverture géographique et un domaine d'action limité des principales sociétés.

3.1.2. 1,6 % des entreprises de plus de 9 établissements totalisent 22,9 % des agences

L'activité du travail temporaire semble donc le fait :

- d'une part, d'un grand nombre de petites unités souvent à durée d'existence relativement courte comme nous le verrons par ailleurs ;
- d'autre part, d'un nombre restreint de grosses entreprises possédant un rayonnement important de par la multiplicité de leurs agences.

Deux pôles vont donc structurer le marché du travail temporaire selon la taille des entreprises, ce qui suggère une approche différente en fonction des particularités dans l'organisation et les politiques suivies.

Il nous faut préciser auparavant la taille des entreprises situées dans le Rhône.

REPARTITION DES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE SELON LE NOMBRE DE LEURS ETABLISSEMENTS EN FRANCE

REPARTITION DES ETABLISSEMENTS SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES NATIONALES

	1 éta- blissement	2 à 4 éta- bissements	5 à 9 éta- bissements	10 et + établis.	TOTAL
Entreprises	719	236	49	16	1020
Pourcentage	70,5	23,1	4,8	1,6	100
Cumul %	70,5	93,6	98,4	100	-
Etablissements	719	600	303	483	2105
Pourcentage	34,2	28,5	14,4	22,9	100
Cumul %	34,2	62,7	77,1	100	-

SOURCE : Ministère du Travail au 30 juin 1974.

3.2. Dans le Rhône

3.2.1. 81 % des entreprises n'ont qu'un établissement dans le département

Par rapport à la moyenne nationale (70 %), le Rhône connaît apparemment un nombre plus important d'entreprises à établissement unique (81 %) ; en réalité, il faut tenir compte de la dispersion des agences d'une même société sur plusieurs départements. Ces unités ont accusé les effets de la crise avec un certain retard ; en 1976, elles ne représentent plus que 77,9 % du total. Néanmoins, dès 1977, elles retrouvent leur situation de 1974 (80 %). Par contre, les entreprises de 2 à 4 établissements et de 5 à 9 agences ont progressé en 1976.

3.2.2. Une seule entreprise (1 %) a plus de 9 établissements dans le Rhône

ECCO est la seule entreprise avec 19 établissements qui regroupe plus de 9 agences à l'intérieur du département. La suprématie de cette société provient d'une politique délibérée d'implantation dans la région. La répartition des établissements selon la taille de l'entreprise nous permettra de préciser ce phénomène.

3.2.3. 81 % des entreprises à établissement unique gèrent 50,8 % des agences

L'exiguïté de l'espace géographique étudié ne permet pas de comparer la distribution des agences au plan national et au plan départemental, selon l'importance des entreprises auxquelles elles appartiennent. Il semble toutefois que la petite entreprise se développe plus aisément dans un grand centre, comme celui de Lyon, que dans un département moins urbanisé. A cet égard, il est significatif que 81 % des entreprises à établissement unique gèrent 50,8 % des agences.

EVOLUTION DE LA REPARTITION DES ENTREPRISES DE TRAVAIL
TEMPORAIRE SELON LE NOMBRE D'ETABLISSEMENTS DU RHONE

Années	1 éta- blissement	2 à 4 éta- blissements	5 à 9 éta- blissements	10 établis- sements et +	Total
1974	86	17	2	1	106
Pourcentage	81,1	16,1	1,9	0,9	100
% cumulé	81,1	97,2	99,1	100	-
1975	99	15	2	1	117
Pourcentage	84,7	12,8	1,7	0,8	100
% cumulé	84,7	97,5	99,2	100	-
1976	81	18	4	1	104
Pourcentage	77,9	17,3	3,8	1	100
% cumulé	77,9	95,2	99	100	-
1977	90	17	4	1	112
Pourcentage	80,3	15,2	3,6	0,9	100
% cumulé	80,3	95,5	99,1	100	-

SOURCE : Direction Départementale du Travail
et de la Main d'Oeuvre.

**EVOLUTION DE LA REPARTITION DES ETABLISSEMENTS SELON LA
TAILLE DE L'ENTREPRISE DANS LE REGION**

Années	1 éta- blissement	2 à 4 éta- blissements	5 à 9 éta- blissements	10 établis- sements et +	Total
1974	86	42	12	19	159
Pourcentage	54,1	26,4	7,5	12	100
1975	99	39	16	17	171
Pourcentage	57,9	22,8	9,4	9,9	100
1976	81	43	27	18	169
Pourcentage	47,9	25,4	15,9	10,8	100
1977	90	42	26	19	177
Pourcentage	50,8	23,7	14,7	10,8	100

SOURCE : Direction Départementale du Travail et
de la Main d'Oeuvre

3.2.4. Les principales entreprises de travail temporaire en 1977

ECCO apparaît donc comme la première entreprise du département, avec 19 établissements. Viennent ensuite : CRI et BIS avec respectivement 8 et 7 agences. Manpower et Régit ne gèrent que 6 et 5 unités chacune. Nous analyserons ultérieurement la politique d'ECCO, à titre d'exemple. La part de chaque entreprise principale sur le marché de l'intérim sera abordée par la suite pour préciser l'importance de la taille.

Toutes les sociétés intérimaires sont confrontées à un même problème : répondre efficacement, dans un délai très court, aux demandes des entreprises utilisatrices. Pour y faire face, la stratégie mise en oeuvre repose essentiellement sur le nombre des agences et sur le choix des localisations.

LES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE DANS LE RHONE
SELON LE NOMBRE D'ETABLISSEMENTS AU 31.12.1977

ENTREPRISES	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS
ECCO.....	19
CRI.....	8
BIS.....	7
Manpower.....	6
Régit.....	5
BP Industrie.....	4
IBO	4
Inter-Corporation.....	4
Permanence Européenne.....	3
TLM.....	3
SPM.....	2
Intérex.....	2
Le Travail Intérimaire.....	2
Creyf's Intérim.....	2
Novassam.....	2
Dactyl Service Industrie.....	2
Todépa.....	2
SACH.....	2
Alpi.....	2
L'Appel Médical.....	2
ISG.....	2
RMO.....	2
90 entreprises.....	1

4. LOCALISATION DES ENTREPRISES ET DES ETABLISSEMENTS DE TRAVAIL TEMPORAIRE

4.1. Choix du secteur géographique en France

4.1.1. Une tendance à la décentralisation malgré une stratégie de localisation dans les centres, encore importante.

La répartition, par région des entreprises et établissements au 31.12.1974 (12) fait nettement apparaître la primauté du centre parisien, puis celle des grandes agglomérations.

A cette date on comptait 1020 entreprises gérant 2105 établissements ; 43,2 % des établissements sont situés dans la région parisienne et 53,4 % des entreprises y sont représentées ; le reste est regroupé principalement dans la région Rhône-Alpes, la Provence - Côte d'Azur, le Nord et l'Est. L'analyse au niveau départemental met en évidence une certaine concentration dans les zones très industrialisées ou les grands centres urbains.

Les 19 départements, où sont implantées plus de 20 agences, comptent 1723 établissements, soit plus de 80 % de l'ensemble. Nous notons une polarisation du travail temporaire sur Paris ; 61,9 % des établissements du territoire ont leur siège social implanté dans la capitale ou son agglomération ; quant aux autres agences, 35,1 % relèvent d'une entreprise dont le siège social est dans la région parisienne.

Les trois premières entreprises d'intérim ont évidemment une implantation nationale. Comme nous le verrons par la suite, Bis totalise 124 agences (2), ECCO : 143 (13) et Manpower-France, : 51 (2). D'autres sociétés présentent des points forts dans une région et tendent à décentraliser leurs activités.

(12) Note du Ministère du Travail du 23 janvier 1976

(13) UNETT, au 17 juin 1977.

REPARTITION PAR REGION DES ENTREPRISES ET DES ETABLISSEMENTS
DE TRAVAIL TEMPORAIRE AU 31 DECEMBRE 1974

R E G I O N S	ENTREPRISES		ETABLISSEMENTS	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Région parisienne.....	545	53,4	910	43,2
dont : Paris.....	438	42,9	594	28,2
Haute de la Seine.....	33	3,2	106	5,0
Champagne-Ardenne.....	4	0,4	18	0,9
Picardie.....	8	0,8	32	1,5
Haute Normandie.....	27	2,6	76	3,6
Centre.....	15	1,5	50	2,4
Basse Normandie.....	3	0,3	12	0,6
Bourgogne.....	11	1,1	32	1,5
Norg.....	49	4,8	120	5,7
Lorraine.....	65	6,4	109	5,2
Alsace.....	46	4,4	75	3,6
Franchè Comté.....	6	0,6	21	1,0
Pays de la Loire.....	18	1,8	64	3,0
Bretagne.....	4	0,4	22	1,1
Poitou-Charentes.....	4	0,4	20	0,9
Aquitaine.....	23	2,2	48	2,3
Midi-Pyrénées.....	20	1,9	41	1,9
Limousin.....	1	0,1	6	0,3
Rhône-Alpes.....	107	10,5	282	13,4
dont : Rhône.....	79	7,7	179	8,5
Auvergne.....	4	0,4	15	0,7
Languedoc.....	4	0,4	17	0,8
Provence Côte d'Azur.....	56	5,5	134	6,4
dont : Bouches du Rhône..	40	3,9	97	4,6
Corse.....	0	0	97	4,6
France entière.....	1020	100	2405	100

Source : Ministère du Travail : note du 23.1.1976.

**IMPLANTATION DES ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS SELON
LES PRINCIPAUX SECTEURS GEOGRAPHIQUES**

Régions	Nombre d'entreprises	Pourcentage	Etablissements	Pourcentage
Parisienne	545	53,4	910	43,2
Nord	69	4,8	120	5,7
Lorraine	65	5,4	109	5,2
Alsace	46	4,5	75	3,6
(Rhône Alpes	107	10,5	282	13,4
(dont Rhône	73	7,7	179	8,5
(Provence	56	5,5	134	6,4
(Côte d'Azur				
sous total	868	85,1 %	1 630	77,5 %
Total France	1 020	100	2 105	100

SOURCE : Note du Ministère du Travail du 23.1.1976

Enfin, certaines sociétés, et c'est la majorité, sont uniquement implantées dans une région donnée, soit en vertu d'une certaine politique de localisation, soit en raison de leur taille, ce qui est le cas des entreprises à 1 ou 2 établissements. Nous observons une tendance à la décentralisation vers la province, le centre parisien étant parvenu à saturation.

Pour le Rhône, nous avons procédé à une analyse plus précise des localisations.

4.2. Localisation dans le Rhône

Nous nous référons au découpage précédemment effectué (cf. sources).

4.2.1. Le centre de Lyon regroupe 29,4 % du nombre des établissements

En 1974, 53 agences ont été recensées au centre ; en 1977 il en existait 52. Une stabilité d'implantation caractérise donc cette zone qui totalise 29,4 % du total des établissements. La localisation dans le centre que nous avons observée et surtout cette stabilité confirmant le phénomène d'implantation dans les zones géographiques traditionnelles.

4.2.2. La zone relais totalise 44,6 % des établissements

Ce secteur comptait 66 agences en 1974 et 79 en 1977, soit une progression de 19,7 % environ. C'est la zone où nous trouvons le plus grand nombre d'établissements de travail temporaire (44,6 %). Ces mouvements de localisation seront analysés plus particulièrement lors de prochains développements.

4.2.3. La périphérie représente 15,8 % des agences

En 1974, 25 établissements étaient situés dans la zone périphérique de Lyon ; on en compte 28 en 1977. Une progression de 12 % a donc été enregistrée pendant la période observée, (1974-1977). La périphérie regroupe donc, en 1978, 15,8 % du nombre total des agences de travail temporaire.

4.2.4. 10 % des établissements sont situés dans les autres communes du département

En 1974, il existait 15 agences dans cette zone ; et on en retrouve 18 en 1977, ce qui fait un taux d'accroissement de 20 % en 3 ans. La part de ce secteur géographique dans l'ensemble représente 10,2 %.

4.2.5. Un déplacement progressif hors du centre

L'étude de la localisation montre un mouvement net et progressif d'implantation des entreprises de travail temporaire vers les zones relais et périphériques, avec néanmoins une certaine stabilité du centre de Lyon. La situation des établissements est souvent proche de celle des industries qui se trouvent en majorité dans la zone relais. Les principaux axes de circulation et de transport, la ligne du métro ou la proximité de l'Agence Nationale pour l'Emploi et du centre commercial de la Part Dieu déterminent, pour une part importante, la politique d'implantation des agences. D'autres facteurs, comme nous le verrons, interviennent dans les choix d'implantation qu'effectuent les entreprises de travail temporaire.

LOCALISATION DES AGENCES D'INTERIM DANS LE RHONE

1 - Centre de Lyon

	1er arron- dissement	2e arron- dissement	4e arron- dissement	5e arron- dissement	9e arron- dissement	TOTAL
1973	12	17	-	-	4	33
1974	14	32	1	-	6	53
1975	11	35	1	1	6	54
1976	12	32	1	2	6	53
1977	12	31	1	1	77	52
1976 OCIL	13	23	3	1	10	50
1977 OCIL	12	26	2	2	8	50

2 - Relais

	3e arron- dissement	6e arron- dissement	7e arron- dissement	8e arron- dissement	VILLEUR - BANNE	TOTAL
1973	6	10	8	2	8	34
1974	15	20	13	5	13	66
1975	17	18	15	5	16	71
1976	18	24	12	4	16	74
1977	19	27	14	3	16	79
1976 OCIL	24	33	15	3	11	86
1977 OCIL	25	34	19	4	13	95

3 - Périphérie

	BRON.	DECLINES	REYZIEU	ST FONS	ST PRIEST	Vaulx en- Velin	VENIS- SIEUX	TOTAL
1973	-	3	-	3	1	2	5	14
1974	2	3	-	5	1	3	10	24
1975	2	3	-	7	3	3	12	30
1976	3	3	-	6	3	2	8	25
1977	4	5	-	6	3	3	7	28
1976 OCIL	2	3	3	6	3	3	7	27
1977 OCIL	2	4	1	5	2	2	4	20

SOURCE : Direction Départementale du Travail et de la
main d'oeuvre

OCIL : Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon.

4.1. Autres communes du département

	Feyzin	Givors	Mions	Oullins	Caluire	Pierre Bénite	Rillieux	Sérézin	Tarare	TOTAL
1973	1	-	-	1	-	1	-	-	1	4
1974	1	1	1	2	-	2	1	-	1	9
1975	2	1	1	2	-	1	1	-	1	9
1976	3	1	1	3	-	1	2	-	1	12
1977	3	2	-	4	-	1	1	-	1	12
1976 CCIL	2	1	-	3	-	1	1	-	2	10
1977 CCIL	3	2	-	4	1	1	-	1	1	13

4.2. Autres communes du département

	St. Genès Laval	Villefranche	Bri-gnais	Neuville	Dardilly	Craonne	Charbonnières	Ecullly	TOTAL
1973	-	2	-	-	-	-	-	-	2
1974	-	5	1	1	-	-	-	-	7
1975	-	5	1	1	-	-	-	-	7
1976	-	4	-	1	-	-	-	-	5
1977	1	4	-	1	-	-	-	-	6
1976 CCIL	-	1	-	1	1	1	1	-	6
1977 CCIL	1	5	-	-	1	-	-	1	7

Tableau synthétique

	1 - Centre de Lyon	2 - Relais	3 - Périphérie	4 - Autres com- munes du Dpt.	TOTAL
1973	33	34	14	6	87
1974	53	66	24	16	159
1975	54	71	30	16	171
1976	53	74	25	17	169
1977	52	79	28	18	177
1976 CCIL	50	66	27	16	179
1977 CCIL	50	95	20	20	185

SOURCE : Direction Départementale du Travail et de la main d'oeuvre

CCIL : Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon.

5. DISPARITIONS ET CREATIONS D'ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE

5.1. Créations et disparitions d'entreprises à l'échelle nationale

Les seuls chiffres qui existent au niveau de la France, proviennent de l'INSEE pour l'année 1974 et du Service des Etudes et de la Statistique du Ministère du Travail pour 1975. Ces données sont d'ailleurs aléatoires car si les ouvertures sont facilement repérables (14), les fermetures et disparitions paraissent plus imprécises. Les déclarations de cessation d'activité connaissent des retards importants et la plupart du temps ne sont pas effectuées automatiquement.

5.1.1. Un fort mouvement en 1974 : fermetures de 24,2 % des établissements et 30,8 % d'ouvertures

L'évolution des créations et disparitions d'agences indique, pour l'ensemble de l'année 1974, un solde largement positif de 140 établissements. Nous observons un mouvement important avec 509 fermetures et 649 créations. Une analyse plus précise par semestre fait apparaître les premiers effets de la crise à ce niveau.

Les premiers six mois de l'année 1974 connaissent un solde positif d'ouvertures d'établissements ; le second semestre fait apparaître déjà, un mouvement beaucoup plus intense où les créations compensent à peine les fermetures.

En effet, les disparitions ont été multipliées par 6 et les créations par 2, le solde se révélant négatif de 7 unités. Ces chiffres font ressortir une des caractéristiques fondamentale de ce secteur, c'est-à-dire un mouvement d'entrées - sorties dans la profession de 25 à 30 % pour l'année 1974 avec un solde positif de 6,7 %.

5.1.2. Un mouvement toujours très important caractérise l'année 1975 : 26,3 % d'établissements créés, 22,2 % fermés

Une légère diminution des ouvertures et fermetures anime la profession pendant cette année où la crise s'installe. Néanmoins, le solde reste toujours positif de 90 agences (+ 4 %), avec 578 créations et 488 disparitions.

Les mouvements qui apparaissent dans le Rhône révèlent une certaine identité de comportement.

(14) Obligation de déclaration d'ouverture ou de fermeture d'agence à la Direction Départementale du Travail, Loi du 3 février 1972.

REPARTITION PAR REGIONS
des créations et fermetures
d'établissements de travail temporaire
enregistrées au cours de l'année 1974

REGIONS	1er semestre 1974		2e semestre 1974		Ensemble de l'année 1974		SOLDE
	Fera.	Créat.	Ferm.	Créat.	Ferm.	Créat.	
région parisienne	40	97	207	168	247	265	+ 18
Champagne	-	1	1	2	1	3	+ 2
Ardennes	-	3	4	6	4	9	+ 5
Picardie	-	8	17	15	17	23	+ 6
Hte normandie	-	9	5	6	5	15	+ 10
Centre	3	11	17	27	20	38	+ 18
Nord	3	19	23	33	26	52	+ 26
Lorraine	6	8	24	24	24	32	+ 8
Alsace	-	1	4	6	4	7	+ 3
Franche-Comte	-	-	4	3	4	3	- 1
Basse Normandie	2	8	11	6	13	14	+ 1
Pays de la Loire	1	-	1	6	2	6	+ 4
Bretagne	-	-	-	3	-	3	+ 3
Limousin	-	1	2	1	2	2	0
Auvergne	2	-	4	6	6	6	0
Poitou- Charentes	2	3	13	11	15	14	- 1
Aquitaine	-	5	7	10	7	15	+ 8
Midi-Pyrénées	-	12	5	4	5	16	+ 11
Bourgogne	11	26	46	63	57	89	+ 32
Rhone-Alpes	-	-	2	5	2	5	+ 3
Languedoc	6	5	42	26	48	31	- 17
Provence Cote d'Azur	-	-	-	1	-	1	+ 1
Corse	70	217	439	432	509	649	+ 140
France entière	+ 147	-	7	+ 140			
SOLDE							

SOURCE : Service des Etudes et de la Statistique du Ministère du Travail.

REPARTITION PAR REGION

des créations et des fermetures d'établissements
de travail temporaire enregistrées au cours de
l'année 1975

REGION DE PROGRAMME	Créations	Fermetures	Solde
REGION PARISIENNE.....	242	212	+ 30
CHAMPAGNE.....	4	2	+ 2
PICARDIE.....	7	6	+ 1
HAUTE-NORMANDIE.....	21	11	+ 10
CENTRE.....	7	11	- 4
NORD.....	43	28	+ 15
LORRAINE.....	35	39	- 4
ALSACE.....	11	28	- 17
FRANCHE-COMTE.....	4	5	- 1
BASSE-NORMANDIE.....	4	2	+ 2
PAYS DE LA LOIRE.....	24	12	+ 12
BRETAGNE.....	6	5	+ 1
LIMOUSIN.....	1	2	- 1
AUVERGNE.....	-	2	- 2
POTTOU-CHARENTES.....	4	6	- 2
AQUITAINE.....	7	6	+ 1
MIDI-PYRENEES.....	11	13	- 2
BOURGOGNE.....	7	7	0
RHONE-ALPES.....	63	53	+ 10
LANGUEDOC.....	9	4	+ 5
PROVINCE, COTE D'AZUR.....	68	34	+ 34
CORSE.....	-	-	-
<u>FRANCE ENTIERE.....</u>	<u>578</u>	<u>488</u>	<u>+ 90</u>

SOURCE : service des Etudes et de la Statistique du Ministère
du Travail.

5.2. Ouvertures et fermetures d'agences de travail temporaire dans le Rhône

5.2.1. 20,2 % des établissements du Rhône ont cessé toute activité et 31,6 % ont été créés en 1974

Le département du Rhône connaît de fortes variations du nombre d'agences, imitant en cela le comportement national. En effet les résultats du premier et second semestre sont caractéristiques de la crise qui atteint le temporaire, surtout lors des deux derniers trimestres, pendant lesquels ont été enregistrées 46 fermetures et 63 créations ; par contre, au premier semestre, 11 disparitions et 26 ouvertures ont été comptabilisées. Pour l'ensemble de l'année, le solde positif s'élève à 32 établissements soit une progression de 11,3 %. En 1975, la crise affectera plus durement encore la profession.

5.2.2. L'année 1975 connaît une diminution de 31,2 % du nombre des établissements créés par rapport à 1974

Les statistiques fournies par le Ministère du Travail dénombraient 63 créations et 53 disparitions d'agences soit un solde positif de 10 établissements seulement par rapport aux 32 enregistrées en 1974.

Nous allons pouvoir préciser encore cette analyse en utilisant les relevés que nous avons effectués à la Direction du Travail et de la Main d'Oeuvre du Rhône en 1976.

5.2.3. 29 % des établissements lyonnais ont cessé leur activité et 27,8 % ont été créés en 1976

Au 9.12.1976, nous avons enregistré 49 fermetures et 47 ouvertures. Le solde se révèle négatif (-2). Ceci nous amène à penser que les politiques retenues et le mode d'organisation diffèrent selon la taille de l'entreprise.

Les prochains développements nous permettront d'appréhender la signification des mouvements qui affectent les entreprises de travail temporaire au niveau régional et national. Néanmoins, il nous faut remarquer que les chiffres sont grossis du fait des nombreux changements de noms et d'adresses des agences pratique qui est fort courante dans la profession (environ 30 à 40 % des entrées sorties).

Les chiffres de 1977 présentent un solde positif de 8 créations mais nous n'avons pu établir la liste exacte des disparitions d'agences car celles-ci ne sont connues, avec précision, que très tardivement à la Direction Départementale du Travail et de la Main d'Oeuvre.

6. L'ACTIVITE DES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE

6.1. La prestation en nombre de contrats, au niveau national

6.1.1. 961000 Intérimaires, et 110 000 missions effectuées en moyenne par mois, pendant le second semestre 1974

Les statistiques du Ministère du Travail couvrent la période de juillet 1974 à décembre 1976. Ils proviennent d'une exploitation, par sondage à deux degrés, d'un échantillon permanent d'établissements de travail temporaire. L'utilisation directe de la série brute du nombre de contrats conclus est difficile car les déclarations ne sont pas effectuées régulièrement. Le calcul du nombre moyennes missions permet d'éliminer l'effet dû aux variations des taux de réponse. Nous utiliserons donc les résultats fournis par les séries corrigées du Ministère du Travail.

Lors du second semestre 1974, le mois de juillet a connu la plus forte activité, et le mois de novembre la plus faible, avec une variation de 55,5 % (15) entre les deux mois. Le passage du nombre de contrats à celui des intérimaires se fait grâce à la durée moyenne (prévue) des missions en semaines. Cette durée est estimée à 3,8 (16) pour l'année 1975 ; nous l'appliquerons également pour 1974.

- nombre de contrats conclus durant le second semestre 1974	:	658 048
- durée prévue moyenne	:	3,8 semaines
- nombre de semaines	:	2 500 582
- nombre d'années de travail	:	96 176

On peut considérer que près de 100 000 intérimaires étaient utilisés en permanence (moyenne) en 1974.

6.1.2. 96 000 contrats conclus en moyenne mensuelle, durant l'année 1975

84 000 intérimaires sont quotidiennement au travail. Le mois de juillet totalise le plus grand nombre de missions et le mois de mai le plus faible, avec une fluctuation d'activité de 40,8 % entre ces deux extrêmes. L'année 1975 va accuser le contrecoup de la crise, et déjà en octobre 1974, le travail temporaire en était affecté. La baisse de niveau est assez sensible ; elle est de 12,7 % par rapport à 1974.

Si nous reprenons la durée moyenne qui a été estimée à 3,8 semaines, nous obtenons :

- nombre de contrats conclus en 1975	:	1 152 492
- durée prévue moyenne	:	3,8 semaines
- nombre de semaines	:	4 379 469,6
- nombre d'années de travail	:	84 220

(15) Selon le mode de calcul suivant :

$$100 - \frac{\text{Nombre de contrats du mois le plus faible}}{\text{Nombre de contrats du mois le plus fort}} \times 100$$

(16) Note du Ministère du Travail du 27 avril 1977

6.1.3. Une augmentation sensible en 1976 : 131 000 contrats en moyenne par mois, soit 115 000 intérimaires.

L'année 1976 a enregistré une nette progression de l'intérim avec 131 384 contrats conclus mensuellement en moyenne.

Nous percevons un accroissement du recours à la profession de l'ordre de 36,5 % par rapport à 1975.

La plus grande amplitude d'activité se situe entre le mois de juillet, qui connaît la plus forte utilisation d'intérimaires, et le mois de janvier, où les effectifs sont les plus faibles. La traduction du nombre de travailleurs temporaires se présente de la façon suivante :

- nombre de contrats conclus en 1976	:	1 576 607
- durée prévue	:	3,8 semaines
- nombre de semaines	:	5 991 107
- nombre d'années de travail	:	115 214

En moyenne, sur l'année, nous pouvons donc estimer que 115 000 intérimaires étaient quotidiennement au travail.

L'effectif moyen des travailleurs en mission que nous avons donné est bien inférieur au nombre de personnes qui transitent par les entreprises de travail temporaire. Les relevés de déclarations ne sont pas envoyés régulièrement par les agences, comme nous l'avons également remarqué, à la Direction Départementale du Travail du Rhône.

Le travail temporaire connaît donc des fluctuations mensuelles d'activité assez sensibles, de 40 à 60 % et a nettement progressé en 1976 par rapport à l'année 1975. Le mois de juillet semble enregistrer généralement la plus importante activité au niveau national et concourt à l'opinion souvent admise du recours massif à l'intérim, avant le départ en vacances dans les entreprises utilisatrices.

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES ENTREPRISES DE TRAVAIL
TEMPORAIRE AU NIVEAU NATIONAL

Années	Nombre de contrats			Nombre moyen de contrats par établissements		
	1974	1975	1976	1974	1975	1976
<u>Mois</u>						
Janvier	-	76 615	90 050	-	41,9	47,9
Février	-	72 282	94 302	-	39,1	49,4
Mars	-	73 088	115 218	-	39,4	59,4
Avril	-	79 442	104 313	-	44,5	54,7
Mai	-	64 778	108 629	-	35,8	56,4
Juin	-	96 303	150 381	-	51,4	72,1
Juillet	123 842	109 827	143 100	77,1	59,9	74,3
Aout	97 412	90 594	126 370	61,9	50,6	67,0
Septembre	98 248	96 719	127 032	60,9	51,4	68,7
Octobre	67 914	87 428	103 733	48,9	47,1	55,3
Novembre	47 622	72 290	101 991	33,7	39,8	50,2
Décembre	67 636	85 458	103 943	44,1	46,2	54,5
TOTAL	502 674	1 004 824	1 369 062			

SOURCE : Ministère du Travail, Note du 27 avril 1977

NOMBRE ESTIME DE CONTRATS CONCLUS PAR LES
ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE

Série corrigée

MOIS	ANNEE 1974	ANNEE 1975	ANNEE 1976
JANVIER	-	85 879	103 800
FEVRIER	-	80 624	107 544
MARS	-	81 597	129 848
AVRIL	-	92 605	120 121
MAI	-	74 822	124 363
JUIN	-	107 940	159 702
JUILLET	153 814	126 389	165 318
AOÛT	124 048	107 221	149 678
SEPTEMBRE	122 653	109 431	154 163
OCTOBRE	98 925	100 700	124 591
NOVEMBRE	68 512	85 490	113 603
DECEMBRE	90 096	99 700	123 878
TOTAL	658 048	1 152 497	1 576 608

On obtient la série corrigée du nombre de contrats conclus avec les utilisateurs en multipliant le nombre moyen de contrats par le nombre d'établissements estimé.

SOURCE : Ministère du Travail. Note du 27 avril 1977

Contrats
conclus

EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS CONCLUS DANS LE MOIS (encliméon) EN FRANCE

Source : Ministère du Travail - le 27.4.77



JAN JASON DJ JAN JASON DJ JAN JASON DJ JAN JASON DJ
 1976 1975 1976

Echelle : 1 cm = 20 000 contrats

6.2. Evolution du nombre de contrats conclus dans le Rhône

6.2.1. 7860 missions assurées mensuellement en moyenne, en 1974

Nous avons enregistré, à partir des relevés de contrats envoyés mensuellement à la Direction Départementale du Rhône, 94 318 missions, soit en moyenne 7 860 contrats par mois. Le mois de septembre connaît l'activité la plus intense et le mois de novembre l'activité la plus faible avec une variation de 60,7 % (17) Le nombre moyen d'intérimaires utilisés en permanence s'élèverait à 6 892, si nous reprenons la durée moyenne de 3,8 semaines.

En effet :

- nombre de contrats conclus en 1974	:	94 318
- durée moyenne nationale prévue	:	3,8 semaines
- nombre de semaines	:	358 408
- nombre d'années de travail	:	6 892.

Le Rhône avec 6 900 intérimaires représenterait donc 7,2 % du total national. Nous verrons, par la suite, que la durée moyenne des missions dans le département est plus importante que celle de la France entière, ce qui nous amène à conclure que la part. du Rhône dans le nombre total des intérimaires est nettement supérieure à 7,2 %.

6.2.2. 5 700 contrats en moyenne par mois en 1975 : les effets de la crise se font nettement sentir

L'année 1975 voit le recours à l'intérim et le nombre de missions diminuer de 27,3 % par rapport à 1974. Le mois de septembre enregistre toujours la plus forte activité et le mois de mars la plus faible avec une variation de 39,5 % entre ces deux extrêmes. Le nombre moyen d'intérimaires utilisés s'élève à 5 000 environ, si l'on estime la durée en semaines à 3,8, comme nous l'avons déjà fait précédemment.

Le Rhône en 1975 fournirait 6 % du nombre des travailleurs temporaires, ce qui marque une baisse de 1 % par rapport à l'année précédente (cf. les remarques ci-dessus sur la durée en semaines des contrats).

(17) Mode de calcul :

$$100 - \frac{\text{Nombre de contrats du mois le plus faible}}{\text{Nombre de contrats du mois le plus fort}} \times 100$$

6.2.3. 8 500 missions chaque mois en moyenne, durant l'année 1976

Nous constatons une progression très nette du niveau de l'intérim dans le Rhône en 1976 ; elle s'éstève à 49 % si l'on tient compte du nombre de contrats conclus. Septembre est encore le mois du plus fort recours aux intérimaires. Janvier se retrouve être le mois le plus faible. La fluctuation entre ces deux mois s'élève à 40,3 %.

Le Rhône totalisera, avec une durée moyenne des missions de 5,2 semaines (18), 10 200 intérimaires, soit 8,9 % du nombre national ; la progression par rapport à 1975 s'avère donc relativement importante (19).

6.2.4. 9 400 contrats conclus mensuellement en moyenne, pour 1977

Le nombre de missions assurées par les entreprises de travail temporaire, a progressé de 10,7 % par rapport à l'année 1976. Le mois de septembre reste le mois le plus fort alors que la période la plus creuse se situe au mois de novembre. Entre les deux mois, la variation est de 30,3 %. Si nous conservons, comme durée moyenne des missions, le chiffre de 5,2 semaines, qui était celui de 1976, nous atteignons le nombre de 11 300 intérimaires (en moyenne).

L'analyse comparative de l'évolution du travail temporaire, dans le Rhône et dans la France entière, montre que la profession connaît de sensibles variations d'activité d'un mois sur l'autre. Dans le Rhône, la crise a été ressentie plus tardivement, mais plus intensément. La conjoncture économique et le marché du travail devront nous permettre, au cours des prochains développements, de mieux comprendre cette situation.

(18) D'après nos statistiques d'octobre 1976, effectuées à la Direction Départementale du Travail et de la Main d'Oeuvre du Rhône.

(19) Tenir compte des différences d'appréciation de la durée en semaines entre les deux années.

EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS
CONCLUS DANS LE RHONE

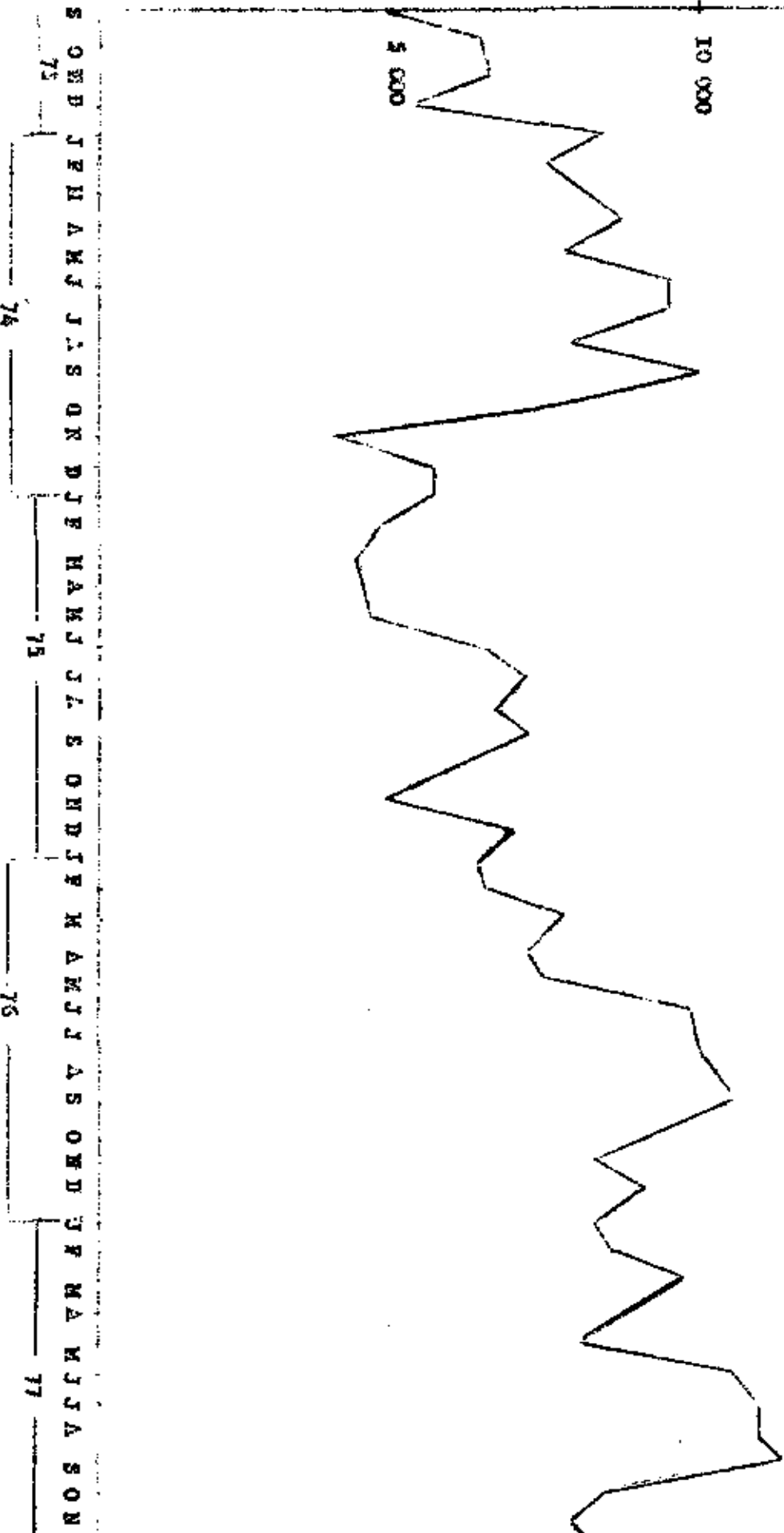
ANNEES	1973	1974	1975	1976	1977
<u>Mois</u>					
JANVIER	-	8 271	5 628	6 309	8 243
FEVRIER	-	7 475	4 800	6 435	8 397
MARS	-	7 884	4 354	7 654	9 730
AVRIL	-	8 764	4 376	7 178	9 064
MAI	-	7 679	4 524	7 462	8 071
JUIN	-	9 502	6 442	9 823	10 516
JUILLET	-	9 523	7 169	9 923	10 994
AOUT	-	7 672	6 561	10 253	11 003
SEPTEMBRE	4 812	10 071	7 200	10 562	11 340
OCTOBRE	6 423	7 833	5 913	9 096	8 347
NOVEMBRE	6 487	3 954	4 776	8 143	7 902
DECEMBRE	5 022	5 690	6 841	9 055	9 100
TOTAL	22 744	94 318	68 584	102 088	112 707
Moynne mensuelle	5 686	7 860	5 715	8 507	9 393

SOURCE : A partir des relevés de contrats parvenus à la Direction Départementale du Travail et de la Main d'Oeuvre. Comptabilisation et dépouillements réalisés par nos soins.

Nombre de contrats

EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS CONCILIES DANS LE RHONE

Source : Direction départementale du Travail et de la Main-d'Oeuvre

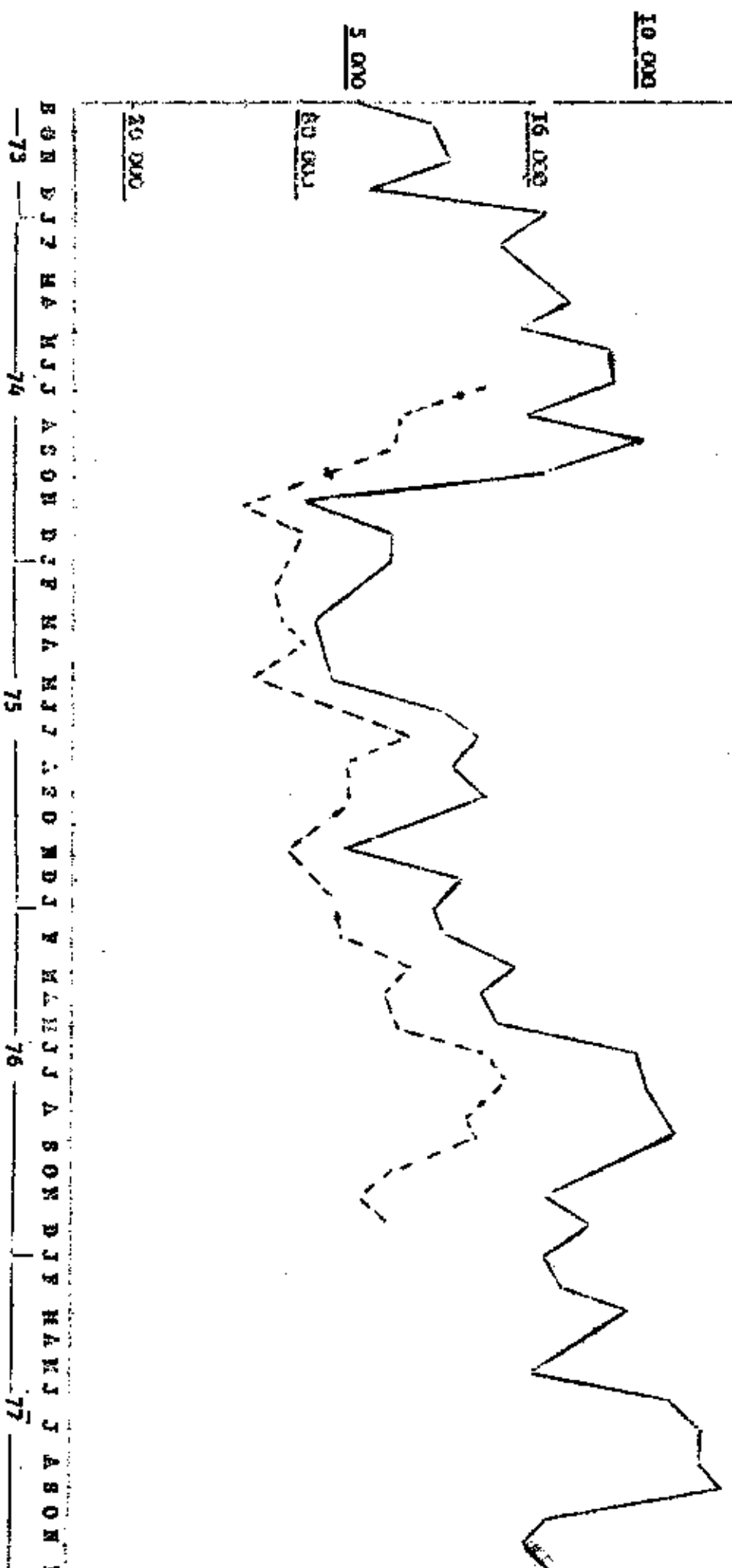


Echelle : 1 cm = 1 000 contrats

COMPARAISON DU NOMBRE DE CONTRATS CONCLUS EN FRANCE ET DANS LE RHONE

Nombre de contrats

Source : Direction départementale du Travail et de la Main-d'Oeuvre
Ministère du Travail.



échelle :

Rhône 1 cm = 1 000 contrats

France 1 cm = 20 000 contrats

7. REPARTITION DES INTERIMAIRES SELON LES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE

DANS LE RHONE

7.1. Analyse du mois d'octobre 1976

Nous avons établi, pour le mois d'octobre 1976, des statistiques précises selon la taille des entreprises de travail temporaire et le nombre de contrats conclus. L'étude de l'évolution de la structure des emplois par agence n'a pu être réalisée en raison de la lourdeur du traitement que cela aurait entraînée. Nous donnerons les résultats obtenus, tout en précisant qu'ils ne sont pas nécessairement significatifs, puisqu'ils ne portent que sur un mois.

9096 contrats ont été conclus au mois d'octobre 1976. Nous avons pu déterminer la qualification des emplois intérimaires, en fonction du nombre d'établissements des entreprises.

Les sociétés de 6 établissements et plus

Avec 25,5 % du nombre des agences, ECCO, CRI, Bis et Régit comptabilisent 3 145 contrats, c'est-à-dire 34,5 % du Rhône. 77 % des missions concernent des ouvriers, 21 % des employés et 1,7 % des cadres, techniciens. La proportion des ouvriers qualifiés s'élève à 25,5 % (ouvriers qualifiés / total ouvriers) ; par contre 82,8 % des employés sont qualifiés.

Les sociétés de 3 à 5 agences

Manpower, BP Industrie, IBO, SPM, TLM et le Travail Intérimaire réalisent 1 297 contrats (14,3 %) avec 14 % du nombre des établissements. 79,9 % des contrats sont conclus avec des ouvriers, 19,7 % avec des employés et 0,4 % concernant des cadres et agents de maîtrise. 48 % des ouvriers et 96,5 % des employés sont qualifiés. Nous observons que la qualification des intérimaires semble croître d'autant plus que la taille des entreprises est petite.

Les entreprises de 2 établissements

Celles-ci concluent 95,7 % de leurs contrats avec des ouvriers, 4,3 % avec des employés et 0,4 % avec des cadres. La proportion des ouvriers qualifiés est de 46,4 %, celle des employés de 80,7 %. Ces sociétés représentent donc 16,6 % du nombre des agences et le même pourcentage de la part du marché (en missions), au mois d'octobre 1976. La tendance



observée pour les maisons d'intérim de 3 à 5 agences se confirme : le nombre d'ouvriers et leur niveau de qualification augmentent ; le nombre d'employés diminue mais leur qualification reste néanmoins importante.

Les sociétés d'intérim à établissement unique

Elles totalisent 34,6 % des contrats conclus avec 43,9 % du nombre d'agences. 71,4 % des missions sont conclues avec des ouvriers, 27,3 % avec des employés et 1,3 % avec des agents de maîtrise et techniciens. La qualification des ouvriers et des employés est très importante, soit respectivement 52,1 % et 89,3%. Nous pouvons constater que la taille de l'entreprise apparaît comme un facteur déterminant au niveau de la structure des emplois et des qualifications. Plus le nombre des établissements diminue, plus le nombre d'ouvriers contractés augmente. De plus, il semble que les petites entreprises de travail temporaire arrivent à drainer plus d'intérimaires qualifiés que les principales sociétés. Ces petites unités accorderaient des avantages et des salaires plus élevés et devraient pouvoir s'occuper de ce petit noyau de travailleurs de façon plus efficace surtout lors des fins de mission. En effet, il est fort courant qu'une agence contacte ses clients habituels pour leur proposer un de ses intérimaires qualifiés dont le contrat se termine. Il faut reconnaître, par ailleurs, que les relations des intérimaires sont plus faciles, et les rapports plus étroits dans une petite unité que dans les plus importantes.

Les hypothèses que nous dégagerons, par la suite, nous permettront de mieux appréhender la signification d'un tel comportement.

**NOMBRE DE CONTRATS CONCLUS PAR LES ENTREPRISES DE
TRAVAIL TEMPORAIRE, SELON LA TAILLE, PENDANT LE
MOIS D'OCTOBRE 1976, DANS LE RHONE**

Taille de l'entreprise	Nombre de contrats	Part du marché en pourcentage	Pourcentage du nombre d'établissements
<u>6 établissements et plus</u>	3 145	34,5 %	25,5 %
ECCO - CRI - BIS - Régit			
<u>3 à 5 établissements</u>			
Manpower - BP industrie	1 297	14,3 %	14 %
IBO - SPM - TLM			
Le Travail Intérimaire			
<u>2 établissements</u>			
13 entreprises	1 507	16,6 %	16,6 %
<u>1 établissement</u>			
69 entreprises	3 147	34,6 %	43,9 %
TOTAL	9 096	100 %	100 %

157 établissements de travail temporaire sur les 169 enregistrés ont fourni des déclarations durant le mois d'octobre 1976.

SOURCE : Direction Départementale du Travail et de la Main d'Oeuvre du Rhône.

**STRUCTURE DES EMPLOIS SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES DE
TRAVAIL TEMPORAIRE, AU MOIS D'OCTOBRE 1976, DANS LE RHONE**

TAILLE DE L'ENTREPRISE	ouvriers	employés	Tech. A.M.	ouvriers	Employés
	eff. ag.	eff. ag.	cadres	qualifiés	qualifiés
			eff. ag.	O. agence	emp. ag.
<u>6 établissements et plus</u>					
ECCO - CRI - BIS - Régit	77,3 %	21 %	1,7 %	25,5 %	82,8 %
<u>3 à 5 établissements</u>					
Manpower - BP industrie	79,9 %	19,7 %	0,4 %	47,9 %	96,5 %
IBO - SPM - TLM					
Le Travail Intérimaire					
<u>2 établissements</u>					
13 entreprises	95,7 %	3,9 %	0,4 %	46,4 %	80,7 %
<u>1 établissement</u>					
69 entreprises	71,4 %	27,3 %	1,3 %	52,1 %	89,3 %

eff. ag. = effectif agence

SOURCE : Déclarations des contrats conclus par 157 établissements sur les 169 à la Direction Départementale du Travail et de la Main d'Oeuvre.

Notre approche descriptive du travail temporaire nous amène à émettre un certain nombre d'hypothèses que nous vérifierons ultérieurement.

HYPOTHESE 1 :

La concentration qui s'est développée principalement dans l'industrie entre les années 1960-1970, à l'occasion des mouvements de restructuration, pourrait affecter plus sérieusement les entreprises de travail temporaire dès 1973, c'est-à-dire après la réglementation opérée par la loi de 1972.

HYPOTHESE 2 :

La tendance générale conduit les agences à s'implanter de préférence au centre des grandes agglomérations ; néanmoins, depuis quelques années, il semble que nous assistions à un mouvement inverse de la part des entreprises les plus importantes, qui créent systématiquement des établissements dans les zones relais et périphériques.

HYPOTHESE 3 :

Avec le mouvement de concentration, les principales entreprises sélectionnent leurs clients ; il se créerait alors un second marché plus aléatoire, régi par les petites sociétés.

HYPOTHESE 4 :

Débordant le cadre de l'analyse, jusqu'ici effectuée, on peut supposer qu'il existe un lien entre le chômage et l'activité du travail temporaire. Mais l'intérim ne serait-il pas lié plus directement au flux du marché du travail c'est-à-dire au mouvement des demandes enregistrées, qu'au volume des demandes non satisfaites ?

Le travail temporaire pourrait alors apparaître comme un système régulateur du marché de l'emploi dans la mesure même où il en opère la segmentation

Si les principales hypothèses que nous avons émises sont vérifiées, l'agence de travail temporaire pourrait apparaître comme l'intermédiaire permettant à l'entreprise industrielle ou commerciale d'exercer une certaine maîtrise sur le marché du travail, maîtrise qui lui serait nécessaire pour opérer en son sein toutes les transformations qu'elle estime nécessaires.

C H A P I T R E S I X I È M E

LES ACTIVITÉS UTILISATRICES DE TRAVAILLEURS TEMPORAIRES

par Malika BOUZA

Les travailleurs temporaires ne sont pas répartis uniformément dans la structure de production, tant nationale que régionale. Certains secteurs d'activité attirent les intérimaires plus que d'autres, pour des raisons et avec des conséquences que nous essaierons d'élucider. Dans un développement ultérieur, nous nous efforcerons de déceler les qualifications et les métiers d'accueil de cette catégorie particulière de main-d'oeuvre. Par référence à l'activité économique des utilisateurs, une première information nous est fournie par la répartition des intérimaires dans chaque secteur, en pourcentage du nombre total des effectifs. Cependant, l'insuffisance de mention de cette donnée sur les relevés manuels des contrats conclus, adressés par les entreprises de travail temporaire à la Direction Départementale du Travail, pour la période antérieure à l'année 1976, nous empêche d'étudier l'évolution des effectifs, dans le temps, pour chaque branche d'activité.

Un second type de renseignements nous est donné, quant à l'importance du recours au travail temporaire de chaque secteur d'activité, en établissant le rapport entre la structure des effectifs intérimaires et la structure des effectifs Assedic. Cela va nous permettre de classer les activités utilisatrices de manière plus fine et de faire apparaître la complexité de l'insertion des intérimaires dans les structures sectorielles et ses perpétuelles modifications au gré des transformations des structures d'accueil elles-mêmes. Dans un premier temps, nous nous bornerons à une approche globale du phénomène, en opposant, tout d'abord, les activités de production et les activités de service ; puis nous nous efforcerons de dégager une typologie des secteurs d'accueil.

En un second temps, nous analyserons, de manière plus détaillée, les différentes activités utilisatrices, en essayant d'établir un lien entre l'importance du recours au travail intérimaire et les spécificités de chaque branche d'activité, de telle sorte qu'à chaque groupe d'activités, (présentant les mêmes spécificités), corresponde un mode particulier d'insertion des travailleurs intérimaires, avec des motifs et des effets spécifiques.

1. INSERTION DES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES DANS LA STRUCTURE LOCALE DE PRODUCTION

1.1. Un inégal recours au travail temporaire selon le type d'activités

1.1.1. Plus d'intérimaires dans le secteur secondaire que dans le secteur tertiaire

Bien que le travail temporaire ait d'abord investi le secteur tertiaire, il s'est très vite introduit dans l'industrie (vers les années 1954), au point d'y devenir aujourd'hui beaucoup plus important que dans les activités de service; ainsi, au mois d'octobre 1976, pour le département du Rhône, les activités de production regroupent 75 % de la main d'oeuvre intérimaire, alors que les activités de service ne rassemblent que les 25 % restant.

1.1.2. Plus d'ouvriers intérimaires dans les activités de production, mais les effectifs du secteur tertiaire ne sont toutefois pas négligeables

Le secteur secondaire, bien entendu, va utiliser un fort pourcentage d'ouvriers: 88,3 % des intérimaires sont ouvriers. Mais contrairement à ce que nous pourrions attendre, la proportion d'ouvriers intérimaires utilisés par le secteur tertiaire n'est pas non plus négligeable puisqu'elle atteint le pourcentage de 47,3 %. Cette augmentation de l'utilisation d'ouvriers intérimaires dans les activités de service semble devoir être liée à l'introduction récente de nombreux travailleurs temporaires pour les tâches de maintenance importantes, par exemple dans la branche des transports. Mais ce phénomène ne peut être sérieusement abordé sans faire intervenir l'indicateur essentiel que sont les qualifications ; ce sera l'objet d'une analyse ultérieure.

1.1.3. Des missions de plus longue durée dans les activités de production que dans les activités de service

Les activités de production ont une durée moyenne de missions de 5,8 semaines alors que celle-ci est de 3,9 semaines pour les activités de service.

1.1.4. Plus d'intérimaires dans les activités productives de biens d'équipement et de biens intermédiaires que dans les industries de biens de consommation

Les industries de biens d'équipement et de biens intermédiaires que nous pouvons regrouper en huit catégories :

- fonderie (chaufronnerie, pompes (NAE 20)
 - construction de machines et de matériel mécanique (NAE 21)
 - mécanique générale (NAE 22)
 - fabrication d'articles métalliques divers (NAE 23 et 24)
 - automobiles et cycles (NAE 26)
 - constructions électriques et électroniques (NAE 28)
 - bâtiment et travaux publics (NAE 33 et 34)
 - industries chimiques et pharmaceutiques (NAE 35 et 36)
- regroupent 60,6 % des effectifs intérimaires.

Les industries de biens de consommation que nous pouvons regrouper, quant à elles, en six catégories :

- industrie du lait (NAE 43)
- industries alimentaires (NAE 45)
- industries textiles (NAE 47)
- industries du bois et de l'ameublement (NAE 53)
- industries polygraphiques (NAE 55)
- transformation de matières plastiques (NAE 61) ./

ne drainent que 13 % des travailleurs temporaires. Les proportions d'ouvriers et d'employés, pour ces deux secteurs, sont sensiblement identiques ; on compte 88,6 % d'ouvriers et 10 % d'employés pour la production de biens d'équipements et 87,8 % d'ouvriers et 11,8 % d'employés pour les industries de consommation. La durée moyenne varie peu également puisqu'elle est respectivement de 5,8 semaines pour le premier cas, et de 5,7 semaines dans le second.

La distinction entre ces deux types d'industries est donc avant tout quantitative (volume des effectifs). L'explication la plus plausible nous paraît résider dans la différence de niveau technologique, que nous pouvons appréhender au moyen du montant des investissements par tête. En effet, avec la production en grande série, les industries produisant des biens d'équipement ont été amenées très tôt à développer la mécanisation de presque tous les stades de la fabrication et à décomposer les tâches sur des chaînes, permettant ainsi l'emploi d'une main d'œuvre non qualifiée et rapidement formable. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, le cas de la construction

électrique et électronique. La restructuration en a fait une activité essentiellement de montage, car la fabrication des composants et le contrôle de qualité sont très fortement automatisés. En termes d'emplois, cela s'est traduit par une forte proportion d'ouvriers et d'ouvrières non qualifiés, et par là-même, facilement remplaçables. Il nous semble donc que l'utilisation importante de travailleurs intérimaires va de pair avec un niveau de technologie avancé. Cependant, si nous analysons le secteur énergétique, nous constatons d'une part, qu'il s'agit d'une industrie utilisant une technologie de pointe, d'autre part que le recours au travail intérimaire y est inexistant puisqu'il ne concerne que 0,8 % des effectifs intérimaires globaux. Cela irait donc à l'encontre de la thèse soutenue ci-dessus. En fait, il n'en est rien. En effet, à l'échelon national, nous nous apercevons que le secteur énergétique est en tête des plus forts utilisateurs d'intérimaires lorsque nous rapportons le nombre de contrats conclus aux effectifs des branches d'activité économique. Si cela n'apparaît pas dans nos statistiques départementales, c'est parce que le secteur énergétique est très mal représenté dans le département du Rhône.

17125? Plus d'intérimaires dans les activités de transport que dans le commerce

S'il s'avère que le secteur tertiaire est peu utilisateur d'intérimaires, comparativement au secteur secondaire, il s'avère également qu'il existe de très fortes distorsions au sein même des activités tertiaires. Ainsi, le rapport entre la structure des effectifs intérimaires et celle des effectifs Assedic est de :

- 168,8 %, pour les entreprises de transport public et routier (1),
- 450 %, pour les entreprises de transport ferroviaire et assimilés, urbain et sub-urbain (1),
- 600 %, pour les transports aériens (1),

Par contre, il est seulement de :

- 34,2 %, pour les commerces agricoles et alimentaires,
- 9,1 %, pour les commerces multiples et SAI,
- 37,9 %, pour les commerces de matières premières, matériaux, combustibles, quincaillerie,
- 78,6 %, pour les commerces divers.

(1) Ces pourcentages doivent être interprétés, prudemment, car les effectifs ASSÉDIC ne recouvrent pas l'ensemble des salariés de ces branches.

L'introduction massive, récente, d'ouvriers intérimaires non qualifiés, dans le secteur des transports, concerne essentiellement les tâches de manutention, tâches centrales dont la non-exécution (en cas de grève par exemple) paralyse l'ensemble de l'activité.

La faible proportion d'intérimaires dans les commerces, par contre, pourrait s'expliquer :

- d'une part, par l'existence d'un fort emploi féminin (41,1 %), inversement les transports qui ont une structure d'emploi, proche de celle des activités industrielles, ne comptent que 14 % de femmes ;
- d'autre part, par le fait que les commerces utilisent une autre pratique que le travail intérimaire : le travail à temps partiel.

1.2. Typologie des secteurs d'accueil

Nous distinguons successivement sept groupes de secteurs d'accueil, en isolant les secteurs en expansion et les secteurs en récession, différenciation établie en fonction du critère d'emploi ; nous nous appuyons, pour ce faire, sur l'évolution de l'emploi salarié de 1966 à 1973 ; la période 1973 - 1976 étant une période de crise, est utilisée avec réserve. Nous prenons comme base géographique, la région Rhône-Alpes et non le seul département du Rhône.

1.2.1. Secteurs en expansion, à forte utilisation d'intérimaires

Les secteurs suivants :

- industries mécaniques,
- bâtiment et travaux publics,
- verre et matériaux de construction,
- industries agro-alimentaires,
- constructions électriques et électroniques
- papier-carton,
- fonderie, grosse chaudronnerie, pompes,
- les transports,
- les services domestiques,

sont jusqu'à la crise des secteurs en expansion. Cette expansion s'accompagne d'une très forte demande en force de travail, puisque nous passons (en région Rhône-Alpes) :

. pour le secteur de la construction électrique et électronique, de 44 700 emplois salariés en 1966 à 63 000 en 1973 (2),

(2) Source : INSEE- ASSEDIC.

. pour les industries mécaniques, de 154 000 emplois en 1966 à 192 500 en 1973 (2) .

Ce sont, pour l'essentiel, des industries qui exigent une main d'œuvre abondante et souvent peu qualifiée.

- Le secteur bâtiment et travaux publics emploie environ 180 000 personnes, au 31 décembre 1975, soit 9,7 % de la population active de Rhône-Alpes (3) .
- Les industries de la construction électrique et électronique emploient 62 600 personnes au 31 décembre 1975, soit 9,4 % des emplois industriels de la région. L'essor exceptionnel des dix dernières années s'est traduit, pendant la période 1966 - 1974, par la création de 20 000 emplois.
- Les industries mécaniques emploient 181 500 personnes au 31 décembre 1975, soit 27,6 % des emplois industriels de Rhône-Alpes.
- Les industries agro-alimentaires exigent encore une main d'œuvre importante et peu qualifiée : 38 500 emplois salariés au 31 décembre 1975.

Pour nombre de ces secteurs, la solution a été, pendant longtemps, l'utilisation intensive de main d'œuvre immigrée ; ce fut le cas du secteur du bâtiment et des travaux publics, des industries mécaniques et électriques, du secteur du verre et des matériaux de construction ; ces activités ont traditionnellement, en leur sein, une forte proportion de travailleurs étrangers (entre 10 et 20 %). Ces derniers ont toujours occupé plus de 30 % des emplois nouveaux créés entre 1962 et 1968. Les flux d'entrée annuels d'étrangers dans de tels secteurs y ont été très forts (4).

Aujourd'hui, pour des raisons que nous évoquerons plus tard, la solution réside dans un fort recours au travail temporaire. Ainsi, le rapport entre la structure des effectifs intérimaires et des effectifs Assedic s'élève à :

- 900 % pour les industries alimentaires diverses (NAE 45)
- 600 % pour les transports aériens (2),
- 450 % pour les transports urbains (2),
- 325 % pour la fonderie, grosse chaudronnerie, moteurs mécaniques et pompes,
- 226,8 % pour les constructions électriques et électroniques,
- 200 % pour l'industrie du papier et du carton,
- 185,7 % pour les services domestiques

(2) Source : INSEE - ASSEDIC

(3) Suzanne FAURE, Pour comprendre l'économie de Rhône-Alpes, Lyon, Etablissement public régional, Edition INSEE, mars 1978, 135 p.

(4) Christian MERCIER, Les migrations transnationales de travailleurs, Lyon, 1975.

- 166,7 % pour les matériaux de construction,
- 161,8 % pour le bâtiment et les travaux publics.

1.2.2. Secteurs en expansion, à moyenne utilisation d'intérimaires

Il s'agit essentiellement du secteur de la chimie (dont la pharmacie), et de la transformation des matières plastiques ; ces secteurs sont en effet en expansion, mais demandant, pour leur croissance, relativement moins de main d'oeuvre. L'accroissement de l'emploi salarié, de 1966 à 1976 (5), est faible ; ainsi, pour la chimie et le caoutchouc, il passe de 41200 à 50 600. La chimie de base, surtout, n'est pas une industrie de main d'oeuvre, mais une industrie consommant beaucoup de "matière grise", du fait de l'importance des travaux de recherche, notamment. Néanmoins, l'intérim s'y infiltre. Le rapport de la structure des effectifs intérimaires à celle des effectifs ASSEDIC s'élève à :

- 134 % pour la chimie (dont la pharmacie) (6),
- 139 % pour la transformation de matières plastiques.

Les raisons du recours à l'intérim semblent être diverses pour l'une et l'autre activité. Alors que les intérimaires s'introduisent dans les équipes de production, pour les matières plastiques, il n'en va pas de même pour la chimie.

1.2.3. Secteurs en expansion, à très faible utilisation d'intérimaires

Les secteurs :

- commerce,
- eau, gaz, électricité,
- construction automobile et cycles,

qui sont également des secteurs en expansion, font peu appel à l'intérim. Cela peut s'expliquer, en ce qui concerne le premier, par le recours au travail à temps partiel, comme nous l'avons indiqué plus haut (le rapport entre la structure des effectifs intérimaires et celle des effectifs ASSEDIC s'élève à 78,6 %). Pour ce qui est du second, la faible utilisation d'intérimaires (le rapport s'élève à 33,3 %) tient aux règles juridiques spéciales qui président

(5) au 31.12.75

(6) Au niveau national, la chimie est avec le pétrole, une des toutes premières industries utilisatrices d'intérimaires.

à l'emploi dans des établissements publics. Sans doute les résultats seraient-ils très différents, si l'on pouvait tenir compte de la sous-traitance, notamment en ce qui concerne les travaux commandités par l'E.D.F. Quant au secteur de la construction automobile et des cycles, cela est dû à des raisons particulières qui tiennent à l'évolution de Berliet.

1.2.4. Secteurs en expansion, à intérim nul

Ce groupe est essentiellement constitué par les secteurs de :

- l'Administration Publique (le rapport s'élève à 7,4 %),
- la Défense Nationale.

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus pour l'Eau, le gaz et l'électricité, le faible recours à l'intérim s'explique ici encore par la spécificité des règles juridiques, relatives à l'embauche dans le secteur public. Ce dernier n'a cependant rien à envier au secteur privé, puisqu'il peut fréquemment faire appel à du personnel vacataire.

1.2.5. Secteurs en récession, à très fort intérim

Il s'agit essentiellement du secteur : production et première transformation des métaux, qui a connu une baisse de l'emploi salarié ; les effectifs atteignaient 31 800 en 1966, pour la région Rhône-Alpes ; ils étaient de 31 900 en 1974 et de 31 100 en 1975. En même temps, c'est une des branches d'activité qui utilisent le plus de travailleurs temporaires, puisque le rapport des effectifs intérimaires aux effectifs ASSEDIC atteint 366,7 %. Ce secteur, traditionnellement utilisateur d'une abondante main-d'oeuvre étrangère, voit le flux migratoire s'amenuiser. Faut-il y voir un lien avec un fort recours au travail intérimaire ?

1.2.6. Secteurs en récession à très faible intérim

Il doit être fait mention particulière du secteur de l'habillement et des textiles dont la gestion particulière du personnel mérite beaucoup d'attention. C'est une activité qui, depuis sa restructuration (depuis 15 ans), a connu une réduction d'environ 30 % de ses effectifs. Mais elle reste tout de même la deuxième activité de la région, après les industries mécaniques (employant près de 185 000 personnes), avec 106 000 salariées, soit 15,9 % des emplois industriels. La donnée essentielle est que 61 % de ses effectifs sont des femmes, c'est à dire une main d'oeuvre peu conflictuelle ; ceci est renforcé par le recours à des étrangers (entre 4 et 6 % des salariés), proportion croissante dans le temps au point que l'emploi des nationaux y décroît régulièrement alors que celui des étrangers y croît sans cesse. Le recours à une main d'oeuvre intérimaire s'avère dès lors moins nécessaire.

1.2.7. Secteurs en récession, à intérim nul

Ce sont essentiellement les secteurs :

- pêche,
- forêts,
- production animale.

Il semble donc qu'au delà de l'apparent regroupement massif des travailleurs temporaires dans certains secteurs de l'activité économique, qu'on obtient en se limitant à l'opposition : activités de production et activités tertiaires, une analyse plus fine de la réalité nous éclaire sur sa complexité. En effet, si l'intérim paraît se généraliser, il le fait avec une intensité très variable selon les activités. De plus, la catégorie "secteur d'accueil" n'est pas concrétisée perpétuellement dans tel ou tel secteur, mais se déplace dans la structure de la production tant nationale que régionale, au gré de l'évolution de celle-ci et de ses composantes. L'analyse qui suit voudrait essayer de faire émerger certaines liaisons significatives, qui nous permettraient de mieux comprendre les déplacements éventuels des branches dans les taux de recours à l'intérim.

2. LIEN ENTRE LE RECOURS AU TRAVAIL TEMPORAIRE ET LES SPECIFICITES DE CHAQUE SECTEUR D'ACCUEIL

2.1. Lien entre le recours au travail temporaire et le type de main d'oeuvre utilisée

2.1.1. Lien entre l'utilisation de main d'oeuvre immigrée et le recours à l'intérim

Le recours à l'immigration a permis aux entreprises de faire face, sans trop de frais sociaux, aux fluctuations de la conjoncture économique. Les immigrés constituant, en effet, une force de travail mobile, qui peut être déplacée de région en région, de branche d'activité en branche d'activité, d'établissement en établissement, de poste en poste, au gré des besoins du capital, et qui peut être renvoyée chez elle sans trop de tensions, ni coûts excessifs, lorsque le capital n'en a plus besoin. De nombreux secteurs, notamment ceux à faible composition organique du capital, utilisent à fond cette disponibilité. Ils en retirent bon nombre d'avantages (7).

(7) Jean Paul de GAUDENAR, Mobilité du Travail et Accumulation du Capital Economie et Socialisme 28, Paris, F. Maspero, 1976, p. 17 et 18.

- D'une part leur statut juridique et social infériorisant permet aux entrepreneurs d'appliquer de bas salaires et des horaires parfois démesurés et d'imposer des conditions de sécurité médiocres et un rythme de travail plus intense.

- D'autre part, leur fort taux de mobilité (retour soudain au pays pour les décès, la maladie) procure également aux capitalistes des économies appréciables sur les masses salariales : la rotation rapide des travailleurs immigrés supprime toutes les primes d'ancienneté et permet de maintenir un faible taux de salaire.

Ces avantages proviennent surtout du fait que ceux-ci sont loin de disposer des droits élémentaires acquis par les travailleurs français, et les travailleurs originaires des pays membres de la Communauté Economique Européenne (libre circulation de ces travailleurs). En France, surtout depuis la circulaire "Marcellin-Fontanet", ils ne sont même pas maîtres de leur force de travail, puisque tous leurs déplacements, qu'ils soient professionnels, géographiques, sectoriels, sont soumis à la double exigence de la loi (carte de séjour attribuée pour les zones géographiques précises) et des besoins du capital. La région Rhône-Alpes arrive en seconde position après la région parisienne et avant la Provence-Côte d'Azur, comme région d'accueil de la main d'oeuvre étrangère. En effet, la présence, dans notre région, de tous les secteurs industriels en expansion fait qu'elle constitue une zone attrayante pour cette population. Les secteurs du bâtiment et des Travaux Publics, des industries mécaniques et électriques, sont notamment les plus forts utilisateurs. Mais, avec la politique récente de restriction à l'immigration, présentée comme moyen de résorber en partie le chômage, l'hésitation des entrepreneurs, à embaucher du personnel permanent pendant la période de crise, et la nouvelle législation en matière de licenciement économique qui renforce cette hésitation, le relais semble avoir été pris en partie, par la pratique du travail temporaire. C'est ce qui expliquerait que nous commençons à percevoir la pénétration de travailleurs intérimaires dans des secteurs de l'économie qui ne lui avaient accordé aucun intérêt jusque-là, notamment ceux où la main d'oeuvre immigrée faisait si bien l'affaire.

2.1.2. Lien entre l'utilisation de main d'oeuvre féminine et l'appel aux travailleurs temporaires

Il ressort de l'analyse de la répartition des effectifs intérimaires entre les différentes branches d'activité que les secteurs fortement féminisés utilisent peu d'intérimaires ; il en va ainsi pour les secteurs du textile où 61 % des effectifs sont des femmes, de l'habillement, de la bonneterie, du commerce ;

ainsi, le rapport entre la structure des effectifs intérimaires et celle des effectifs ASSEDIC s'élève à 62,5 % pour les textiles, à 6,3 % pour les industries annexes des textiles, à 3,3 % pour l'habillement et le travail des étoffes. Dès le milieu du 19^e siècle, on retrouvait déjà le travail féminin, avec ce mouvement de dispersion des petites entreprises dans le milieu rural, pour éviter les révoltes ouvrières lyonnaises (depuis celles de 1831 et de 1834), pour profiter des bas prix, de la docilité, de la résignation de la main d'oeuvre rurale féminine. Aussi, le lien entre une utilisation intensive de main d'oeuvre féminine et la faiblesse du recours à l'intérim ne peut-il être négligé si nous voulons appréhender, dans leur totalité, les comportements des différentes activités utilisatrices de l'intérim.

Cependant, il s'avère que dans des secteurs, tels que les industries des métaux, les constructions électriques et électroniques, nous assistons, en même temps, à une forte augmentation de l'emploi féminin et à une forte pénétration de l'intérim; ainsi, les industries de la construction électrique et électronique ont 33 % d'effectifs féminins et un rapport entre la structure des effectifs intérimaires et celle des effectifs ASSEDIC, qui s'élève à 226,8 % ! Cela irait donc à l'encontre de la thèse soutenue ci-dessus, à propos des secteurs partiellement féminisés. A notre avis, il n'en est rien. En effet, dans des secteurs moins traditionnels que le textile et la bonneterie, où les femmes ne sont pas majoritaires, l'utilisation de la main d'oeuvre féminine et le recours aux travailleurs temporaires peuvent très bien répondre conjointement, en partie du moins, au même souci d'introduire dans les ateliers un personnel peu conflictuel.

2.2. Lien entre le recours au travail temporaire et les conditions de production

2.2.1. Conditions techniques de production et secteurs d'accueil

Si nous nous bornons à l'opposition des industries de biens d'équipement et de consommation, d'une part, et du secteur énergétique d'autre part, sur le seul plan départemental, c'est-à-dire en négligeant l'insuffisance de représentativité de ce dernier secteur dans le Rhône, nous serions tentés d'avancer que le flux temporaire se dirige vers les secteurs à faible composition technique du capital, thèse que nous pourrions confirmer en nous situant dans le secteur du bâtiment, qui nécessite beaucoup moins de gros investissements que la branche des travaux publics. Or, un examen détaillé des données nous oblige à réviser ce diagnostic hâtif :

- d'une part, à l'échelon national, le secteur énergétique est en tête des utilisateurs de l'intérim;

- d'autre part, le groupe "textile - habillement", à faible composition technique, va de pair avec un faible intérim. De même, réciproquement, dans le secteur de la chimie, une forte composition technique du capital n'empêche pas un recours important aux travailleurs intérimaires.

- La pénétration de l'intérim, dans le secteur du bâtiment, semble davantage liée à la notion de chantier et à l'insuffisance de la main d'œuvre locale qu'au niveau d'investissement.

C'est donc bien la thèse inverse que nous soutiendrons, comme nous l'avons déjà laissé percevoir, au cours de notre analyse des industries de biens de consommation, de biens d'équipement et de biens intermédiaires ; il existe un lien entre un fort intérim et une composition technique du capital élevée. Cependant, si les conditions techniques de production sont reliées, de façon complexe, à l'utilisation de travailleurs intérimaires, la liaison avec les conditions sociales de production pourrait apparaître plus nette.

2.2.2. Conditions sociales de production et secteurs d'accueil

Nous l'avons vu plus haut et nous le verrons plus en détail, dans les développements sur les qualifications et les métiers, 88,3 % des intérimaires, travaillant dans le Rhône, au mois d'octobre 1976, au sein des activités de production, sont ouvriers ; ceux-ci représentent un pourcentage de 47,3 %, dans les activités de service. La part des ouvriers qualifiés est faible ; elle est de 43,6 % et 21,7 % (8). Si le caractère provisoire des missions peut maintenir les travailleurs temporaires en deçà d'une certaine qualification, il existe aussi d'autres raisons au rôle déqualifiant du travail intérimaire. Il se pourrait que des conditions sociales de production médiocres soient un facteur souvent déterminant dans le recours à l'intérim ; dans ce cas, on ne s'étonnera pas que les qualifiés soient en moindre proportion.

2.2.2.1. La durée du travail

Il ressort de la confrontation de nos séries statistiques, sur la répartition des effectifs intérimaires, par branche d'activité économique, avec les statistiques officielles sur les activités et les conditions de travail, une assez forte corrélation entre le pourcentage d'intérimaires et la durée du travail. Ainsi, au mois de janvier 1977, la durée hebdomadaire du travail pour les ouvriers, est en France de 45,2 heures dans les transports et de 43,1 heures dans le bâtiment et les travaux publics. (9)

(8) Rapport ouvriers qualifiés / ouvriers.

(9) Memento statistique sur le travail, Ministère du Travail, Service des Etudes et de la Statistique, Juillet 1977.

Elle pourra être plus longue encore pour le travailleur intérimaire. Celui-ci, en effet, n'hésitera pas à faire des heures supplémentaires pour augmenter ses revenus, dans la mesure même où le terme de sa mission est incertain et où la possibilité d'en obtenir une nouvelle est problématique.

2.2.2.2. Conditions et accidents de travail

Ici encore, la corrélation avec le recours à l'intérim est forte dans un certain nombre de branches. Ainsi les taux de fréquence des accidents et de leur gravité sont particulièrement élevés dans le bâtiment, la métallurgie, la chimie, les transports, ainsi que dans les industries agro-alimentaires. Les travailleurs intérimaires, relativement nombreux dans ces branches, seront encore plus exposés aux risques d'accidents que tout autre travailleur permanent. En effet, le caractère temporaire de leur présence dans l'entreprise et la nécessité de rentabiliser, au plus vite, leur force de travail, font que, bien souvent, on ne prendra pas le temps suffisant pour les sensibiliser et les initier au respect des diverses consignes de sécurité.

2.2.2.3. Les rémunérations

Les données sectorielles concernant le salaire net annuel des ouvriers, pourraient être significatives, dans certains cas. Les salaires les plus bas se trouvent, parfois, dans des secteurs à fort intérim : bâtiment et travaux publics, bois et ameublement, matériaux de construction, construction électrique, etc... (9). Or ces secteurs, à faible salaire annuel, ont aussi une durée hebdomadaire de travail élevée.

Mais assez paradoxalement, les activités où le recours à l'intérim, au niveau national, est le plus élevé, sont aussi celles qui ont les plus hauts salaires, pour les ouvriers : pétrole, chimie, aéronautique, production et première transformation des métaux etc...

Une telle constatation nous montre que la relation entre rémunérations et intérim est complexe. Il restera à voir dans quel cas le facteur "salaires" est déterminant pour le recours au travail temporaire.

2.2.2.4. La rareté accentuée de certaines forces de travail dans les secteurs d'accueil

La rareté de la force de travail n'est pas globale mais concerne seulement certaines catégories de qualifications. C'est pourquoi, nous assistons à l'affaiblissement progressif, voire à la disparition de toute corrélation entre l'intensité de l'intérim et le taux de chômage, dans certains secteurs.

Nous distinguons la rareté de la force de travail simple, qui est à lier aux dures conditions de travail (c'est le cas du bâtiment, des industries d'extraction, de la production et de la première transformation des métaux), et la rareté du personnel qualifié, qui est dû au désintéressement à l'égard des postes permanents, que les entreprises sont susceptibles de lui offrir. Ce fut le cas du personnel féminin, qui se désintéressa quelque peu des postes administratifs, et que les entreprises de travail temporaire eurent récupérer, par l'appât de rémunérations élevées. C'est le cas, aujourd'hui, de tout un volant de techniciens et d'ouvriers hautement qualifiés, pour qui il est préférable de passer par le biais de l'intérim, plutôt que d'adopter le statut de profession libérale, avec toutes les charges supplémentaires que cela occasionnerait.

3. CAS PARTICULIERS

3.1. Le bâtiment et les travaux publics

Le secteur bâtiment et travaux publics emploie 9,2 % de la population active dans la région Rhône-Alpes, au 31 décembre 1975 (10). Il concerne environ 15 000 établissements, dont près des deux tiers sont des entreprises artisanales et réalise 1/10e de l'activité française du bâtiment et des Travaux publics. Ce secteur a pris un essor considérable, dans la région, à partir de l'année 1960, grâce à l'extension des zones industrielles, au phénomène d'urbanisation (construction de logements et d'équipements collectifs), à la construction de réseaux de communication (routes, autoroutes, tunnels, aéroport de Satolas, les travaux d'aménagement du Rhône). Bien que cette branche ait été fortement atteinte par la crise économique de 1974, un certain nombre de grands chantiers, commandés par les pouvoirs publics, lui ont permis de limiter les dégâts ; ainsi la poursuite de la construction des autoroutes alpines, la construction des villes nouvelles (l'Isle d'Abeau), du centre d'affaires de La Part-Dieu, du complexe d'échanges de Perrache, l'aménagement des rues piétonnes, la finition du métro de Lyon, etc...

3.1.1. Les contraintes propres à la construction (11)

L'industrie du bâtiment et des travaux publics est une activité différente des autres, en raison de sa dépendance à l'égard de la nature, du comportement

(10) Suzanne FALKE, op. Cité, p. 135.

(11) Marie-Françoise MOURIAUX, Emploi, formation et durée du Travail face à la conjoncture, Presses Universitaires de France, 1977, P. 15.

exigeant des donneurs d'ordre (la part du secteur public dans le C.A. des entreprises de travaux publics est de 70 % en 1973) (12), de l'entrelacs des différentes activités qui sont mises à contribution, des contraintes techniques, du comportement des travailleurs.

La complexité et la lourdeur des procédures administratives de passation des marchés et la pression des clients privés pour un achèvement rapide des travaux, afin de rentabiliser au plus vite le capital avancé (cas des autoroutes à péage où chaque jour de retard, pour l'ouverture, représente un manque à gagner), contraignent les entrepreneurs de ce secteur à accélérer le rythme de travail et à embaucher du personnel supplémentaire pour respecter les délais. Étant donné la concurrence qui sévit pour l'obtention des marchés, les entrepreneurs sont contraints de se soumettre à cet alourdissement de charges que représente un allongement de la durée du travail des salariés et le recours, le cas échéant, à des effectifs supplémentaires.

La cause principale de retard réside cependant dans les intempéries. Le recours à des techniques utilisées dans les pays froids comme le Canada serait beaucoup trop coûteux.

Une autre cause de retard peut provenir de l'extérieur. En effet, la réalisation d'un chantier nécessite la mise en oeuvre de plusieurs corps de métiers. Une défaillance peut en effet intervenir, à un certain niveau de la chaîne, et être lourde de conséquences pour toutes les opérations suivantes. Il s'ensuit que les coûts de réfection vont se répercuter sur les prix de revient finaux. Ce problème n'est peut être pas spécifique au bâtiment mais, ici, il se repose différemment pour chaque chantier. Toutes les heures d'arrêt vont être autant de charges supplémentaires pour l'entrepreneur.

Un autre problème est la mobilité, particulièrement grande, de la main d'oeuvre dans ce secteur. En effet, bien souvent, le terme du contrat de travail est la livraison de l'oeuvre ou la réalisation du chantier. Les ouvriers commencent à prospecter, pour un nouvel emploi, bien avant la fin des travaux, pour lesquels ils ont été embauchés. Par ailleurs, ils n'hésitent pas à quitter leur emploi présent, pour un autre de plus longue durée. Pour mener à bien le chantier en cours, l'entrepreneur est amené à puiser dans sa propre réserve de main d'oeuvre, qu'il n'a pas débauchée pour prévenir les "coups durs", ou encore à se procurer, à l'extérieur, dans les plus brefs délais, le personnel qualifié qui lui fait défaut.

(12) Suzanne FAURE, op. cité, p. 137.

A toutes ces contraintes, il faut ajouter la crise économique, qui n'a pas épargné un tel secteur. Les effectifs du bâtiment et des travaux publics ont particulièrement régressé.

Pendant longtemps, la solution à toutes ces contraintes a été l'utilisation d'une main d'oeuvre étrangère peu exigeante. Malgré les restrictions sévères apportées à l'immigration, restrictions prises dans le cadre de la lutte contre le chômage, la proportion d'étrangers dans cette branche reste importante ; au mois de février 1975, 28 % des salariés (un peu plus de un sur quatre) sont étrangers.

La pénétration importante de l'intérim est alors un moyen de contrecarrer la baisse d'activité due aux retards évoqués plus haut ou de faire face à la diminution des effectifs (abandon de chantiers en cours pour des travaux de longue durée). L'intérim permet en effet de dégager, dans les plus brefs délais, la main d'oeuvre qualifiée nécessaire. C'est également un moyen de répondre à un surcroît occasionnel d'activité, pendant la période de crise actuelle, particulièrement néfaste à l'embauche.

3.2. Le textile et l'habillement

Les industries du textile et de l'habillement emploient 106 000 salariés, au 31 décembre 1975 ; cela représente 15,9 % des emplois industriels de la région et 15,5 % des emplois nationaux de la branche (13).

Cette activité est née de la soierie, au 16^e siècle, et s'est développée essentiellement au 19^e siècle. Sa physionomie s'est profondément modifiée, à partir de 1900, notamment vers 1920, avec la mise au point des fibres artificielles et vers 1945, avec celle des fibres synthétiques (14).

Elle vient de passer par de profondes mutations technologiques. En effet, les 15 dernières années ont vu le développement et la mise au point de nouveaux procédés et de nouvelles machines, à tous les stades de la production textile (14). Ces nouveaux procédés ont permis des gains de productivité considérables. La conséquence principale a été "l'intégration de différentes activités sur une même machine : ainsi, la mise au point de fils "texturés-producteurs", c'est-à-dire texturés dès le stade même de la filature, porte un coup sérieux aux ateliers de texturation" (14).

Ceci a pour effet :

(13) Suzanne FAURE, op. cité, p. 110.

(14) Suzanne FAURE, op. cité, p. 113.

- Le passage " d'une industrie de main d'oeuvre à caractère largement artisanal et utilisant un matériel peu évolutif" (14) à une industrie nécessitant moins de main d'oeuvre, mais un matériel important ;
- "la fermeture en 9 ans de près de la moitié des établissements" : 47 % des établissements textiles (habillement exclu) de 1966 à 1975 (14) ;
- le résultat est "une réduction d'environ 30 % des effectifs pendant la même période, pour le seul secteur textile " (14).

L'industrie de l'habillement, pendant la même période, a subi plus faiblement le mouvement de concentration et a vu ses effectifs diminuer de 8 %. Un autre phénomène, autre que celui de la restructuration, a porté préjudice à ces deux activités : c'est l'industrialisation des pays en voie de développement, notamment en Extrême-Orient, grâce à la vente d'usines clés en mains. Une main d'oeuvre locale abondante et bon marché permet de produire à des prix très compétitifs, si compétitifs même que de grands groupes textiles occidentaux, tels que Rhône-Poulenc textile, DMC etc, se sont implantés dans ces régions.

Face à toutes ces contraintes d'évolution technologique, les industries des textiles et de l'habillement s'en sont sorties grâce à l'utilisation d'une main d'oeuvre féminine, mal payée, peu conflictuelle ; celle-ci, malgré les réductions de personnel, représente encore plus de 50 % des effectifs globaux du secteur.

Une telle politique de gestion du personnel est renforcée par le recours à des travailleurs immigrés, dont la substitution aux travailleurs nationaux n'est pas négligeable.

Ainsi, malgré les évolutions qui ont pu se produire, il existe une continuité dans la manière d'aborder les problèmes de main d'oeuvre, manière qui reste assez traditionnelle, sauf pour la branche des textiles artificiels et synthétiques. A ce niveau, la rationalisation est peu avancée ; le recours systématique au travail temporaire n'apparaît pas comme une solution souhaitable.

Partie annexée au chapitre sixième

1 - Contrats conclus dans le Rhône, en octobre 1976

Activités NAE

Code	Libellé de l'activité	Nbre de :	%	rapport %
(Activités NAE)		contrats:		ASSEDIC 75)
(01 :	Pêche	:	:	:
(02 :	Forêts	:	:	:
(03 :	Culture	:	:	:
(04 :	Production animale	:	4	0,1
(05 :	Activités annexes de l'agriculture	:	:	:
(06 :	Electricité	:	4	0,1
(07 :	Gaz	:	4	0,1
(08 :	Eau, Chauffage urbain etc...	:	9	0,1
(09 :	Sources d'énergie de natures diverses	:	:	:
(10 :	Pétrole et carburants	:	38	0,5
(11 :	Combustibles minéraux solides	:	:	:
(12 :	Extraction de minerai de fer	:	:	:
(13 :	Extraction de minerais métalliques	:	:	:
(:	autres que le fer	:	:	:
(14 :	Extraction de matériaux de construction	:	:	:
(:	et d'autres produits de carrière	:	:	:
(15 :	Extraction et préparation de	:	:	:
(:	minéraux divers	:	5	0,1
(16 :	Sidérurgie	:	9	0,1
(17 :	Production de métaux non ferreux	:	:	:
(18 :	Métallurgie générale	:	:	:
(19 :	Première transformation des métaux	:	82	1,1
(20 :	Fonderie, grosse chaudronnerie, moteurs	:	860	11,7
(:	mécaniques et pompes	:	:	:
(21 :	Construction de machines et de matériel	:	:	:
(:	mécanique pour l'agriculture, l'industrie,	:	288	3,9
(:	les transports ferroviaires	:	:	:
(22 :	Mécanique générale	:	139	1,9
(23 :	et 24 Articles métalliques divers	:	135	1,9
(25 :	Constructions navales	:	:	0,1
(26 :	Automobiles et cycles	:	99	1,4
(27 :	Construction aéronautique	:	:	:
(28 :	Construction électrique et électronique	:	928	12,7
(29 :	Fécliaion, horlogerie et optique	:	9	0,1
(30 :	Industrie du verre	:	21	0,3
(31 :	Industrie céramique	:	:	:
(32 :	Matériaux de construction	:	37	0,5
(33 :	et 34 Bâtiments et travaux publics	:	1307	17,8
(35 :	et 36 Industries chimiques	:	493	6,7
(37 :	Cautchouc et amiante	:	13	0,2
(38 :	Tabac et allumettes	:	4	0,1
(39 :	Industrie des corps gras	:	3	:
(40 :	Travail des grains et farine	:	:	:
(41 :	Boulangerie et pâtisserie	:	3	:
(42 :	Sucrierie, distillerie, fabrication de	:	14	0,2
(:	boissons	:	:	:
(43 :	Industries du lait	:	61	0,8
(44 :	Conserverie	:	:	:
(45 :	Industries alimentaires diverses	:	130	1,8
(46 :	Industrie du froid	:	7	0,1
(47 :	Industrie textile	:	148	2,0
(48 :	Industries annexes des textiles	:	9	0,1

* Rapport % de contrats conclus / % des effectifs ASSEDIC.

(49	: Habillement et travail des étoffes	: 7	: 0,1	: 3,3)
(50	: Pelleteries et fourrures	:	:	:)
(51	: Industrie du cuir	:	:	:)
(52	: Chaussures et articles chaussants	: 1	:	:)
(53	: Industrie du bois et de l'ameublement	: 148	: 2,0	: 250,0)
(54	: Industrie du papier et du carton	: 120	: 1,6	: 200,0)
(55	: Industries polygraphiques, presse, édition	: 42	: 0,6	: 42,9)
(56	: Bijouterie, orfèvrerie, joaillerie	: 4	: 0,1	: 20,0)
(57	: Jeux, jouets, articles de sport et de : puériculture	: 1	:	:)
(58	: Instruments de musique	:	:	:)
(59	: Brosserie, tabletterie et articles de : bureau	: 8	: 0,1	: 100,0)
(60	: Industries diverses et mal désignées	: 111	: 1,5	: 500,0)
(61	: Transformation des matières plastiques	: 133	: 1,8	: 138,5)
(62	: Entreprises de transports publics routiers	: 201	: 2,7	: 168,8)
(63	: Transports ferroviaires et assimilés, : transports urbains et sub-urbains	: 202	: 2,7	: 450,0)
(64	: Transports de navigation intérieure	:	:	:)
(65	: Transports maritimes	:	:	:)
(66	: Transports aériens	: 39	: 0,6	: 600,0)
(67	: Auxiliaires des transports	: 61	: 0,8	: 61,5)
(68	: Transmissions	: 4	: 0,1	: 2,6)
(69	: et 70 Commerces agricoles et alimentaires	: 92	: 1,3	: 34,2)
(71	: Commerces multiples et commerces S.A.I.	: 8	: 0,1	: 9,1)
(72	: Commerces et spectacles non sédentaires	:	:	:)
(73	: et 74 Commerces de matières premières, : matériaux, combustibles, quincaillerie, : machines, véhicules	: 180	: 2,5	: 37,9)
(75	: Commerces des textiles, de l'habillement : et des cuirs	: 1	:	:)
(76	: Commerces divers	: 82	: 1,1	: 78,6)
(77	: Hôtellerie	: 75	: 1,0	: 66,7)
(78	: Débits de boissons, de tabac	:	:	:)
(79	: Industrie et commerce de récupération	:	:	:)
(80	: et 81 Intermédiaires et auxiliaires du : commerce et de l'industrie	: 319	: 4,4	: 91,7)
(82	: Cession et gestion de biens et de droits : industriels et commerciaux	: 12	: 0,2	: 7,1)
(83	: Etablissements financiers, banques, : bourse des valeurs	: 15	: 0,2	: 7,7)
(84	: Assurances	: 7	: 0,1	: 7,7)
(85	: Administration économique et financière	:	:	:)
(86	: Radiodiffusion et télévision	:	:	:)
(87	: Production cinématographique	:	:	:)
(88	: Spectacles	: 20	: 0,3	: 150,0)
(89	: Hygiène	: 2	:	:)
(90	: Services domestiques	: 17	: 0,2	: 185,7)
(91	: Santé	: 477	: 6,5	:)
(92	: Administration générale	: 4	: 0,1	:)
(93	: Justice, auxiliaires de la Justice : police, contentieux	: 2	:	:)
(94	: Cultes	:	:	:)
(95	: Enseignement	: 8	: 0,1	:)
(96	: Education physique et sports	:	:	:)
(97	: Lettres, sciences, art, prof. libérales div.	: 37	: 0,5	: 166,7)
(98	: Administrations économiques et sociales	: 14	: 0,2	: 7,4)
(99	: Armée	:	:	:)
(T O T A L	: 7 325	: 100,0	: 1)
(+ activité non précisée	: 1 771	:	:)
(: 9 096	:	:)

SOURCE : Direction Départementale du Travail

2 - LE RECOURS A L'INTERIM, PAR ACTIVITE, DANS LA FRANCE ENTIERE

2.1. Importance du recours national aux intérimaires suivant la branche d'activité.

ACTIVITE ECONOMIQUE	Effectifs salariés au 31.12.74	Nbre de contrats conclus en 1975 pour 1000 sal.	Nbre de semaines travail conclues pour 1000 sal.
03 - Pétrole, gaz naturel.....	42 281	304	1 313
04 - Eau, gaz, électricité.....	158 000	63	217
05 - Extraction de minéraux divers.....	21 992	67	192
06 - Sidérurgie, première transf. des métaux...	282 921	87	448
07 - Verre, céramique, matériaux de construction:	276 079	56	174
08 - Industrie chimique.....	335 240	236	801
09 - Fonderie et travail des métaux.....	529 267	110	482
10 - Construction mécaniqueK.....	617 545	145	737
11 - Construc. de véhicules auto et autre matériel de transport terrestre.....	500 542	69	277
12 - Construct. navale et aéronautique, armement :	173 772	176	1 439
13 - Construction électrique et électronique....	610 666	137	663
14 - Industries agricoles et alimentaires, boissons, tabac	542 519	91	277
15 - Industrie textile.....	400 786	36	162
16 - Fils et fibres artif. et synthétiques.....	22 956	24	100
17 - Industrie du cuir et de la chaussure.....	138 509	11	27
18 - Industrie de l'habillement.....	299 766	20	62
19 - Papier-carton.....	148 726	70	263
20 - Imprimerie-édition.....	218 463	111	285
21 - Industrie du caoutchouc.....	124 481	46	174
22 - Transformation des matières plastiques....	118 904	127	453
23 - Bois, assemblage.....	223 062	65	207
24 - Industries diverses.....	122 201	61	203
25 - BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS.....	1 685 158	101	372
26 - Transports.....	761 000	87	197
27 - Commerces de gros.....	846 545	52	149
28 - Récupération, intermédiaires du commerce..	96 918	100	225
29 - Commerces de détail.....	1 080 377	25	63
30 - Récupération et commerce de l'automobile..	293 570	28	103
31 - Restauration, hébergement.....	344 530	36	105
32 - Services fournis aux entreprises.....	777 831	97	401
35 - Assurances, organismes financiers.....	509 000	98	325

* SOURCE : Effectifs UNEDIC, auxquels ont été ajoutés les effectifs des principales entreprises nationalisées : E.D.F., S.E.I.T.A., S.N.C.F., R.A.T.P., Banque de France.

SOURCE : Ministère du Travail

2.2. IMPORTANCE DU RECOURS NATIONAL A LA MAIN D'OEUVRE INTERMEDIAIRE, SELON LA BRANCHE D'ACTIVITE EN 1975 et 1976.

ACTIVITE ECONOMIQUE	effectifs salariés en % recensés de ces par l'effectifs		Répartition des semaines-travail correspondant aux contrats conclus	
	1975	1976	1975	1976
PECHE, FORETS, AGRICULTURE	:	:	0,1	0,2
Combustibles, minéraux solides	:	:	0,4	1,4
Pétrole, gaz naturel	: 41 407:	0,3	1,2	0,9
Eau, gaz, électricité	: 25 916:	0,2	0,8	0,7
Extraction de minéraux divers	: 21 670:	0,2	0,1	0,1
ENERGIE, INDUSTRIES EXTRACTIVES	:	:	0,7	2,5
Sidérurgie, première transformation des métaux	: 274 233:	2,1	2,9	3,0
Verre, céramique, matériaux de construction	: 266 354:	2,1	1,1	1,1
Industrie chimique	: 330 021:	2,6	6,1	6,3
Fonderie et travail des métaux	: 501 235:	3,9	5,8	7,3
Construction mécanique	: 593 200:	4,6	10,1	8,2
Construction de véhicules automobiles et autre matériel de transport terrestre	: 502 665:	3,9	4,1	4,7
Construction aéronautique, navale, armement	: 176 983:	1,4	5,7	2,4
Construction électriques et électronique	: 588 497:	4,6	9,2	9,2
Industries agricoles et alimentaires, boisson, tabac	: 527 214:	4,1	3,4	3,9
Industrie textile	: 370 972:	2,9	1,5	2,0
Fils et fibres artificiels et synthétiques	: 21 552:	0,2	:	:
Industrie du cuir et de la chaussure	: 131 378:	1,0	0,1	0,1
Industrie de l'habillement	: 286 739:	2,2	0,4	0,3
Papier-Carton	: 141 402:	1,1	0,9	1,8
Imprimerie, édition	: 210 132:	1,6	1,4	1,2
Industrie du caoutchouc	: 119 558:	0,9	0,5	0,5
Transformation des matières plastiques	: 113 725:	0,9	1,2	2,9
Bois, ameublement	: 211 964:	1,6	1,0	0,9
Industries diverses	: 118 547:	0,9	0,6	0,5
INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	:	42,6	56,0	56,3
BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS	: 4631 031:	12,6	14,3	15,6
Transports	: 447 956:	3,5	3,4	3,7
Postes et télécommunications	:	:	0,2	0,1
TRANSPORTS, TELECOMMUNICATIONS	:	3,5	3,6	3,8
Commerces de gros	: 848 457:	6,6	2,6	2,8
Récupération, intermédiaires du commerce	: 96 118:	0,7	0,5	0,5
Commerces de détail	: 1105 442:	8,5	1,6	1,2
Réparation et commerce de l'automobile	: 300 537:	2,3	0,7	0,7
Restauration, hébergement	: 351 074:	2,7	0,8	1,4
Services fournis aux entreprises	: 781 770:	6,0	7,1	6,0
Hygiène, services domestiques	: 254 640:	2,0	0,4	0,7
Assurances, organismes financiers	: 511 055:	3,9	3,7	2,4
Enseignement, recherche, santé, spectacles	: 1023 916:	7,9	3,6	2,9
COMMERCE, ASSURES, SERVICES	:	40,6	21,0	18,6
ACTIVITES EXERCES HORS TERRITOIRE:	:	:	2,5	2,4
ENSEMBLE DES ACTIVITES	: 12927360:	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Ministère du Travail

C H A P I T R E . . . S E P T I È M E

LES QUALIFICATIONS ET LES MÉTIERS DES INTÉRIMAIRES

par Etienne DUVAL

Après avoir traité des activités utilisatrices, nous devons nous interroger sur les intérimaires eux-mêmes. Nous ne pouvons définir ici leur identité qu'à partir de leur qualification et de leur métier. L'un et l'autre ne se recouvrent pas exactement. La qualification fait référence à la hiérarchie des formations et fait apparaître des niveaux. Le métier précise la spécialité à chacun de ces niveaux.

Nous irons du plus simple au plus complexe. Abordant, en un premier temps, les qualifications, nous analyserons ensuite les métiers. Selon l'opportunité, nous croiserons les données brutes obtenues avec des indicateurs tels que l'activité, le nombre de semaines par contrat et le sexe. Nous pourrions voir également comment les différents ensembles évoluent de 1973 à 1976. Enfin, en un troisième temps, nous porterons notre attention sur le problème des localisations.

Nous prenons le parti d'avancer méthodiquement et progressivement, pour permettre à la réflexion de s'introduire, au fur et à mesure de la présentation des résultats. Nous recherchons, par là, à dégager les différentes hypothèses possibles, sans nous soucier de la rigueur qu'imposent de véritables explications. C'est pourquoi il conviendra de considérer les développements qui suivent comme une forme de "brain storming" devant faciliter la formulation des idées sans souci de sélection a priori.

1. LES QUALIFICATIONS (PAR GRANDES CATEGORIES)

1.1. Quelques données générales

1.1.1. En 1976, les intérimaires représentent 2 % de la main d'œuvre privée

En 1976, les intérimaires représentaient, dans le Rhône, 2 % de la main d'œuvre soumise aux ASSEDIC. En mars, les structures d'emplois donnaient 1,8 % (1), ce qui est probablement inférieur à la réalité. En octobre, à partir des déclarations faites à la Direction Départementale du Travail, nous obtenons 2,2 %. Nous tenons compte, pour ces calculs, de la durée en semaines des contrats.

1.1.2. Une prédominance des emplois manuels

Si nous classons les qualifications en emplois de service et en emplois de production (y compris la manutention), nous constatons un net avantage des seconds sur les premiers, comme nous l'avons déjà remarqué dans le chapitre précédent. Ils sont l'un par rapport à l'autre, dans la proportion de 1 à 2. Le pourcentage des intérimaires, dans les emplois de production, s'élève à 2,4 %. Il n'est que de 1,2 % pour les emplois de service. Au niveau du marché de l'intérim, nous percevons un renversement de tendance qui va se développer. Avant les années 1970, les employés constituaient une part importante de ce marché. Depuis, l'avantage est aux ouvriers. Si l'on attribue à 1973 la base 100, les emplois de production passent à 164,6 % en 1976, alors que les emplois de service régressent à 80 %. L'intérim s'oriente donc de préférence aujourd'hui vers les tâches manuelles. Mais de quelles tâches manuelles s'agit-il ? Requièrent-elles ou non un certain savoir-faire ? Nous essaierons de le voir au cours de la présente analyse.

1.1.3. Une main d'œuvre ouvrière déqualifiée

En octobre 1976, les contrats d'ouvriers s'élevaient à 78,8 % ; les ouvriers eux-mêmes représentent donc plus de 80 % du total des intérimaires, si l'on tient compte de l'inégale durée en semaines des missions. Parmi ces ouvriers 40,9 % sont qualifiés. Dans la structure globale du Rhône ("population ASSEDIC"), le pourcentage de qualification ouvrière est de 54,2 %. Le rapport

(1) Rapport $\frac{\text{structures d'emplois de l'intérim}}{\text{structures d'emplois globales}}$

de ces deux indices, c'est-à-dire 75 % (ou 0,75) nous donne une idée de la déqualification introduite à l'intérieur du marché des intérimaires. Sous une autre forme, selon les statistiques relatives aux structures d'emplois de mars 1976, l'intérim représente 2,9 % de la population des ouvriers non qualifiés, et 2,3 % de la main d'oeuvre ouvrière qualifiée.

1.1.4. Les ouvriers qualifiés sont cependant plus nombreux que par le passé

La réalité n'est pourtant pas aussi simple. De 1973 à 1976, nous enregistrons une augmentation de 192,8 % pour les ouvriers qualifiés ; elle n'est que de 119,3 % pour les ouvriers non qualifiés. Le sens de la contradiction ouvriers non qualifiés / ouvriers qualifiés semble donc se retourner quelque peu à l'avantage des seconds. S'il existe une tendance déjà ancienne à faire passer un certain nombre d'emplois non qualifiés dans le temporaire, une tendance contraire commence à se manifester pour le Rhône. Nous devons chercher à en détecter la signification. Soulignons que, chez les employés, ce sont les non-qualifiés qui progressent aux dépens des qualifiés. Jusqu'ici, le taux de qualification des employés intérimaires était bien supérieur à la moyenne. En octobre 1976, il est encore de 89,2 % alors que la moyenne "rhodanienne" en 1975 n'est que de 73,9 %. Le rapport de l'un à l'autre s'élève à 120,7 % La notion d'employé étant très lâche (employé de magasin ou employé de bureau par exemple), il se pourrait que la relative déqualification actuelle des intérimaires traduise un déplacement des secteurs d'utilisation.

1.1.5. Peu d'emplois d'encadrement mais quelques techniciens

D'après les pourcentages avancés, nous percevons que le marché du travail de l'intérim se limite à la main d'oeuvre d'exécution. D'après les statistiques de la Direction Départementale du Travail (octobre 1976), on ne relève que 1,1 % de cadres et agents de maîtrise. Ils représentent par contre 7,7 % des effectifs recensés par les structures d'emplois (déclarations au 31 mars) de l'intérim, en 1976. La différence apparemment importante tient au fait que les cadres des agences d'intérim sont repris dans les calculs. En les écartant, nous retombons à 3,5 %. La haute technicité de la main d'oeuvre ne crée pas d'obstacle à priori mais les fonctions d'encadrement, que cette main d'oeuvre est appelée à remplir, sont souvent incompatibles avec le statut d'intérimaire. On remarque en effet que les agents de maîtrise sont presque inexistants alors que les techniciens de production (non agents de maîtrise), souvent plus qualifiés, sont en plus grand nombre, et continuent à

progresser. Les premiers sont partie intégrante de la structure de l'établissement. Les seconds peuvent travailler dans des bureaux d'études ; dans ce cas, ils n'exercent pas nécessairement une fonction de responsabilité par rapport à d'autres travailleurs. Nous aurons à vérifier plus loin quelle est leur place dans le processus de production. Lorsque nous rapportons la structure des intérimaires à la structure globale de la main d'oeuvre du département, nous obtenons le pourcentage de 35 % pour les techniciens (non agents de maîtrise), alors qu'il n'est que de 2,0 % pour les ingénieurs et de 17,9 % pour la maîtrise des ateliers.

Pour faire progresser la recherche, nous allons introduire dans notre démarche le facteur activité. Le comportement des différents secteurs et des différentes branches n'est sans doute pas identique. Nous serons alors amené à identifier ce qui détermine les variations dans la gestion du personnel des entreprises.

1.2. Les qualifications selon les branches

1.2.1. De nombreux ouvriers intérimaires non qualifiés dans le tertiaire

Comme on l'a déjà noté, 47,3 % des intérimaires de ce secteur sont des ouvriers ; au niveau des structures globales, ceux-ci ne représentent que 24,8 %. Or la qualification est ici deux fois moindre que dans le secondaire. Un ouvrier intérimaire sur cinq seulement est un ouvrier qualifié. La priorité donnée à un personnel non qualifié fait apparaître le lien qui existe entre travail de manutention et intérim. Ainsi, les transports constituent une clientèle de choix des agences, pour un personnel très souvent dépourvu de toute qualification.

1.2.2. Un inégal recours aux ouvriers qualifiés selon le type d'industrie (2)

Les branches où la qualification des ouvriers intérimaires est élevée, sont essentiellement celles de la métallurgie et de la mécanique. Le taux de qualification ouvrière est de 54,3 % pour la fonderie, 54,0 % pour la construction de machines, 53,9 % pour la mécanique, 54,1 % pour les articles métalliques divers. Une petite incertitude demeure quant à la précision de ces taux, dans la mesure où il a été difficile, pour ce secteur, de répartir exactement les intérimaires, au sein de la branche appropriée.

Nous devons ajouter à cette liste le bois et l'assemblage où le taux est de 58,9 %. On relève un taux plus haut encore pour le bâtiment et les travaux

(2) Nous tenons compte, dans notre appréciation, du niveau de qualification de la branche pour l'ensemble de la main d'oeuvre.

publics (62,5 %) ; dans ce cas cependant, il faut corriger quelque peu notre appréciation en rapportant le taux de qualification des ouvriers intérimaires à celui de l'ensemble des ouvriers de la branche ; nous obtenons alors 86,7 %, ce qui manifeste une légère déqualification.

A part la dernière, toutes ces industries se situent dans les industries d'équipement et de biens intermédiaires. Par contre, celles qui présentent les taux de qualification les plus bas appartiennent de préférence aux industries de biens de consommation ; industrie du lait (10,2 %), industries alimentaires (6,5 %), industries textiles (24,4 %). Il existe cependant deux exceptions de taille avec la chimie (20 %) et la transformation des matières plastiques (13 %). La construction électrique (36,7 %) peut être rattachée au premier groupe ; pour autant que l'intérim n'entraîne pas de déqualification particulière puisque le taux de la branche dans son ensemble est très bas.

En première approximation, on peut supposer que, pour le premier groupe, l'intérimaire est introduit dans le cycle de la production, alors qu'il serait affecté, dans le second, à des tâches périphériques exigeant peu de qualification, comme le conditionnement, la manutention et le transport. Sans doute faudra-t-il apporter quelques corrections.

L'étude de la qualification nous permet ainsi de dégager un nouveau couple dialectique, présentant un certain intérêt pour comprendre le phénomène de l'intérim. Ce couple est défini par l'opposition entre tâches de production et tâches périphériques. Il reste à voir comment il fonctionne selon les branches. Autrement dit, pourquoi les tâches de production auraient-elles l'avantage dans certaines circonstances et pourquoi les tâches périphériques l'emporteraient-elles dans d'autres cas ? De plus, il est des tâches périphériques, comme l'entretien, qui exigent quelques fois une main d'œuvre particulièrement qualifiée ; qu'en est-il, alors, en ce qui concerne l'utilisation des intérimaires ? Enfin, existe-t-il un lien entre "intérimaires de production" et industries d'équipement, et "intérimaires périphériques" et industries de consommation ?

1.2.3. Les plus forts pourcentages de techniciens dans les industries de la mécanique

Il existe, comme nous l'avons souligné, quelques techniciens de production (non agents de maîtrise). Ils se concentrent en priorité dans les industries de la mécanique. Comparés à l'ensemble des intérimaires de la branche, recrutés en octobre 1976, ils sont 4,9 % dans la construction de machines, 5 % dans

la mécanique générale, 5,2 % dans les activités métalliques diverses. On en compte, en outre, 9 dans la construction électrique, 7 dans le bâtiment et dans l'industrie chimique et pharmaceutique, ce qui constitue de moindres pourcentages. Ils sont pratiquement inexistantes dans les industries de biens de consommation. Pour les activités tertiaires, leur présence est essentiellement repérée chez les intermédiaires et auxiliaires du commerce et de l'industrie ; dans ce cas, ils sont liés à des services d'informatique travaillant à façon pour les entreprises extérieures.

Ces résultats parcellaires peuvent déjà nous amener à des réflexions intéressantes. Trois cas typiques semblent se dégager du mode de dispersion des techniciens intérimaires. Le premier est celui de la mécanique ; ici, l'intérim dépendrait, comme nous le verrons plus loin, du développement de l'engineering.

Avec la transformation des matières plastiques, émerge apparemment un nouveau type d'intérimaires, un peu comparables aux membres des professions libérales ; certains ouvriers hautement qualifiés et des techniciens très recherchés utilisent les agences comme support administratif et commercial. Enfin, à travers les sociétés de service en informatique, nous percevons déjà une relation entre sous-traitance et intérim. Le développement de la sous-traitance, notamment par la création de sociétés de service, favoriserait l'expansion des agences d'intérim. Ce lien est si évident que les agences les plus importantes ont constitué elles-mêmes des sociétés de service.

Si nous considérons l'engineering comme une forme supérieure de sous-traitance, nous voyons s'effectuer un début de convergence sur un aspect de l'intérim qui pourrait s'avérer important. Nous opposons plus haut les tâches de production aux tâches périphériques ; sans doute serons-nous amenés à dissocier les premières en tâches de production centrales et tâches de production périphériques (sous-traitance).

1.2.4. Une certaine homologie entre qualification des employés et qualification des ouvriers pour le secteur industriel.

D'après les statistiques concernant l'intérim, il existe une relation entre qualification des employés et qualification des ouvriers, à l'intérieur des branches industrielles. Autrement dit, à une qualification élevée des ouvriers correspond une forte qualification des employés et à une déqualification des ouvriers correspond une déqualification des employés. Dans le premier groupe, peuvent se ranger la construction de machines, la mécanique générale, les activités métalliques diverses, etc. Dans le second groupe, figurent les

industries alimentaires diverses, les industries polygraphiques, la transformation de matières plastiques. Nous retrouverions ainsi, en partie, l'opposition déjà mise en relief entre industries d'équipement et industries de consommation.

Par contre, en ce qui concerne les activités tertiaires, le niveau de qualification des employés, le plus souvent élevé, varie assez peu d'une branche à l'autre, quelle que soit la qualification des ouvriers intérimaires eux-mêmes.

Lorsque la qualification des employés est élevée, on peut affirmer que l'intérimaire s'intègre dans les services administratifs pour y effectuer les tâches habituelles. Mais si ce taux s'abaisse normalement, les tâches confiées au personnel temporaire sont plus accessoires et souvent passagères. La différenciation déjà repérée, pour les services de production, s'affirmerait équivalement pour les tâches de bureau ; nous aurions d'un côté les tâches centrales, de l'autre les tâches périphériques. Quant à savoir si les intérimaires ouvriers et employés, au sein d'une branche ou d'une entreprise, sont affectés au même type de tâches, cela apparaît évident ou presque pour les activités de production (cf plus haut). Font exception la chimie et les textiles. Pour les activités tertiaires, une divergence se manifeste dans la plupart des cas. Il est vrai que les ouvriers qualifiés ont souvent des fonctions d'encadrement, qui excluent les temporaires. Au delà ou en deçà des activités, le sexe détermine de nouvelles différences dans la répartition des qualifications.

1.3. Divergences entre hommes et femmes

1.3.1. Une population nettement masculine

Les structures d'emplois de mars 1976 font état de 2069 femmes pour 5044 hommes (3). Autrement dit, les femmes représentent moins de 30 % de l'effectif total (29,1 %), alors que la population active féminine s'élève à près de 40 % (38,6 % pour le Rhône en 1975). En fait, ces différences tiennent au mode de

(3) Il existe toujours un décalage entre les structures d'emploi et la réalité dans la mesure même où tous les employeurs ne répondent pas à l'enquête.

répartition des hommes et des femmes dans les activités. De nombreuses femmes travaillent dans les administrations, qui sont exclues du champ des structures d'emplois. A l'intérieur de ce champ, les intérimaires femmes représentent 1,8 % des effectifs totaux ; pour les hommes, le pourcentage n'est que de 1,9 %. On peut donc dire que la différence n'apparaît pas significative en 1976. Il n'en demeure pas moins que, pour les raisons indiquées plus haut, la population intérimaire reste plus masculine que féminine ; les administrations font appel à des vacataires ou à des auxiliaires et non pas à des intérimaires.

1.3.2. La proportion des femmes intérimaires diminue

Nous avons constaté précédemment que les emplois de production, dans l'intérim, augmentent aux dépens des emplois de service. Une telle évolution se répartit immédiatement sur la main d'oeuvre intérimaire féminine. En 1973, celle-ci représente encore près de 35 % de l'ensemble (34,1 %) ; en trois ans seulement cette population a fléchi de 5 %. Une telle évolution nous amène à nous interroger à nouveau sur la différenciation hommes-femmes, comme facteur déterminant de l'intérim. En effet, si aujourd'hui, à l'intérieur du champ des structures d'emplois, les proportions relatives d'hommes et de femmes dans les agences d'intérim sont à peu près équivalentes, il n'en était pas ainsi hier ; les femmes constituaient une clientèle prioritaire. Nous aurons l'occasion d'analyser un tel problème un peu plus loin.

Nous allons essayer de progresser encore, en recherchant si, pour une même catégorie professionnelle, la mobilité des femmes, perçue à travers l'utilisation de la main d'oeuvre temporaire, est différente de celle des hommes.

1.3.3. Peu d'ouvrières dans la main d'oeuvre intérimaire féminine

1,4 % des ouvrières sont des intérimaires ; chez les hommes, le pourcentage s'élève à 2,9 %. Sous une autre forme, si l'on rapporte, pour cette même catégorie professionnelle, la structure des intérimaires à celle de la main d'oeuvre globale, on obtient 79,4 % pour les femmes et 147,8 % pour les hommes. Les femmes travaillant en atelier sont donc peu concernées par l'intérim ; elles le sont deux fois moins que les hommes. Il est facile de dégager les raisons d'un tel phénomène ; les femmes sont souvent concentrées dans des industries traditionnelles, comme les textiles, la bonneterie et l'habillement, peu disposées encore à faire appel à des temporaires fournis par les agences d'intérim. Il ne semble pas faire de doute, et nous essaierons de le

montrer, qu'une gestion traditionnelle du personnel exclut presque systématiquement l'utilisation des intérimaires dans les ateliers. Mais ne pourrait-on pas, dans une certaine mesure, retourner l'argumentation ? Ne serait-ce pas, en partie du moins, parce que la main d'oeuvre est majoritairement féminine que certaines industries se dispensent du recours à l'intérim ? Cela tiendrait aux caractéristiques actuelles d'une telle main d'oeuvre, jugée plus malléable que les travailleurs du sexe masculin.

Au niveau des qualifications, on peut introduire une différenciation à l'intérieur de la main d'oeuvre ouvrière, en opposant qualifiés et non-qualifiés. Les intérimaires femmes travaillant comme ouvrières sont-elles qualifiées ou non qualifiées ?

1.3.4. La plupart des ouvrières intérimaires ne sont pas qualifiées

En 1976, 13 % seulement des ouvrières intérimaires sont qualifiées. En 1973, il y en avait 12 %. Chez les hommes, la proportion est de 52,8 %. Elle était de 50 %, il y a trois ans. Il est difficile de savoir si l'intérim désqualifie systématiquement les ouvrières mal préparées aux tâches disponibles ou si celles qui se présentent sur le marché des temporaires, pour travailler en atelier, sont peu qualifiées. Sans doute l'une et l'autre raison peuvent-elles être invoquées. Il est bien évident qu'une ouvrière issue de l'industrie des textiles ou de l'habillement sera présentée comme non qualifiée à un employeur de l'industrie électrique. Et pourtant, même s'il y a hétérogénéité entre les travaux à exécuter, l'expérience et la qualification acquises antérieurement ne sont pas sans efficacité pour les tâches nouvelles à exécuter. Il serait intéressant d'analyser de tels phénomènes. Nous savons en effet que de nombreuses femmes travaillent dans la construction électrique. Nous touchons ici un point important concernant les fonctions de sélection des agences d'intérim. Celles-ci ne seraient-elles pas amenées à sélectionner dans la main d'oeuvre disponible, des travailleuses qualifiées, issues d'industries en déclin, pour les réintroduire dans les branches susceptibles de profiter d'un savoir-faire, pourtant non monnayable sur le plan du salaire ? D'autre part l'intérim ne renforcerait-il pas, dans certains cas, la marginalisation des femmes dans l'appareil productif moderne ? Etant orientées, la plupart du temps, soit parce qu'elles sont insuffisamment formées, soit parce qu'il y a inadéquation entre la formation et l'emploi à exercer, sur des postes ne requérant aucune qualification, elles se trouvent souvent vouées à des tâches plus ou moins périphériques.

1.3.5. Un fort pourcentage d'employées qualifiées

Lorsqu'on passe de la main d'oeuvre ouvrière à la main d'oeuvre employée, la tendance se renverse. 2,6 % des employées qualifiées sont des intérimaires. La proportion est de 0,9 % pour les hommes. Une telle tendance était encore plus accentuée dans les années passées. D'après les structures d'emplois, le nombre d'employées recrutées par les agences d'intérim en 1976, est nettement inférieur à celui de 1973 (-14,3 %) ; pour les employées qualifiées, la régression a été de 23 %. Sous une autre forme, le rapport des structures d'emplois des intérimaires aux structures d'emplois globales est, en 1976, de 144,2 % pour les employées qualifiées et de 92,5 % pour les employées non qualifiées. D'un point de vue structurel (4), l'importance relative des employées qualifiées dans l'ensemble des professions recrutées a diminué en 3 ans de 20 %. On peut en conclure qu'avant la crise, un effort assez considérable a été réalisé par les entreprises de travail temporaire pour recruter des femmes destinées à des emplois temporaires qualifiés (cf. plus haut). Pour être comprise, une telle politique doit être resituée dans le processus de développement des activités et des professions. En France, selon l'INSEE, les activités tertiaires ont presque doublé leur effectif de 1906 à 1972 (+ 90 %). Pendant le même temps, les travailleurs des activités de production, bâtiment y compris, ne progressaient que de 35 %. De plus, le développement industriel a suscité un accroissement des besoins en métiers tertiaires, au sein des entreprises elles-mêmes. La forte expansion qui s'est manifestée, de 1950 à 1973, a encore renforcé une telle tendance. Il a donc fallu recruter des employés aptes à occuper les nouveaux emplois dégagés. Si, pour la production, il était possible de faire venir une main d'oeuvre étrangère non qualifiée, des obstacles culturels empêchaient de suivre la même démarche pour la plupart des métiers tertiaires. L'hypothèse serait alors que les employeurs se sont tournés, notamment par l'intermédiaire des agences d'intérim, vers la main d'oeuvre féminine (qualifiée) encore disponible. L'intérim aurait ainsi intensifié l'habituelle ségrégation fonctionnelle entre hommes et femmes. Une telle ségrégation est bien illustrée par l'évolution du taux de féminité ; entre 1906 et 1968, dans l'industrie française, de 39 % en 1906, il a régressé jusqu'à 28 % en 1968. Dans le seul département du Rhône, la population active féminine a augmenté de 26,4 % de 1954 à 1975. Pendant le même temps, les effectifs féminins du secteur tertiaire s'élevaient de 87.371 à 156.640, soit une progression de + 79,3 %.

(4) Rapport du pourcentage des employées qualifiées intérimaires en 1976 à celui de 1973.

Avant de terminer cette première partie, nous analyserons les variations de la durée en semaines selon les qualifications.

1.4. Durée en semaines et qualifications

Au mois d'octobre 1976, la durée moyenne des contrats du Rhône est de 5,2 semaines. Cette moyenne varie selon les activités considérées. Elle s'élève à 5,8 semaines pour les activités de production ; pour les activités tertiaires, elle n'est que de 3,9 semaines.

1.4.1. Une durée plus longue pour les ouvriers que pour les employés

La différence constatée entre activités de production et activités tertiaires se répercute au niveau des ouvriers et employés. La durée moyenne des contrats est de 5,6 semaines pour les premiers et de 3,6 semaines pour les seconds. Une telle différence ferait apparaître une signification divergente de l'intérim selon les groupes de métiers considérés. Compte tenu de la longueur des absences (5), l'intérimaire "employé" aurait le plus souvent aujourd'hui une fonction de remplacement. Par contre, le rôle de l'intérimaire "ouvrier" ne se réduirait plus à cette simple fonction.

Il est fréquent, dans l'intérim, d'opposer fonction de remplacement et fonction de renfort. Dans le premier cas, l'intérimaire "remplace" des absents. Dans le second, il s'ajoute à l'effectif existant. Une telle distinction, si elle a le mérite de la clarté, tend à être inopérante dans la mesure où l'on constate qu'un certain nombre d'entreprises restreignent au maximum le nombre des permanents, ce qui contraindra à une utilisation habituelle de travailleurs extérieurs (intérimaires ou autres) pour compenser l'absentéisme. Peut-on parler alors de fonction de remplacement sans fausser l'interprétation ? Nous sommes amenés, pour l'interprétation finale, à négliger une telle classification. Il nous arrivera cependant de la reprendre au cours de l'analyse qui suit.

1.4.2. La durée en semaines augmente en fonction du niveau de qualification

La qualification apparaît comme un facteur qui contribue à accroître la durée des contrats. Pour un ouvrier qualifié, elle est de 6 semaines. Pour les cadres, techniciens et agents de maîtrise, elle atteint 7 semaines. Au niveau des employés, qui sont le plus souvent qualifiés, la qualification n'introduit pas toujours de différences sensibles. Cela peut se comprendre à partir de la logique présentée plus haut à titre d'hypothèse ; si actuellement les employés

(5) On suppose qu'une faible durée de mission correspond le plus souvent à un remplacement, alors qu'il y aurait renfort lorsqu'elle s'allonge.

intérimaires exercent le plus souvent une fonction de remplacement, la qualification n'intervient plus comme facteur déterminant de la durée des missions. Par contre, en ce qui concerne les ouvriers, la qualification détermine plus ou moins la place du travailleur dans le processus de production (cf. plus haut). Une plus forte qualification l'orienterait de préférence vers les "tâches centrales"; une moindre qualification prédisposerait davantage à des "tâches périphériques" (manutention, etc...). S'il en est ainsi, on peut concevoir que la rentabilité exige une durée des missions supérieure pour les tâches centrales. Il peut arriver néanmoins que certaines tâches périphériques exigent une forte qualification, notamment pour l'entretien. Dans ce cas, un même raisonnement peut être appliqué car, au sein des tâches périphériques elles-mêmes, peut se répercuter l'opposition tâches centrales/tâches périphériques.

Plus simplement encore, à personne plus qualifiée correspond un salaire plus élevé ; l'intérêt de l'employeur à utiliser des travailleurs à salaires plus élevés supposerait une durée minimum de mission, suffisante pour que l'ouvrier s'accoutume à un travail plus complexe et devienne rentable. Ainsi, pour la détermination de la durée en semaines, se conjuguaient deux facteurs corrélatifs : productivité et rentabilité.

1.4.3. La durée de mission des employés s'accroît pour les activités de production

Compte tenu de ce qui a été observé jusqu'ici, on ne sera pas étonné de constater que la durée de mission des ouvriers de production est plus longue que celle des ouvriers non qualifiés du tertiaire. Elle est de 5,8 semaines pour les premières et de 5 semaines pour les autres. Par contre, la forte différence repérée au niveau des employés, selon qu'il s'agit du secteur secondaire (3,2 semaines) ou du secteur tertiaire (2,9 semaines), pose problème. Nous disions, de manière insuffisamment nuancée sans doute, que l'intérimaire employé a le plus souvent une fonction de remplacement. Une telle affirmation peut être confirmée pour la plupart des activités tertiaires. Seuls feraient exception les commerces de matières premières, matériaux, combustibles, etc. (73 et 74) avec une durée moyenne des missions de 4,6 semaines pour 51 employés intérimaires. En échange, pour la plupart des activités de production, l'intérim aurait, pour une part, une fonction de renfort, non seulement dans les ateliers mais encore à l'intérieur des bureaux eux-mêmes. Soulignons toutefois que le secteur automobile, le bâtiment et les travaux publics, les industries alimentaires diverses et les textiles font apparaître des durées de

mission relativement brèves pour les emplois de bureau. Dans chacun de ces cas, les effectifs concernés sont peu importants, ce qui confirme la fonction de remplacement qui leur serait confiée ; la plupart du temps aussi, le bâtiment et les travaux publics mis à part, la durée des contrats d'ouvriers est inférieure à la moyenne. S'il peut exister, à l'intérieur d'une même branche ou d'une même entreprise, des politiques différentes quant à la place réservée aux intérimaires (tâches centrales ou tâches périphériques), selon le type de leur affectation (ateliers ou bureaux), il y aurait une certaine convergence quant à la fonction remplie (fonction de renfort, fonction de remplacement). Plus le niveau de développement du secteur et de l'établissement concernés seraient élevés, plus la fonction renfort s'imposerait aussi bien dans les bureaux que dans les ateliers, concurrençant alors la fonction remplacement. Parmi les branches concernées, nous repérons en effet la construction électrique, la construction de machines, la mécanique générale, etc... Cette politique impliquerait une transformation de la gestion du personnel déjà perceptible au sein des entreprises les plus évoluées ; les rapports entre la sphère de mobilité et la sphère de stabilité, dans lesquelles s'inscrivent les mouvements de salariés, seraient modifiés.

1.4.4. Dans trois branches, la durée de mission des intérimaires est particulièrement élevée : la construction électrique, le papier-carton et la transformation de matières plastiques

Nous pouvons isoler trois branches où la durée moyenne des missions est particulièrement élevée : la construction électrique (6,9 semaines pour les ouvriers et 5,3 semaines pour les employés), le papier-carton (6,9 semaines pour les ouvriers et 6,7 semaines pour les employés), la transformation de matières plastiques (7,8 semaines pour les ouvriers et 5,1 semaines pour les employés). Il se trouve que ces branches utilisent une forte proportion d'intérimaires. Le rapport entre la structure des effectifs ASSÉDIC (pourcentage par rapport au total) et la structure des effectifs intérimaires s'élève à 226,8 % pour la construction électrique, 200 % pour le papier-carton et 138,5 % pour les matières plastiques. Les secteurs dans lesquels se situent ces industries ont habituellement un taux de rotation du personnel élevé. Nous vérifierons, dans un chapitre suivant, s'il existe une corrélation régulière entre un fort taux de rotation du personnel et une utilisation massive d'intérimaires. Si nous faisons apparaître une telle corrélation, nous pourrions en tirer deux

conclusions applicables selon le cas. Lorsque le taux élevé de rotation est en relation avec de mauvaises conditions de travail, le recours à l'intérim serait un moyen de recruter la main d'oeuvre nécessaire et permettrait éventuellement de retarder la réalisation des aménagements indispensables. De plus, si les mauvaises conditions de travail entraînent une dégradation du climat social, l'utilisation d'intérimaires pourrait être une manière de s'opposer aux revendications syndicales (cf. plus haut).

1.4.5. Le cas particulier du secteur santé : de nombreux infirmiers et infirmières avec des missions de courte durée

Il existe un secteur où le nombre élevé d'intérimaires correspond à une durée de mission très réduite. Pendant le seul mois d'Octobre 1976 en effet, les hôpitaux et cliniques du Rhône ont bénéficié de 400 missions d'infirmiers et d'infirmières, pour une durée moyenne qui n'excédait pas la quinzaine de jours. Ici, contrairement à ce qui apparaissait plus haut, les effectifs importants d'intérimaires ont une simple fonction de remplacement. Nous savons que la condition actuelle des personnels médicaux en hôpital est jugée difficile par les intéressés ; c'est ce qui entraînerait un resserrement des effectifs et, corrélativement, la nécessité de compenser toute absence par le recours à l'intérim. Nous verrions ainsi réapparaître le lien déjà souligné entre intérim et conditions de travail.

Après cette première analyse des qualifications, nous abordons maintenant l'étude des professions, qui nous permettra de préciser et de compléter la série d'hypothèses élaborées jusqu'ici.

2. LA PROFESSION DES INTERIMAIRES

2.1. Les principales professions concernées

2.1.1. De nombreux ouvriers qualifiés de la soudure, de la serrurerie, de la chaudronnerie et de la charpente en fer

Une catégorie de professionnels, constituée par les ouvriers de la soudure, de la serrurerie, de la chaudronnerie et de la charpente en fer, prend un essor remarquable dans l'intérim. Au 31 Mars 1976, ils représentent 8,64 % du total, ce qui donne 345,6 % si l'on rapporte ce pourcentage à la structure générale des emplois du Rhône. En 1973, selon le même mode de calcul, on obtient 209,4 %. D'un point de vue structural, l'augmentation de 1973 à 1976 a été de 165,8 %. On constate toutefois que la progression a été plus forte pour les ouvriers de la chaudronnerie et de la charpente en fer que pour ceux de la soudure et de la serrurerie. La simple comparaison des effectifs relatifs aux deux années donne une variation de + 113,6 % pour les premiers et de + 47,8 % pour les seconds.

La situation est différente pour les autres ouvriers qualifiés de la métallurgie et de l'électricité. Le rapport de la structure des intérimaires à la structure globale des emplois fait apparaître en 1976 les pourcentages suivants : 86,7 % pour les ouvriers qualifiés de la mécanique, 118,5 % pour les ouvriers qualifiés sur machines-outils et 110,5 % pour les ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique. De 1973 à 1976, l'évolution quantitative a été de 94,2 %, 103,2 % et 68,4 % ; l'évolution structurelle, de son côté, s'élevait à 85,8 %, 94,0 % et 62,3 %.

Nous percevons donc une différence très nette entre deux types d'emplois normalement affectés aux mêmes catégories d'entreprises ; les uns, déjà bien représentés, prennent une importance croissante ; les autres, dont l'effectif se situe à la moyenne, tendent à régresser.

Une telle divergence nous conduit à penser qu'ils ne remplissent pas des fonctions identiques à l'intérieur des établissements. D'après certaines enquêtes directes que nous exploiterons plus loin, nous pouvons supposer que les premiers sont assez souvent affectés à des tâches d'entretien et de travaux neufs ; les seconds concerneraient plus directement la production. Leur évolution contraire soulignerait un changement de politique dans le mode de gestion du personnel, lié à des transformations structurelles de l'entreprise, sur lesquelles nous reviendrons plus en détail.

Une autre hypothèse pourrait être formulée en ce qui concerne les emplois de la soudure, de la serrurerie, de la charpente en fer et de la chaudronnerie : le recours aux agences d'intérim traduirait une relative rareté de la main d'œuvre concernée, consécutive à l'insuffisance des effectifs sortant des appareils de formation ou à leur inadéquation par rapport aux besoins. Une rapide investigation permet de constater que, pour ces différents cas (hormis les ouvriers de la charpente en fer), les offres d'emplois sont relativement importantes ; néanmoins, les demandes non satisfaites excèdent toujours assez largement les propositions effectuées par les employeurs (1 offre non satisfaite pour 3 demandes non satisfaites ou un peu plus en 1978, ce qui reste supérieur au rapport habituel). Il est donc difficile d'apprécier la justesse de l'explication proposée.

2.1.2. L'intense développement de l'intérim sur les chantiers

Les travaux neufs font référence à des chantiers plus ou moins occasionnels, sur le site même des entreprises. Ces chantiers prennent une plus grande ampleur lorsqu'il s'agit de monter de nouvelles usines, d'édifier de grands ensembles ou de construire chaussées, ponts, autoroutes ou autres ouvrages d'art. Une relation très nette s'établit alors entre ces chantiers et l'expansion de l'intérim. En 1976, l'indice structurel (rapport de la structure des intérimaires à la structure globale) s'élève à 279 % pour les ouvriers qualifiés de la maçonnerie et à 175 % pour les ouvriers qualifiés du bois. L'évolution de cet indice entre 1973 et 1976 est de 206,5 % et de 124,1 %. Quant à l'évolution quantitative, elle s'élève à 220,5 % dans le premier cas et à 137,1 % dans le second. Nous n'avons pas à nous attarder sur les liens entre chantiers et intérim, qui sont évidents et facilement compréhensibles. Néanmoins, la rapide augmentation des effectifs, de 1973 à 1976, apparaît surprenante. Le phénomène chantier n'est pas nouveau et il est probable que les travaux à accomplir dans ce secteur ont quelque peu diminué en importance. Nous devons donc rechercher

les causes particulières qui sont à l'origine d'une telle progression. L'insécurité créée par la crise conduit les employeurs à retarder les embauches définitives. Mais d'autres facteurs pourraient renforcer encore le recours à l'intérim. Les travaux à exécuter étant le plus souvent pénibles, on a jusqu'ici fait appel à une forte proportion de main d'oeuvre étrangère, moins exigeante que la main d'oeuvre française. Or, on s'efforce aujourd'hui de réduire le pourcentage de travailleurs étrangers. Dans ce contexte, par le simple mécanisme du marché du travail, l'intérim serait appelé à jouer un rôle non négligeable, à l'occasion de la crise : dégager, parmi les Français, une nouvelle main d'oeuvre acceptant les travaux difficiles, le plus souvent confiés aux étrangers. L'agence de travail temporaire contribuerait, de manière relativement efficace, à opérer la substitution désirée par les pouvoirs publics, sans pour autant qu'il s'agisse (de sa part) d'une politique délibérée.

2.1.3. La progression des ouvriers qualifiés de la manutention

Une autre catégorie d'ouvriers qualifiés émerge progressivement dans l'intérim ; nous voulons parler des ouvriers qualifiés de la manutention. Nous y retrouvons de nombreux caractéristiques. Dans les structures d'emplois de 1976, ils constituent 3,74 % de l'ensemble de la population intérimaire du département. Leur indice structural est de 131,2 % ; il a progressé de + 16,5 % en trois ans. Quantitativement, l'évolution a été de + 27,9 %.

Nous aurions donc ici un phénomène comparable à celui qui a été souligné pour l'entretien. L'intérimaire s'introduirait de plus en plus dans la manutention. Cela n'est pas nouveau pour le personnel non qualifié, plus appliqué à satisfaire les surcroûts momentanés d'activité. Mais les entreprises ont tendance, semble-t-il, à faire appel à des caristes intérimaires, dont la formation elle-même peut être confiée aux agences de travail temporaire. Outre l'explication formulée plus haut, il est possible d'en présenter une autre, qui serait complémentaire. La manutention constituant, dans un certain nombre de cas, une fonction stratégique, facilement utilisable par les syndicats à l'occasion de revendications sociales (d'autant plus que les conditions de travail laissent ici quelques fois à désirer), serait en partie confiée à des temporaires, peu disposés à suivre des mouvements de grève ; ils perdraient alors une place déjà précaire.

2.1.4. De nombreuses secrétaires sténo-dactylos, mais leur proportion décroît rapidement

Lorsque nous passons des métiers secondaires aux métiers tertiaires, nous sommes frappés par le nombre important de secrétaires (6), sténo-dactylos, représentant près de 10 % des intérimaires (9,86 %) et 33,5 % de la clientèle féminine des agences de travail temporaire. Pour ces professions, l'indice structurel (rapport structure des intérimaires à structure globale des emplois) s'élève, en 1976, à 202,5 % ; il se situe parmi les plus élevés. Toutefois, il a très nettement décliné depuis 1973, puisqu'à cette date, il était de 296,5 %. Calculée en évolution quantitative, la régression a été de 25 % ; en évolution structurelle, elle a atteint 31,7 %. La décomposition des tâches introduite par le travail de sténo-dactylographie permet facilement le remplacement d'un absent par une personne étrangère ou l'adjonction de nouveaux employés ; c'est ce qui explique, ici, le recours fréquent à un personnel temporaire. Il ne fait pas de doute qu'en l'occurrence l'intérim n'est pas limité à une simple fonction de remplacement. On constate en effet que, depuis la crise, le freinage de l'embauche est lié, pour les secrétaires sténo-dactylos, à une régression du nombre des intérimaires. Comme il est peu probable que le taux d'absentéisme ait diminué, la corrélation entre diminution de l'embauche et régression des temporaires laisserait supposer que l'intérim joue un rôle dans le recrutement des nouveaux employés ; il permettrait au directeur du personnel de prendre son temps pour trouver les employés qu'il veut embaucher et, de manière plus efficace encore, il contribuerait à la sélection des candidats.

2.1.5. Une évolution similaire pour les comptables, caissiers et employés de l'informatique

La situation des comptables - caissiers et employés de l'informatique (opérateurs, mécanographes, perforieuses, programmeurs) se rapproche de celle des secrétaires sténo-dactylos. Les proportions sont encore relativement importantes en 1976 ; l'indice structurel est de 130,9 % pour les premiers et 107,8 % pour les seconds. Comme précédemment, cette proportion a fortement décliné de 1973 à 1976 :

(6) Il faut tenir compte dans les chiffres et pourcentages, des secrétaires, sténo-dactylos affectées aux établissements de travail temporaire. Les structures d'emplois présentées ne distinguent pas les intérimaires des permanents attachés aux agences elles-mêmes.

- 25 % et - 32 % en évolution quantitative, - 32 % et - 38 % en évolution structurelle. Les conclusions et hypothèses, présentées à propos des secrétaires sténo-dactylographes, s'appliquent également ici. Pour les caissières en particulier, on conçoit facilement que toute absente doit être remplacée et que la responsabilité financière engagée nécessite, aux yeux des employeurs, une sélection redoublée ; d'une part, l'agence intérimaire effectue un premier choix, d'autre part, les responsables de l'établissement ont tout loisir d'expérimenter les services de plusieurs employées, sans aucun risque de leur part, et d'effectuer ensuite leur choix définitif.

2.1.6. Les intérimaires qualifiés sont pratiquement exclus des services commerciaux

Il n'en va pas de même dans les services commerciaux, plus directement rattachés à la direction, dans les établissements industriels? Pour les commerces, en de nombreux cas, on préfère encore, semble-t-il, les employés à temps partiel. Une telle pratique permet facilement de faire face aux excédents de travail entraînés soit par des absences, soit par un surcroît d'activité ; les employés à temps partiel constituent virtuellement un volant de main d'œuvre supplémentaire, pour autant que les horaires sont extensibles. Dans un certain nombre de cas donc, le temps partiel entrerait en concurrence avec l'intérim. Il arrive même qu'on utilise plus ou moins régulièrement des étudiantes, qui se trouvent disponibles en fin de semaine, c'est-à-dire au moment où la clientèle est la plus nombreuse.

2.1.7. Peu de techniciens d'atelier , mais de nombreux dessinateurs

On constate que les professions plus liées à la direction sont peu représentées sur le marché de l'intérim. C'est le cas pour les commerciaux qualifiés, comme nous venons de le voir. On a déjà souligné qu'il en allait de même pour les ingénieurs, les cadres des services et les agents de maîtrise. Toutefois, lorsque nous analysons les qualifications, nous avons repéré un certain nombre de techniciens. En fait, les techniciens d'atelier , qui ont souvent une fonction d'encadrement, sont très peu nombreux. Les structures d'emplois en recensent 52 (non agents de maîtrise) en 1976 pour le département du Rhône. Selon la même source, on en décomptait 50 en 1973. Par contre, la proportion des dessinateurs est relativement élevée et a beaucoup progressé en trois ans. L'effectif de 196 en 1976 correspond à un indice structurel de 168,3 %. De 1973 à 1976, l'évolution a été de + 56,8 %. Contrairement aux techniciens de

production, les dessinateurs ont rarement une fonction d'encadrement. On les retrouve souvent dans des bureaux d'études. Le bureau d'études peut être complètement intégré à une entreprise de production. Il peut aussi en être complètement séparé. Sans être complètement séparé, il peut encore, comme dans le cas précédent, sous-traiter des projets techniques pour d'autres établissements français ou étrangers. La sous-traitance habituelle concerne souvent des tâches d'exécution. Mais de plus en plus, en raison des différenciations nationales et surtout internationales dans les niveaux de développement, elle affecte également les tâches de conception ; on parle d'engineering lorsqu'elle se limite aux projets techniques. Or, les grandes entreprises industrielles pratiquent de plus en plus l'engineering, ce qui introduit des variations dans l'activité des bureaux d'études exécutant des contrats pour une durée limitée. L'utilisation de dessinateurs intérimaires permettrait alors de faire face à des demandes limitées dans le temps.

2.2. La profession des femmes dans l'intérim

2.2.1. La plupart des emplois secondaires qualifiés concernent la manutention

Comme on l'a déjà fait remarquer, il existe peu d'ouvrières qualifiées. La plupart de celles qui ont une qualification ouvrière se concentrent dans la manutention. Dans ce secteur, leur proportion augmente plus encore que celle des hommes entre 1973 et 1976 : + 39 % en évolution structurelle et + 30 % en évolution quantitative. Il semble en effet qu'une pratique nouvelle tende à introduire les femmes dans les services de manutention à des postes qualifiés. La précision de leurs gestes est appréciée ; certaines manoeuvres de chariots élévateurs ou de ponts roulants, par exemple, nécessitent une assez grande dextérité dans le maniement des commandes. Il n'est pas impossible non plus que, pour ce type d'emplois plus ou moins "stratégiques", on escompte une plus grande docilité de la part d'un personnel féminin. Dans ces perspectives, l'intérim permettrait de dégager et de sélectionner une main d'oeuvre, qui n'apparaît pas encore comme telle, sur le marché du travail.

2.2.2. L'apparition d'ouvrières qualifiées dans la chaudronnerie, la charpente en fer et sur machines-outils

Certaines ouvrières pourraient passer inaperçues si l'on s'en tenait au faible pourcentage qu'elles représentent dans l'ensemble. Et pourtant, même si elles ne comptent que quelques unités, leur présence peut être significative ; c'est le cas, par exemple, des ouvrières qualifiées de la chaudronnerie et de la

charpente en fer et d'ouvrières qualifiées sur machines-outils. On ne les rencontre que très rarement dans les ateliers et l'habitude aidant, la maîtrise hésite à les intégrer dans des équipes presque exclusivement masculines. Il semble qu'une transformation commence à se manifester ; l'intérim pourrait alors faciliter leur insertion professionnelle dans un secteur qui leur était pratiquement fermé. Les responsables seraient amenés à renouveler sur une plus longue période leur première expérience, lorsqu'elle a été concluante, et les ouvriers s'habitueraient à ouvrir leur équipe à une main d'oeuvre qu'ils croyaient peu faite pour un tel travail.

2.2.3. Une forte progression du personnel de service non qualifié

Nous ne reviendrons pas sur les ouvrières ~~spécialisées~~ (non qualifiées), dont la proportion s'est considérablement accrue en trois ans. Et si nous passons des métiers secondaires aux métiers tertiaires, il apparaît également inutile de reprendre notre réflexion concernant les secrétaires sténo-dactylographes ou le personnel infirmier. Par contre, il n'est pas inintéressant de souligner la progression du personnel de service non qualifié, qui représente, en 1976, 9,62 % des intérimaires femmes. En trois ans, l'augmentation des effectifs a été de 231,7 % ; en évolution structurelle, nous obtenons + 253,7 %. Or, on peut estimer qu'une assez forte proportion de ce personnel travaille dans des commerces. L'hypothèse présentée plus haut, concernant les services commerciaux, se trouverait alors en partie infirmée. Nous raisonnons sur les seuls emplois qualifiés. A ce niveau, nous n'avons pas à reprendre ce qui a été avancé. Mais si nous tenons compte de la transformation du secteur commercial, introduit par le développement des grandes surfaces, nous sommes amenés à nuancer nos propositions. Avec les grands magasins, s'est opérée une certaine généralisation du libre-service. Le travail du vendeur et de la vendeuse se trouve modifié. Bien souvent, leur rôle consiste surtout à réapprovisionner les rayons et à remettre en ordre les effets déballés. L'emploi perd sa qualification traditionnelle et la responsabilité incombera désormais davantage à la maîtrise qui organise et aux services de contrôle, qu'au personnel chargé des rayons. Il devient dès lors possible de faire appel à une main d'oeuvre intérimaire, même non qualifiée. C'est ce phénomène que traduirait, pour une part, la progression du personnel de service non qualifié, dans l'intérim, phénomène qui, sur Lyon, n'est sans doute pas sans lien avec l'installation en 1974 du centre commercial de la Part-Dieu. Dans la situation actuelle, nous aurions, en fonction du mode de développement des commerces, une double stratégie pour faire face aux variations d'activité : d'un côté, la pratique habituelle du

temps partiel, y compris par l'emploi régulier. d'étudiants, de l'autre, le recours au travail temporaire. Il n'est d'ailleurs pas exclu que l'une et l'autre politique soient suivies simultanément, selon les qualifications en cause. Une dernière approche s'impose encore si l'on veut carner, de manière plus concrète, le problème des qualifications et des métiers. Elle concerne les localisations.

3. QUALIFICATIONS ET METIERS SELON LES LOCALISATIONS

Comme nous l'avons indiqué plus haut, le département du Rhône a été subdivisé en quatre zones. Les trois premières découpent l'agglomération lyonnaise en centre, relais et périphérie. La quatrième regroupe toutes les autres communes du département.

3.1. Les grands mouvements

3.1.1. Une forte proportion d'intérimaires dans les agences du centre de l'agglomération ; mais la périphérie reprend de l'importance

Selon la localisation des agences auxquelles ils sont affectés, les intérimaires se répartissent ainsi en Mars 1976 : centre = 38,1 % ; relais = 34,1 % ; périphérie = 19,6 % ; autres communes = 8,2 %.

Si on fait le rapport de la structure des intérimaires à la structure des salariés du privé, on obtient 201,5 % au centre, 70,9 % dans la zone relais, 79 % à la périphérie. Or, en 1973, selon les mêmes calculs, nous avions 238,3 % pour le centre, 73,6 % pour la zone relais et 45,8 % pour la périphérie.

La forte concentration des intérimaires dans les agences du centre tend donc à se réduire au profit des agences de la périphérie. Il est fort probable que des déclarations communes aient été faites pour des établissements situés dans des localisations différentes, ce qui doit nous amener à être prudent dans l'appréciation des résultats. Il n'en reste pas moins que le phénomène qui vient d'être souligné n'est guère contestable, puisqu'il correspond à une politique nouvelle des entreprises d'intérim, qui, depuis quelques années, décentrent leurs établissements pour être plus proches de leurs clients et de la main d'oeuvre disponible.

3.1.2. Le renforcement des effectifs féminins à la périphérie traduit la difficulté à trouver du travail sur le marché local

Dans la mesure où le tertiaire se situe de préférence au coeur de l'agglomération,

on peut s'attendre à ce que les intérimaires femmes se retrouvent en plus forte proportion au centre. Il est vrai que les effectifs féminins décroissent lorsqu'on se rapproche de la périphérie. Par rapport au total de chaque zone, le pourcentage des femmes est de 31,7 % au centre, 28,6 % dans la zone relais et 24,2 % à la périphérie. On constate toutefois une légère remontée pour les autres communes avec un taux de 30,8 %. Mais si l'on compare ces indices aux pourcentages des femmes présentes dans les diverses entreprises locales, la tendance se renverse ; en résultats chiffrés, nous avons 71,9 % pour le centre, 89,4 % pour le relais, 127,4 % pour la périphérie et 99,3 % pour les autres communes. Une distorsion s'établit à la périphérie entre les possibilités locales d'emploi et le nombre de femmes présentes sur le marché du travail ; elle s'est d'ailleurs notablement amplifiée depuis 1973. Un tel phénomène soulignerait la difficulté, pour la main d'œuvre féminine, à trouver des emplois sur place ; deux emplois sur dix seulement lui sont attribués. L'intérim aurait alors pour rôle de faciliter la mobilité. Des travailleuses, qui ne trouveraient sur place aucun emploi à leur convenance, s'adresseraient à l'intérim, n'acceptant de se déplacer que pour un temps limité. Mais l'expérience fût-elle temporaire engendrant l'habitude, elles finiraient par accepter, même définitivement, des postes situés loin de leur domicile.

3.1.3. Le marché de l'intérim diminue très nettement en intensité lorsqu'on quitte l'agglomération lyonnaise

Nous venons de porter notre attention sur l'agglomération lyonnaise. Si nous nous en écartons, nous voyons se réduire considérablement le nombre des intérimaires. Alors que le rapport de la structure des intérimaires à la structure des salariés du privé nous donnait 79 % pour la périphérie, il tombe à 33,5 % pour les autres communes du département. Or, dans ces autres communes, nous avons Feyzin, Pierre-Bénite, Oullins, Saint-Genis Laval, où la concentration des agences est identique à celle de la périphérie. On en conclura donc que le marché de l'intérim diminue en intensité lorsqu'on quitte l'agglomération lyonnaise. Toutefois, depuis 1973, il a presque doublé pour les communes extérieures. Par rapport au total du département, le pourcentage est passé de 4,5 % à 8,2 %. Mais, là encore, il est difficile d'apprécier un tel résultat dans la mesure où la part des communes proches de Lyon reste très importante. C'est pourquoi les analyses suivantes ne porteront la plupart du temps que sur l'agglomération elle-même.

3.2. Les variations selon les grands groupes de qualification

3.2.1. Les métiers secondaires sont proportionnellement plus nombreux au centre qu'à la périphérie

Une répartition des professions en métiers secondaires et métiers tertiaires fait apparaître à nouveau des différences entre les zones. La proportion des métiers secondaires, dans l'agglomération, s'accroît lorsqu'on s'écarte du centre : 80,2 % à la périphérie, 73,4 % dans la zone relais et 66,4 % au centre. Cependant, comme pour la main d'oeuvre féminine, rapportées à la structure globale de chaque zone, les proportions s'inversent : 152,6 % pour le centre, 119,0 % pour le relais et 107,4 % pour la périphérie. En supposant que les salariés s'adressent de préférence aux agences situées près de leur domicile, l'intérim aurait en partie pour rôle de drainer vers la périphérie les ouvriers inemployés au coeur de l'agglomération et encore hésitants à choisir un lieu de travail, un peu éloigné de leur habitation. Ce rôle correspondrait d'ailleurs à la régression de l'industrie au centre et à son déplacement vers l'extérieur ; l'intérim contribuerait ainsi, à sa manière, au transfert de la main d'oeuvre elle-même. Proportionnellement en effet, depuis 1973, l'effectif des intérimaires ouvriers et techniciens a augmenté de 18 % au centre alors qu'il a légèrement décrû à la périphérie. L'évolution inverse s'est produite pour les métiers tertiaires, affectant plus particulièrement les femmes, comme nous l'avons souligné dans un paragraphe précédent.

3.2.2. Une meilleure qualification des ouvriers intérimaires au centre et une moindre qualification à la périphérie

En ce qui concerne les métiers secondaires, nous avons déjà souligné un relèvement des qualifications pour les ouvriers intérimaires, de 1973 à 1976. Or, une analyse plus approfondie des localisations fait apparaître que cette requalification a marqué le centre (+ 7,8 %) et le relais (+ 5,3 %) ; à la périphérie par contre, on constate une déqualification (- 16 %). D'après une recherche effectuée sur la période 1969-1974, il ne semble pas qu'une telle tendance corresponde à l'évolution des qualifications en général. Nous sommes donc en présence d'un phénomène particulier à la population intérimaire elle-même. Il n'est pas impossible que le chômage soit un des facteurs explicatifs de cette répartition inégale des qualifications. Dans ce cas, il affecterait différemment les zones de l'agglomération et nous serions renvoyés à un nouveau type d'explication. On peut supposer alors que le dépérissement de certaines activités du centre et leur déplacement partiel vers la périphérie entraîne des perturbations au sein du marché du travail. Il n'y a pas simultanéité en effet entre déplacement

des activités et déplacement de la main d'oeuvre. Il resterait, dans ce cas, à expliquer pourquoi la main d'oeuvre qualifiée est plus concernée que la main d'oeuvre non qualifiée ; cela pourrait tenir à un phénomène de relative ségrégation sociale, qui entraîne, pour une part, un refoulement des classes les moins privilégiées vers la périphérie.

3.2.3. La forte concentration des techniciens dans le centre et la zone relais

Lorsqu'on passe des ouvriers qualifiés aux techniciens, le même phénomène se reproduit avec une certaine amplification. Par rapport au nombre total des intérimaires, leur pourcentage est de 5,8 % au centre, 2,1 % dans la zone relais et 1,7 % à la périphérie. De 1973 à 1976, les variations d'effectifs ont été, dans l'ordre, de + 52,9 %, + 82,1 %, - 30 %. Malgré la forte progression relative de la zone relais, le centre conserve son avantage. L'hypothèse adoptée plus haut pour les qualifications ouvrières peut être reprise ici. Soulignons toutefois que la relative ségrégation sociale, qui agit en faveur des ouvriers qualifiés, aux dépens des non qualifiés, devrait jouer plus encore au profit des techniciens.

Une analyse du groupe des techniciens fait ressortir l'importance des dessinateurs, comme on l'a indiqué précédemment. Ils représentent 4,7 % du total des intérimaires au centre, 2,0 % dans la zone relais et 1 % à la périphérie. Entre 1973 et 1976, leur importance a décliné dans la troisième zone, mais elle a considérablement augmenté dans les deux autres secteurs : +85,5 % et +200,0 %.

3.3. Les zones de recrutement des différents métiers

3.3.1. Le centre recrute plus de la moitié des ouvriers qualifiés de la maçonnerie

L'avantage du centre et du relais est également très marqué en ce qui concerne les ouvriers qualifiés de la maçonnerie ; à la périphérie, le marché de l'intérim les concernant est relativement peu actif. En 1976, sur 538 intérimaires maçons recensés par les structures d'emplois du département, 302 dépendent des agences du centre et 199 de celles de la zone relais. En même temps, toujours selon les mêmes sources d'information, on constate que les effectifs du centre ont progressé de + 843,8 % entre 1973 et 1976. Le déplacement des chantiers, moins nombreux aujourd'hui qu'hier au coeur de l'agglomération, en particulier dans la zone de la Part-Dieu, renforcerait encore les effets du déplacement des entreprises. De plus, l'instabilité actuelle favorisant, dans ce type d'activité, un intense recours à l'intérim, de multiples agences sont

contactées. Et comme la concentration de ces agences est particulièrement forte dans les arrondissements de la presqu'île, les effectifs recrutés y sont également plus importants.

A partir du moment où le recours à l'intérim, pour une qualification donnée, est très élevé, le centre de l'agglomération devient le principal lieu de recrutement, dans la mesure même où il est un lieu de passage privilégié. A la main d'œuvre disponible localement s'ajoute cette autre main d'œuvre virtuelle, qui, à l'occasion de multiples déplacements, peut entrer en contact avec les agences de la presqu'île. Comme on le voit, tout au long des réflexions qui sont avancées ici, le marché de l'intérim, dans un secteur donné, est toujours dépendant de l'offre et de la demande, mais de manière très différente selon le cas. Dans ce jeu complexe, l'entreprise de travail temporaire, surtout lorsqu'elle a plusieurs établissements, cherchera principalement à se rapprocher des demandeurs (les intérimaires en puissance).

3.3.2. Le centre présente encore un net avantage pour les ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique

Une autre catégorie de professionnels, les ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique, se recrute plus facilement dans le centre que dans les autres secteurs. En Mars 1976, on en dénombre ici 110 sur un total de 180, soit 61,1 %. En 1973, ils étaient 160, représentant également 61 % du total. Par contre, on les trouve en très faible proportion à la périphérie (12,9 % en 1973 et 13,9 % en 1976). Il est vrai que la construction électrique se situe de préférence dans la zone relais, en particulier à Villeurbanne et dans les 3ème, 7ème et 8ème arrondissements de Lyon, donc assez près des agences du centre. Toutefois, la disproportion entre les forts pourcentages relevés au centre et la part modeste de la zone relais, pourtant directement concernée, pose question et mérite d'être expliquée. Si, pour le personnel non qualifié, il est facile de recruter directement sur place, le champ d'investigation doit s'élargir lorsque la main d'œuvre est plus rare. Non seulement les entreprises font appel à plusieurs agences, mais celles-ci répercutent les demandes sur leurs filiales ou sur d'autres établissements de leur groupe. Ce serait donc en même temps la relative rareté des qualifications recherchées et le mode de répartition des agences sur l'agglomération, qui favoriseraient le recrutement des ouvriers qualifiés en électricité et électronique, dans le centre. Le même type d'argumentation peut être appliqué pour les ouvriers qualifiés sur machines-outils, recrutés de préférence dans la zone relais et le centre (85,2 % dans ces deux secteurs en 1976 et 97,2 % en 1973).

3.3.3. Une répartition équilibrée entre les trois zones pour les ouvriers qualifiés de la chaudronnerie et de la charpente en fer et les ouvriers qualifiés de la soudure et de la serrurerie

Il en va autrement pour les ouvriers qualifiés de la chaudronnerie et de la charpente en fer et les ouvriers qualifiés de la soudure et de la serrurerie. Sur un total de 376 pour les premiers, on en retrouve 86 à la périphérie, 99 dans la zone relais et 149 (2) au centre (sans compter les communes extérieures). L'affectif des seconds s'élève à 238 et se répartit selon le même ordre de la manière suivante : 86,62,82. En 1973, les ouvriers qualifiés de la chaudronnerie et de la charpente en fer se concentraient de préférence dans la zone périphérique alors que les ouvriers qualifiés de la soudure et de la serrurerie étaient en plus grande proportion au coeur de l'agglomération. Nous avons admis l'hypothèse précédemment que, pour ces deux catégories d'ouvriers, une part non négligeable constituait, d'une certaine manière, des "intérimaires permanents", en raison de la politique nouvelle des entreprises les plus évoluées, concernant l'entretien et les travaux neufs. De ce fait, quelle que soit la zone considérée, on les retrouve à tout moment sur le marché de l'intérim, à tel point qu'ils forment un noyau plus ou moins stable dans les différentes agences.

3.3.4. Un déplacement des ouvriers qualifiés de la mécanique, du centre vers la périphérie

De leur côté, les ouvriers qualifiés de la mécanique (ajusteurs, réglers, mécaniciens motoristes, etc.) sont également présents dans toutes les zones. En 1976, il y en a 165 sur l'agglomération lyonnaise et 194 pour l'ensemble du département. On en trouve 23,7 % au centre, 29,9 % dans la zone relais et 31,4 % dans la périphérie. Or, en 1973, la plus grosse part était concentrée sur Lyon et Villeurbanne : 36,4 % au centre, 37,9 % dans la zone relais et 22,8 % dans le secteur périphérique. Il s'effectue un déplacement de ces ouvriers vers les zones les plus extérieures. Un tel mouvement est corrélatif à la création de nouvelles agences dans la banlieue de Lyon, qui ont pour but de desservir les entreprises locales et de recruter les travailleurs sur les lieux mêmes de leur résidence. Mais il n'y a pas, à notre avis, complète relation de cause à effet entre les deux phénomènes : il faudrait faire intervenir les répercussions du chômage, qui introduit, sur le marché de l'intérim local, une main d'oeuvre pouvant être facilement utilisée pour des tâches temporaires,

(2) Il faut tenir compte du poids de chaque zone dans l'agglomération.

ce qui exclut, au moins en partie, le recours à des travailleurs plus éloignés. Sur le seul département du Rhône, on comptait en effet 2335 demandes d'emplois non satisfaites dans la transformation des métaux, le 30 mars 1976, alors qu'on les chiffrait à 528 seulement, trois ans plus tôt. C'est un raisonnement identique qui devrait nous permettre d'interpréter la forte croissance des courants syndicaux intérieurs dans la banlieue lyonnaise, sur un total de 1131, il y en avait en 1973, 506 au centre, 341, dans la zone valais et 94 à la périphérie ; en 1976, les effectifs étaient de 485, 175 et 451.

3.3.5. Une moindre variété des secrétaires, sténo-dactylos, dans la banlieue lyonnaise

Le mouvement des emplois tertiaires, du centre vers la périphérie, concerne également, mais dans une moindre amplitude, les secrétaires, sténo-dactylos. Il y a quelques années, ces dernières étaient recrutées principalement dans les agences de Lyon. En mars 1973, on en comptait 51,2 % au centre, 28 % dans la zone valais et 1,8 % à la périphérie. Trois ans plus tard, les pourcentages s'élevaient à 47,8 %, 31,7 % et 12,5 %. Les facteurs déjà présentés jouent sans doute un rôle non négligeable dans cette transformation, et en particulier le chômage. Mais de telles transformations sont aussi liées au mode de développement des agences, lorsque l'intérim concernait en priorité les emplois tertiaires, les entreprises de travail temporaire s'installaient de préférence dans les grands centres. Au moment où le marché s'étendit, de manière intensive, aux ouvriers eux-mêmes, un certain nombre de petites agences se firent près des établissements industriels et à proximité de la main d'œuvre qualifiée, avec pour mission presque exclusive de répondre aux besoins concernant les ateliers. Il fallait alors faire appel aux agences du centre, lorsque on désirait des secrétaires sténo-dactylos. Au fil des années, les entreprises plus anciennes, s'intéressant au même temps à la main d'œuvre ouvrière, aux employés et au personnel de service, se concentrèrent quelque peu, en créant des établissements dans la banlieue. Il devint alors plus facile de recruter sur place les secrétaires sténo-dactylos nécessaires aux usines et commerces locaux.

Banlieue affectuée, dans ce chapitre, a permis de dépasser un certain nombre d'hypothèses, qui nous nous efforçons de regrouper. Nous partons du principe que le rôle de l'intérim dépasse largement le remplacement des absents à l'intérieur des services et ateliers ; il est en même temps plus large et plus complexe.

Hypothèse I : Le recours aux agences d'intérim est une pratique de moins en moins marginale, qui s'intègre dans un nouveau mode de gestion du personnel.

Il présuppose souvent une certaine décomposition des tâches et une déqualification des emplois.

b. Dans l'industrie, il s'intensifie lorsque s'accroît le niveau d'industrialisation.

c. Il est souvent lié à l'inégal développement des branches et des entreprises à l'intérieur des branches, qui entraîne hiérarchisation et sous-traitance ; la sous-traitance est un facteur important du développement de l'intérim.

d. Il concerne de préférence, mais sans exclusive, les secteurs entretien et travaux neufs, l'engineering et, de manière plus générale, les tâches périphériques.

e. Il s'introduit dans des secteurs "stratégiques", à partir desquels la production peut être facilement désorganisée.

Hypothèse 2

Indépendamment de l'évolution des branches, le phénomène chantier est un facteur important du développement de l'intérim, y compris pour les emplois qualifiés.

Hypothèse 3

Celui-ci peut s'accroître lorsque des conditions de travail médiocres contribuent à l'augmentation des taux de rotation.

Hypothèse 4

En période de crise, l'utilisation des intérimaires se développe dans certains secteurs et leur qualification tend à s'élever.

a. La crise économique actuelle, insécurisant les employeurs, retarde le renouvellement du personnel et renforce le recours aux temporaires.

b. Une crise interne à l'entreprise peut conduire aux mêmes résultats.

c. Les déplacements d'établissements, les transformations souvent liées au processus de concentration créent également des situations critiques propices à l'utilisation des intérimaires.

Hypothèse 5

Les agences d'intérim exercent des fonctions particulières à l'intérieur du marché du travail.

- a. Elles peuvent dégager et canaliser une main d'oeuvre latente nécessaire pour répondre à des besoins économiques précis : par exemple, les femmes pour le tertiaire (jusqu'à vers 1970) et des Français pour des tâches manuelles remplies jusqu'ici par des étrangers.
- b. Elles orientent vers d'autres branches susceptibles de bénéficier de leur qualification (sans qu'elle soit reconnue), des salariés libérés par des secteurs en régression.
- c. Elles facilitent la mobilité des travailleurs ou travailleuses, qui ne trouvent pas de travail sur le marché local.
- d. Elles contribuent quelquefois à une ségrégation fonctionnelle hommes-femmes ; ainsi, lorsqu'elles ont dégagé une main d'oeuvre féminine latente, orientée presque exclusivement vers des métiers tertiaires.
- e. Elles peuvent avoir l'effet contraire, en introduisant progressivement, dans des secteurs uniformément masculins, des salariés du sexe opposé.
- f. Elles servent de support à certains ouvriers qualifiés et techniciens très recherchés, qui s'apparentent, dans la pratique, aux membres des professions libérales.
- g. Elles remplissent une fonction de sélection, au bénéfice des entreprises.

Hypothèse 6

Il se constitue un marché d'intérimaires plus ou moins permanents, qui forment le noyau stable des agences.

Hypothèse 7

L'intensité du marché de l'intérim et les formes qu'il prend, selon les localisations, dépendent du type d'implantation des agences et de leur développement historique.

Hypothèse 8

La présence plus ou moins importante des chômeurs, selon les secteurs, tend à modifier la stratégie des entreprises de travail temporaire.

Les hypothèses retenues, dans ce chapitre, se répartissent selon trois axes principaux : l'entreprise et son mode de développement, le marché du travail et les problèmes d'inadéquation, qui forcent à la mobilité, la conjoncture et ses répercussions sur la main d'oeuvre. L'intérim intervient comme une des dimensions du processus de rationalisation, qui affecte la gestion du personnel, aux niveaux micro et macro-économiques.

1. SITUATION EN OCTOBRE 1976, D'APRES LES DECLARATIONS DES AGENCES A LA
DIRECTION DEPARTEMENTALE DU RHONE

1.1. Les qualifications par activité

(Code NAE :	Activités Libellé	ouvriers total	employés total	Cadres total	ouv. qual. ouvriers	Emp. qual. employés
	Total	78,8	20,1	1,1	40,9	89,2
	Activités de production	88,3	10,5	1,2	43,6	89,8
	Activités tertiaires	47,3	52,1	0,7	21,7	87,6
6 à 11	Energie	76,4	23,6	0	38,1	92,3
12 à 38	Production I	88,6	10,0	1,4	47,9	90,3
39 à 61	Production II	87,8	11,8	0,4	23,4	87,5
62 à 68	Transports	82,1	17,9	0	13,7	93,4
69 à 81	Commerces	49,0	49,5	1,5	22,1	86,4
82 à 99	Services	16,6	83,4	0	52,9	87,5
10	Pétrole et carburants	81,6	18,4	0	45,2	100,0
20	Fonderie...	91,5	7,8	0,7	54,3	83,6
21	Constr. de machines ..	82,3	12,8	4,9	54,0	100,0
22	Mécanique générale	82,1	12,9	5,0	53,9	100,0
23-24	Art. métal. divers	82,2	12,6	5,2	54,1	100,0
26	Automobiles et cycles	64,6	34,3	1,0	42,2	64,7
28	Constr. électrique et électronique	88,1	10,9	1,0	36,7	87,1
33 et 34	Bâtiment et T.P.	94,0	5,9	0,5	62,5	98,6
35 et 36	Industrie chimique (dont pharmacie)	82,4	16,2	1,4	13,5	93,8
43	Industries du lait (eff.61)	96,7	3,3	0	10,2	50,0
45	Indust. alim. diverses	94,6	5,4	0	6,5	71,4
47	Industries textiles	80,4	19,6	0	24,4	96,6
53	Indus. bois et ameubi.	95,3	4,7	0	58,9	85,7

(Code NAE	: Activités : Libellé	: ouvriers : Total	: Employés : Total	: Cadres : Total	: ouv. qual. : ouvriers	: empl. qual. : employés
(55	: Industrie polygraphique : (eff. 42)	: 59,5	: 40,5	: 0	: 24	: 70,6
(61	: Transf. de matières : plastiques	: 92,5	: 4,6	: 2,3	: 13,0	: 57,1
(62	: Entreprises de trans- : ports publics routiers	: 92,5	: 7,5	: 0	: 14,0	: 85,7
(63	: Transports ferroviaires : transports urbains	: 65,3	: 34,7	: 0	: 16,7	: 98,6
(66	: Transports aériens : (eff. 39)	: 97,4	: 2,6	: 0	: 2,6	: 100,0
(67	: Auxiliaires de trans- : ports (eff. 61)	: 98,4	: 1,6	: 0	: 13,3	: 0
(69 et 70	: Commerces agricoles : et alimentaires (eff. -92)	: 40,2	: 58,7	: 1,1	: 5,4	: 83,3
(73 et 74	: Commerces de matières : premières et de maté- : riaux	: 71,1	: 28,3	: 0,6	: 21,1	: 92,2
(77	: Hôtellerie (eff. 75)	: 6,7	: 93,3	: 0	: 40,0	: 78,6
(80 et 81	: Intermédiaires et auxi- : liaires du commerce : et de l'industrie	: 48,3	: 49,2	: 2,5	: 26,6	: 87,9
(91	: Santé	: 2,9	: 97,1	: 0	: 31,3	: 87,5

1.2. La durée en semaines par qualification et par activité

- 138 -

(Code	Activités Libellé	ouvriers	employés	cadres	ouvriers qualifiés	employés qualifiés
	Total	5,6	3,6	7,0	6,0	3,6
	:Activités de production	5,8	5,2	8,0	6,1	4,8
	:Activités tertiaires	5,0	2,9	6,5	6,3	3,1
(6 à 11	:Energie	4,0	4,1	0	2,7	4,3
(12 à 38	:Industries I	5,9	5,3	8,0	6,2	4,9
(39 à 61	:Industries II	5,8	5,0	8,3	6,4	4,7
(62 à 68	:Transports	4,6	3,9	0	4,6	4,0
(69 à 81	:Commerces	5,4	3,5	6,5	6,1	3,7
(82 à 99	:Services	5,4	2,3	0	8,6	2,5
(21	:Construction de machines	5,9	8,4	7,9	5,8	8,4
(22	:Mécanique générale	5,9	8,4	7,7	5,8	8,0
(26	:Automobiles et cycles	4,6	3,8	12,0(1)	5,2	4,1
(28	: Construction électri- que et électronique	6,9	5,3	8,4	5,9	5,4
(33 et 34	:Bâtiment et T.P.	5,8	3,5	7,9	6,7	3,5
(35 et 36	:Industrie chimique (dont pharmacie)	5,1	5,3	8,9	7,1	5,5
(45	:Industries alimentaires : diverses	3,9	2,4	0	6,0	1,8
(47	:Industries textiles	3,5	3,3	0	3,7	3,4
(53	:Industrie du bois et de l'ameublement	5,2	7,0	0	5,7	7,5
(54	:Industrie du papier- : carton	6,9	5,7	0	8,8	6,9
(61	: Transformation de :matières plastiques	7,8	5,1	7,0	7,4	2,0
(63	:Transports ferroviaires- : transports urbains	3,8	4,2	0	3,5	4,2
(73 et 74	:Commerces de matières : premières	7,4	4,6	1,0	6,1	4,9
(80 et 81	: Intermédiaires et au- :xiliaires du commerce : et de l'industrie	5,5	3,6	6,8	7,4	3,8
(91	: Santé	3,5	2,1	0	2,3	2,4

2. STRUCTURES D'EMPLOIS DES AGENCES D'INTERIM DU RHONE, EN 1973 ET 1976 (31.03.1976)

2.1. Structures d'emplois d'après le Code E2 en 11 postes

2.1.1. Effectifs par qualification, et évolution de 1973 à 1976

Qualifications		1973	1976	%
Code	Libellé			d'évolution
1	Ingénieurs et cadres techniques de production	5	3	- 40 %
2	Cadres supérieurs et cadres techniques des services	126	144	+ 14,3 %
3	Techniciens et agents techniques de la production	175	248	+ 41,7 %
4	Techniciens et agents techniques des services	192	53	- 72,4 %
5	Personnel d'encadrement de la production	31	37	+ 19,4 %
6	Ouvriers qualifiés	1792	2319	+ 29,4 %
7	Ouvriers sans qualification particulière	2109	2516	+ 19,3 %
8	Personnel d'encadrement des services	39	60	+ 53,8 %
9	Personnel qualifié des services	1736	1333	- 23,2 %
10	Personnel des services sans qualification particulière	269	373	+ 38,7 %
11	Métiers divers	-	27	-
TOTAL		6 474	7 113	+ 9,9 %

2.1.2. Comparaison des intérimaires et des effectifs totaux par qualification

Qualifications		structures	structures	
		intérimai:	globales:	e
Code :	Libellé	1976:	1975:	
1	Ingénieurs et cadres techniques de production	3	7 335	0,04
2	Cadres supérieurs et cadres techniques des services	144	20 754	0,7
3	Techniciens et agents techniques de la production	248	19 981	1,2
4	Techniciens et agents techniques des services	53	15 522	0,3
5	Personnel d'encadrement de la production	37	16 116	0,2
6	Ouvriers qualifiés	2 319	100 956	2,3
7	Ouvriers sans qualification particulière	2 516	85 375	2,9
8	Personnel d'encadrement des services	60	10 246	0,6
9	Personnel qualifié des services	1 333	67 108	2,0
10	Personnel des services sans qualification particulière	373	28 685	1,6
11	Métiers divers	27	2 277	1,2
	T O T A L	7 113	369 355	1,9

2.1.3. Effectifs par qualification et localisation (hormis les "autres communs")
et évolution de 1973 à 1976

Qualifications		Centre			Relais			Périphérie		
Codes	Libellé	1973	1976	% évolution	1973	1976	% évolution	1973	1976	% évolution
1	Ingénieurs et cadres techniques de production				1			5	1	- 80
2	Cadres supérieurs et cadres techniques des serv.	90	52	- 42,2	68	51	- 25	10	24	+140
3	Techniciens et agents techniques de la prod.	102	156	+ 52,9	28	56	+100	40	28	- 30
4	Techniciens et agents techniques des services	30	22	- 26,7	153	25	- 83,7	7	3	- 57,1
5	Personnel d'encadrement de la production		19		23	3	- 87	8	14	+ 75
6	Ouvriers qualifiés	777	915	+ 17,8	645	808	+ 25,3	324	434	+ 34
7	Ouvriers sans qualification particulière	823	707	- 14,1	903	912	+ 1	252	644	+155,6
8	Personnel d'encadrement des services	19	26	+ 36,8	18	23	+ 27,8	2	7	+ 250
9	Personnel qualifié des services	1073	641	-40,3	477	409	- 14,3	97	173	+ 78,4
10	Personnel des services sans qualification particulière	170	142	- 16,5	62	136	+119,4	24	69	+187,5
11	Métiers divers		27							
	T O T A L	3034	2707	- 8,8 %	2377	2424	+ 2 %	769	1397	+ 81,7%

2.2. Structures d'après un code spécial

2.2.1. Effectifs par qualification et évolution de 1973 à 1976

Métiers		1973	1976	%
(Code:	Libellé	:	:	évolution
(01 :	Métiers de l'agriculture, sylviculture, pêche...	-	2	-
(02 :	Ingénieurs.....	7	3	- 37,1
(:				
(03 :	Cadres.....	124	144	+ 16,1
(:				
(04 :	Techniciens et agents techniques de production..	50	52	+ 4
(:				
(05 :	Agents de maîtrise.....	31	37	+ 19,4
(:				
(06 :	Dessinateurs.....	125	196	+ 56,8
(:				
(07 :	Ouvriers qualifiés de la maçonnerie.....	244	538	+120,5
(:				
(08 :	Ouvriers qualifiés de la soudure et de la			
(:	serrurerie.....	161	238	+ 47,8
(:				
(09 :	Ouvriers qualifiés de la chaudronnerie et de			
(:	la charpente en fer.....	176	376	+113,6
(:				
(10 :	Ouvriers qualifiés de la mécanique.....	206	194	- 5,8
(:				
(11 :	Ouvriers qualifiés sur machines-outils.....	216	223	+ 3,2
(:				
(12 :	Ouvriers qualifiés en électricité et électronique	263	180	- 31,6
(:				
(13 :	Ouvriers qualifiés de la chimie.....	14	5	- 64,3
(:				
(14 :	Ouvriers qualifiés de la production des fibres			
(:	artificielles et synthétiques.....			
(:				
(15 :	Ouvriers qualifiés de l'alimentation.....	5	2	- 60
(:				
(16 :	Ouvriers qualifiés des textiles.....			
(:				
(17 :	Ouvriers qualifiés du travail des étoffes.....	2	2	0
(:				
(18 :	Ouvriers qualifiés du travail du bois.....	62	85	+ 37,1
(:				
(19 :	Personnel qualifié de la manutention.....	208	266	+ 27,9
(:				
(20 :	Métiers des transports.....	87	98	+ 12,6
(:				
(21 :	Ouvriers spécialisés.....	1161	1698	+ 46,3
(:				

(:	:	:	:)	
(22	: Manœuvres et manutentionnaires.....	: 948	: 818	: - 13,7)
(:	:	:	:)	
(23	: Autres ouvriers (qualifiés).....	: 239	: 216	: - 9,6)
(:	:	:	:)	
(24	: Secrétaires, sténodactylos, dactylos.....	: 935	: 701	: - 25)
(:	:	:	:)	
(25	: Comptables, caissiers.....	: 277	: 208	: - 24,9)
(:	:	:	:)	
(26	: Standardistes.....	: 82	: 67	: - 18,3)
(:	:	:	:)	
(27	: Autres personnels administratifs qualifiés.....	: 224	: 206	: - 8)
(:	:	:	:)	
(28	: Emplois de bureau non qualifiés.....	: 160	: 84	: - 47,5)
(:	:	:	:)	
(29	: Opérateurs, mécanographes, perforieuses, program- meurs	: 144	: 98	: - 31,9)
(:	:	:	:)	
(30	: Personnel des services commerciaux.....	: 71	: 43	: - 39,4)
(:	:	:	:)	
(31	: Professionnels paramédical et auxiliaires médicaux: diplômés.....	: 132	: 1	: - 99,2)
(:	:	:	:)	
(32	: Personnel de l'hôtellerie (y compris non quali- fiés).....	: 41	: 28	: - 31,7)
(:	:	:	:)	
(33	: Personnel de service non qualifié.....	: 78	: 273	: + 250)
(:	:	:	:)	
(34	: Métiers divers (services).....	: 1	: 31	: + 3000)
(:	:	:	:)	
(:	:	:	:)	
(:	:	:	:)	
(:	T O T A L	: 6 474	: 7 113	: + 9,9 %)
(:	:	:	:)	

2.2.2. Rapport structures de l'intérim 1973 et 1976 / structures globales 1975

N°	MÉT I E R S	:73/75:76/75:Colonne 2 /		
		glob.:	glob.:	Colonne 1
		%	%	%
01	Métiers de l'agriculture, sylviculture, pêche....		6,0	
02	Ingénieurs.....	5,1	1,8	35,3
03	Cadres.....	34,2	36,0	105,3
04	Techniciens et agents techniques de production...	20,8	19,7	94,7
05	Agents de maîtrise.....	11,0	11,9	108,2
06	Dessinateurs.....	111,7	168,3	150,7
07	Ouvriers qualifiés de la maçonnerie.....	135,1	279,0	206,5
08	Ouvriers qualifiés de la soudure et de la	(:	:
	serrurerie.....	(:	:
09	Ouvriers qualifiés de la chaudronnerie et de la	(208,4	345,6
	charpente en fer.....	(:	:
10	Ouvriers qualifiés de la mécanique.....	101	86,7	85,8
11	Ouvriers qualifiés sur machines outils.....	126	118,5	94,0
12	Ouvriers qualifiés en électricité et électronique	177,3	110,5	62,3
13	Ouvriers qualifiés de la chimie.....	(:	:
14	Ouvriers qualifiés de la production des fibres	(140	4,4
	artificielles et synthétiques.....	(:	:
15	Ouvriers qualifiés de l'alimentation.....	10,5	3,9	37,1
16	Ouvriers qualifiés des textiles.....	:	:	:
17	Ouvriers qualifiés du travail des étoffes.....	1,4	1,4	100,0
18	Ouvriers qualifiés du travail du bois.....	141	175	124,1
19	Personnel qualifié de la manutention.....	112,6	131,2	116,5
20	Métiers des transports.....	37,9	39,0	102,9
21	Ouvriers spécialisés.....	(:	:
22	Manœuvres et manutentionnaires.....	(141	153,1
24	Secrétaires, sténodactylos, dactylos.....	296,5	202,5	68,3
25	Comptables, caissiers.....	191,9	130,9	68,2
27	Autres personnels administratifs qualifiés.....	69,8	58,5	83,8
29	Opérateurs, mécanographes, perforantes,	:	:	:
	programmeurs.....	173,4	107,8	62,2
30	Personnel des services commerciaux.....	24,5	13,4	54,7
31	Professionnels paramédical et auxiliaires	:	:	:
	médicaux diplômés.....	309,1	1,5	0,5
32	Personnel de l'hôtellerie (y compris non	:	:	:
	qualifié).....	286,4	177,3	61,9
		:	:	:

Structure comparée, par catégories d'emplois, de la main d'oeuvre intérimaire
et des effectifs salariés permanents en 1975 et 1976

Catégories d'emplois	répartition des effectifs salariés permanents (1)		Répartition des semaines/travail conclues en	
	au 31.3.75	au 31.3.76	1975	1976
Métiers de l'agriculture de la pêche, de la sylviculture.....	0,5	0,5	-	-
Ingénieurs et cadres.....	7,3	7,6	0,5	0,2
Techniciens et agents techniques de la production.....	3,3	3,4	1,7	1,8
Agents de maîtrise.....	3,9	3,9	0,2	0,1
Dessinateurs.....	1,2	1,1	4,3	3,0
Ouvriers qualifiés de la maçonnerie.....	3,0	2,7	3,8	3,4
Ouvriers qualifiés de la soudure et de la serrurerie.....	1,2	1,2	5,3	4,1
Ouvriers qualifiés de la chaudronnerie et de la charpente en fer.....	1,2	1,2	5,3	4,4
Ouvriers qualifiés de la mécanique générale, entretien et réglage.....	3,4	3,3	4,7	3,6
Ouvriers qualifiés sur machines-outils.....	2,2	2,2	2,1	1,3
Ouvriers qualifiés en électricité et en électronique.....	2,4	2,4	5,1	4,8
Ouvriers qualifiés du travail du bois.....	1,0	0,9	1,2	1,3
Autres ouvriers qualifiés.....	11,4	11,3	5,2	4,7
Ouvriers spécialisés.....	14,2	14,0	13,0	23,9
Manoeuvres.....	5,3	4,9	4,9	4,6
Personnel qualifié de la manutention.....	2,4	2,5	2,8	2,2
Manutentionnaires.....	3,8	3,7	7,3	9,6
Métiers des transports.....	4,0	4,0	1,7	1,7
Secrétaires, sténo-dactylos, dactylos....	4,2	4,2	13,9	11,1
Comptables, caissiers.....	2,2	2,3	3,9	2,8
Standardistes.....	0,3	0,3	1,0	0,8
Autre personnel administratif qualifié	5,5	5,6	0,9	0,9
Emplois de bureau non qualifiés	1,9	1,9	3,5	2,5
Programmeurs, opérat., mécan., perforieuses	1,1	1,1	3,2	2,4
Prof. des act. para-méd. et aux. diplômés	0,8	0,9	1,6	1,5
Personnel de service non qualifié	4,4	4,6	2,3	2,8
Métiers divers	7,9	8,3	0,6	0,5
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Le travail intérimaire au cours de l'année 1976
Ministère du Travail et de la Participation